



► Compte rendu des travaux

8B

Conférence internationale du Travail – 111^e session, Genève, 2023

Date: 14 juillet 2023

Sommet sur le monde du travail

Table des matières

	Page
Ouverture du Sommet sur le monde du travail.....	3
Allocution du Directeur général	3
Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	5
Allocutions de haut niveau.....	6
Table ronde de haut niveau sur le thème «Lutter contre les inégalités et l'informalité et favoriser l'inclusion» – Résumé.....	15
Déclarations de haut niveau.....	22
Table ronde de haut niveau sur le thème «Promouvoir l'égalité des chances et le plein emploi productif et librement choisi pour tous par l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie et le développement des compétences» – Résumé.....	44
Déclarations de haut niveau.....	50
Table ronde de haut niveau sur le thème «L'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes» – Résumé.....	67
Table ronde de haut niveau sur le thème «Commerce, emploi et développement durable: faire progresser les droits de l'homme et les droits au travail» – Résumé	74
Déclaration de haut niveau.....	79
Clôture du Sommet sur le monde du travail.....	81

Mercredi 14 juin 2023, 9 h 55

Président: M. bin Samikh Al Marri

Ouverture du Sommet sur le monde du travail

Le Président

(original anglais)

J'ai l'immense honneur de déclarer ouvert le Sommet sur le monde du travail de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail, qui a pour thème «La justice sociale pour tous».

Au total, 16 chefs d'État et de gouvernement, ainsi que plusieurs autres hauts dignitaires nous honoreront cette année de leur présence lors de ce sommet. Des représentants de 22 organisations internationales seront également parmi nous. Le sommet sera rythmé par les allocutions de nos invités de marque et par quatre tables rondes réunissant des mandants tripartites des différentes régions.

Au nom des membres du bureau de la Conférence et des délégués à cette 111^e session, je remercie tous les intervenants de haut niveau d'être venus jusqu'à nous pour prendre la parole devant notre assemblée. Nous attendons avec intérêt d'entendre leurs points de vue sur la question de la justice sociale, qui est au cœur du mandat de l'OIT.

Pour commencer, je vous propose de regarder, sur les écrans disposés dans la salle, une vidéo traitant de la nécessité de faire progresser la justice sociale pour tous, afin de planter le décor de ce sommet.

(Une vidéo de présentation est diffusée.)

Après ces images fortes, j'ai le plaisir de donner la parole à Monsieur Gilbert F. Hounbo, Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la 111^e session de la Conférence, afin qu'il s'adresse aux participants à ce sommet.

Allocution du Directeur général

M. Hounbo

Directeur général du Bureau international du Travail
et Secrétaire général de la Conférence

Nous sommes réunis aujourd'hui pour répondre à un appel crucial, un appel en faveur de la justice sociale, un appel à affirmer le droit de chacun, le droit de chacun à poursuivre son développement matériel et spirituel dans la liberté, dans la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales. Voilà ce que nous dit la Déclaration de Philadelphie en 1944.

Un appel qui s'applique particulièrement à la jeunesse. Cette jeunesse multiple, cette jeunesse divisée à son corps défendant par des inégalités de naissance déchirantes, cette jeunesse qui pousse une partie d'entre elle – minée par le chômage, coincée dans l'informalité et sans protection sociale – sur les routes dangereuses de la migration, voire du travail des enfants. Cette jeunesse qui se trouve à devoir concilier simultanément les défis de survie immédiate à ceux liés à la préservation de l'environnement, faisant ainsi face aux enjeux de fin du monde et de fin du mois. Cette jeunesse née à l'ère des nouvelles technologies et d'un

monde pleinement ouvert, qui attend qu'on exploite les opportunités tout en maîtrisant les risques afin de ne laisser personne de côté.

Oui, la justice sociale est indispensable pour rendre nos sociétés et nos économies plus cohérentes, plus productives et plus pacifiques. Cette justice sociale est indispensable pour rétablir la confiance envers les institutions et pour fournir la preuve d'un multilatéralisme efficace. Un multilatéralisme qui répond aux attentes de nos populations.

En tant que Directeur général du Bureau international du Travail, je suis très honoré d'entretenir l'héritage d'une Organisation qui, dès 1919, reconnaît dans sa Constitution, et je cite, qu'«une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale». Par la suite, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) ont conforté cette priorité en établissant les quatre piliers du travail décent. Jamais l'OIT ne s'est détournée de cette quête, y compris en 2019 avec la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

Notre responsabilité est de garantir que la transition juste vers une économie plus durable se fasse de manière équitable. Il s'agit de construire une économie plus verte, tout en créant des opportunités et en préservant le bien-être social où les entreprises durables, la productivité et le développement des compétences peuvent jouer un rôle crucial. Notre acquis normatif, notre expérience du dialogue social constituent des atouts qui ne doivent plus être considérés comme optionnels.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Une plus grande justice sociale, voilà une cause qui doit nous rassembler. Mais c'est bien plus que cela. C'est une cause puissante qui peut nous conduire vers un avenir plus équitable et plus durable. C'est pour cela que nous devons en faire notre principe directeur, pour qu'elle guide tant nos politiques que nos actions.

Dans la poursuite de cette cause, nous ne devons pas sous-estimer l'importance du multilatéralisme, qu'il est indispensable de redynamiser si nous voulons surmonter véritablement les crises interdépendantes de notre temps et rétablir la confiance dans la gouvernance et dans le système des Nations Unies. Si nous voulons qu'un nouveau contrat social voie le jour, ce contrat devra être fondé sur la solidarité, l'équité et, avant tout, sur la justice sociale.

La Coalition mondiale pour la justice sociale contribuera à ces objectifs en garantissant la cohérence des politiques afin de donner plus de poids à nos actions. Elle peut servir de catalyseur des moyens qui seront mis en œuvre pour que la justice sociale soit au cœur du Sommet social mondial des Nations Unies prévu en 2025.

Le fait d'être réunis ici aujourd'hui nous donne la chance d'engager une véritable réflexion sur la voie que nous devons emprunter pour parvenir à la justice sociale pour tous. Il est certain que vous entendrez et que vous partagerez des histoires inspirantes. Je souhaite aussi que vous puissiez débattre d'idées novatrices, voire révolutionnaires, car de nouvelles solutions s'imposent si nous voulons obtenir d'autres résultats et ainsi, amener le réel changement auquel aspire la nouvelle génération.

Les conclusions de ce sommet serviront à élaborer une feuille de route qui définira et guidera les prochaines étapes. Il s'agira tout d'abord de déterminer les thèmes prioritaires et les actions concrètes à mener, ainsi que les moyens de renforcer la solidarité et la coopération entre les États et au sein des États.

Une occasion exceptionnelle nous est offerte d'infléchir le cours de l'histoire en faveur de la justice sociale. Au bout du chemin, il y a un monde où chaque personne – je dis bien chaque personne – pourra libérer son potentiel et jouir des avantages du progrès économique et social. Saisissons cette occasion et profitons de la chance qui nous est donnée de montrer notre engagement collectif, de manifester notre détermination collective. Sachons être audacieux dans notre approche.

Je tiens à vous remercier de votre présence ici aujourd'hui. Elle témoigne concrètement de votre engagement en faveur de la justice sociale et me conforte dans l'idée que nous saurons mener à bien ce grand projet. Il nous incombe de faire avancer les choses, et il ne fait aucun doute qu'ensemble nous y parviendrons.

Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (original anglais)

J'ai l'honneur de vous annoncer que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Guterres, va s'adresser à notre assemblée. Son allocution sera diffusée par vidéo.

M. Guterres Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (original anglais)

J'adresse mes salutations les plus chaleureuses aux participants au Sommet sur le monde du travail et aux représentants de l'Organisation internationale du Travail.

Le travail est au cœur de nos économies et de nos vies, mais, comme vous l'avez si bien souligné, le monde du travail change à une vitesse vertigineuse. Les sociétés et les économies sont encore ébranlées par les répercussions de la pandémie de COVID-19. La pauvreté, la faim et les inégalités sont en hausse, et les objectifs de développement durable (ODD) sont dans une situation critique. La crise climatique, les conflits et les urgences humanitaires déracinent de leur pays des centaines de millions de personnes, bouleversant la poursuite de leur éducation et de leur vie active. Les clivages se creusent, la haine et la discrimination sont devenues endémiques. Les droits des femmes sont attaqués et les institutions perdent la confiance des personnes qu'elles représentent.

La quatrième révolution industrielle s'opère dans ce contexte chaotique. Nous ne pouvons en prédire les résultats, mais nous avons déjà un aperçu de la transformation radicale qui est en cours: automatisation accrue; transition numérique; passage aux énergies renouvelables; production durable; et nécessité d'assurer une éducation de qualité, l'actualisation des compétences et des formations en vue d'une reconversion professionnelle. Ces changements entraîneront des pertes d'emplois dans certains secteurs et la création de nouveaux emplois dans d'autres, mais ces derniers demanderont des compétences différentes. Nous devons nous préparer dès aujourd'hui pour éviter que les divisions, l'injustice et le climat de défiance ne s'aggravent.

L'OIT joue un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une feuille de route permettant de faciliter les transitions vers un avenir du travail durable et juste. La justice sociale doit en être le fil conducteur.

Je remercie le Directeur général, M. Gilbert F. Houngbo, ainsi que chacun et chacune d'entre vous qui œuvrez au lancement d'une Coalition mondiale pour la justice sociale. Cette

coalition sera une force cruciale pour faire progresser la réalisation des ODD et surmonter les défis présents et à venir. Sa vocation fondamentale sera de reconstruire le contrat social au moyen de politiques centrées sur l'humain qui soient fondées sur la justice sociale et guidées par ses principes. Le contrat social doit placer les femmes et les jeunes au cœur des préoccupations et garantir l'égalité des chances pour tous; l'accès aux services essentiels; la formation et l'apprentissage tout au long de la vie; le travail décent et la protection sociale.

L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes est la plateforme qui nous permettra de coordonner le financement, à l'échelle mondiale, de centaines de millions de nouveaux emplois et d'étendre la protection sociale aux 4 milliards de personnes qui en sont privées.

J'attends avec intérêt les résultats de vos discussions, qui seront source d'inspiration pour le Sommet sur les objectifs de développement durable prévu en septembre, le Sommet de l'avenir en 2024 et le Sommet social mondial en 2025.

Le monde vit une époque charnière. Les politiques actuelles relatives au climat, aux menaces pesant sur la sécurité mondiale et à la solidarité sociale, entre autres, façonneront notre avenir et celui de nos descendants. Le Sommet sur le monde du travail offre une occasion de réfléchir à des solutions pour rendre notre avenir plus juste, équitable, durable et inclusif.

Le Président (original anglais)

Avant d'inviter nos prochains invités à prendre la parole, des citoyens du monde entier vont nous faire part de leurs réflexions sur ce qu'il faudrait faire pour parvenir à une plus grande justice sociale.

(Une vidéo est diffusée.)

Allocutions de haut niveau

Le Président (original anglais)

Nous allons maintenant écouter nos trois intervenants de haut niveau, que j'invite à venir prendre la parole à la tribune.

M. Berset Président de la Suisse

Monsieur le Directeur général, Excellence, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter très simplement la bienvenue, ici à Genève, à l'occasion de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail organisée par l'Organisation internationale du Travail. La Suisse est l'État hôte de l'Organisation depuis 1919 et son implantation à Genève a été la pierre angulaire, vraiment la pierre angulaire du développement de ce que l'on appelle aujourd'hui la Genève internationale, et je le mentionne ici pour rappeler, pour dire et pour rappeler, le lien très fort qui nous lie, qui lie la Suisse à l'OIT et cela depuis plus d'un siècle.

La Suisse est très honorée aujourd'hui d'accueillir le premier Sommet sur le monde du travail consacré à la justice sociale pour tous, pour tous et pour toutes. Et il se trouve que les hasards du calendrier font que, aujourd'hui en Suisse, a lieu la grève féministe. Vous en

connaissent malheureusement les raisons. Les femmes touchent souvent, beaucoup trop souvent, un salaire et des rentes moins élevés que les hommes. Elles effectuent plus régulièrement que les hommes du travail non rémunéré. Elles sont victimes de discrimination et de harcèlement et, d'ailleurs, l'une des revendications des femmes en grève aujourd'hui se réfère explicitement à la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019.

Dès lors, cette grève aujourd'hui illustre de manière extrêmement concrète comment l'indignation face à des situations injustes peut se transformer en actions politiques. Mais, pour ça, il faut de l'optimisme, il faut une conviction profonde que l'on peut changer les choses, que ce soit au sein de nos sociétés, à l'échelle locale ou alors à l'échelle internationale et mondiale. Il est essentiel que les colères contre les dysfonctionnements de la société s'accompagnent toujours d'optimisme, sans quoi ces colères mènent au ressentiment, mènent au défaitisme, voire au cynisme qui ne sont absolument d'aucune utilité pour lutter contre les injustices sociales.

L'histoire de l'OIT est justement une histoire de colère. Cette Organisation indispensable a vu le jour il y a plus d'un siècle suite à l'indignation légitime suscitée par les conditions de travail dramatiques dans les usines, par le travail des enfants qui était alors très répandu. Mais cette indignation s'est transformée en engagement et, aujourd'hui aussi, les défis auxquels nous faisons face sont absolument considérables.

Les inégalités dans le monde ont pris des proportions extrêmes et, d'ailleurs, le *Rapport sur les inégalités mondiales 2022* conclut que ces inégalités, en matière de richesse ou de revenu, en matière de genre et d'écologie, sont au même niveau qu'au début du XX^e siècle, c'est-à-dire au même niveau qu'à l'époque où l'OIT a été fondée.

Cette injustice sociale touche les plus vulnérables, au premier titre les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, de manière absolument disproportionnée, et les conséquences de ces inégalités sont très néfastes. Elles deviennent même un poison politique qui affaiblit la cohésion sociale et qui discrédite les institutions démocratiques.

Je crois qu'on doit rappeler ici qu'il n'y a pas de justice sociale sans respect des droits humains, sans protection sociale, sans garantie des libertés fondamentales, et c'est pour cela que nous devons nous engager à créer des opportunités pour les plus défavorisés, pour améliorer leur bien-être, leur qualité de vie, garantir l'égalité des sexes et l'accès aux droits.

C'est pour cela que nous devons encourager une transition juste, c'est-à-dire un changement structurel vers un ordre social, vers un ordre économique qui soit climatiquement neutre, inclusif et égalitaire. Et cette thématique, qui souligne l'extrême importance des travaux menés ici au sein de l'OIT, cette thématique qui relie les agendas de la justice sociale, climatique et environnementale, et leur groupe d'intérêts respectifs, est justement l'un des sujets de cette Conférence internationale du Travail.

Si vis pacem, cole justitiam, «Si tu veux la paix, cultive la justice». Ces mots historiques se trouvent dans un document qui a été scellé sous la toute première pierre du bâtiment principal du BIT, ici à Genève. Et ces mots qui nous relient à l'histoire de celles et ceux qui nous ont précédés dans ces travaux, ces mots illustrent la raison d'être de l'OIT, dont la Constitution vise la justice sociale pour servir la paix dans le monde. Par son engagement à faire valoir et à respecter les principes et les droits fondamentaux au travail, l'OIT a influencé de manière positive, et de manière durable, la législation relative au bien-être social dans tous les pays du monde. En rassemblant des représentantes et représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs dans des organes exécutifs, les fondateurs de l'OIT ont fait œuvre de pionniers – il n'y a pas d'autres termes – et concrétisé le dialogue multipartite promu

aujourd'hui. Ce dialogue social permet de trouver les meilleures solutions aux défis du monde du travail en plaçant les êtres humains au centre des réflexions. Et, avec le partenariat social, les États Membres que nous représentons et l'OIT garantissent que le travail n'est pas une marchandise.

Mais la justice sociale ne peut pas incomber à la seule OIT. Il faut sortir de nos murs, de ces murs, de nos travaux également pour mobiliser l'ensemble du système multilatéral. Vous avez rappelé, Monsieur le Directeur général, les mots dits en 2019 sur l'importance du multilatéralisme rappelée avant les crises successives et brutales qui nous ont accompagnés ces trois dernières années, et ce message est encore plus important aujourd'hui. Ce message est probablement encore plus important aujourd'hui, et l'OIT, avec son mandat normatif, avec sa structure tripartite, avec ses moyens d'action, a toute la légitimité nécessaire pour encourager d'autres acteurs à joindre leurs efforts à ceux qui sont menés ici.

Et, dans ce contexte, nous pouvons nous fixer quatre priorités, des priorités que la Suisse s'est fixées également. Tout d'abord, première priorité, le renforcement de la coopération de l'OIT avec les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement pour établir un dispositif anticrise socialement durable. La deuxième priorité, la promotion de la protection sociale universelle avec des systèmes de protection contributifs et une attention particulière aux soins de santé universels. La troisième priorité, c'est la mise en place d'une initiative pour aider les entreprises et leur personnel à tirer parti de la transition vers une économie verte et numérique. Et enfin, la quatrième priorité, c'est la mise en place d'une initiative en faveur d'un commerce socialement équitable, d'où évidemment le lien avec une autre organisation internationale extrêmement importante, l'Organisation mondiale du commerce.

Vous aurez remarqué que, dans ces priorités, on a le lien et le rôle de plaque tournante de l'OIT envers d'autres organisations, parmi lesquelles l'Organisation mondiale de la santé, également basée à Genève, que j'ai indirectement citée, ou l'Organisation mondiale du commerce, et je crois que c'est un rôle auquel l'OIT ne peut pas échapper: ce rôle de plaque tournante et de coordination et de collaboration avec les autres.

Comme vous le savez, la Suisse a été la cheville ouvrière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable en 2008, qui a une quinzaine d'années aujourd'hui, et qui doit continuer de guider nos actions en faveur des objectifs que sont la promotion de l'emploi, le renforcement de la protection sociale, la promotion du dialogue social et du tripartisme et le respect de la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail. Ce sont des objectifs qui sont indissociables les uns des autres, qui se renforcent mutuellement, et toute défaillance dans la promotion de l'un ou de l'autre porte évidemment préjudice à la réalisation de l'ensemble, et les partenariats de l'OIT avec des entités non étatiques, des acteurs du secteur privé doivent aussi, dans ce cadre, être encouragés.

À l'heure de l'inadmissible guerre d'agression russe contre l'Ukraine, les plateformes multilatérales sont plus importantes que jamais, et nous sommes physiquement réunis ici ensemble à Genève, en Suisse, Genève internationale qui s'engage avec détermination pour traiter les défis actuels dans le cadre d'une coopération internationale qui soit aussi étroite que possible.

Les inégalités dans le monde sont, probablement avec le réchauffement climatique, l'un des plus vastes fléaux de notre temps. Et oui, comme je le disais au départ, il faut s'indigner, oui il faut s'indigner, mais il faut surtout rester optimiste. En particulier, à l'heure où les crises se succèdent et se chevauchent, et s'entretiennent et se renforcent les unes les autres jusqu'à parfois ébranler notre foi dans l'avenir et, dans ce contexte d'incertitude, il est d'autant plus

important de poursuivre notre engagement pour le progrès social, le multilatéralisme et une politique rationnelle.

C'est le Président des États-Unis d'Amérique, Franklin Roosevelt, qui avait dit dans son discours devant l'OIT en 1941: «*The essence of our struggle today is that man shall be free. There can be no real freedom for the common man without enlightened social policies. In the last analysis, they are the stakes for which democracies are today fighting.*» Il ne saurait y avoir de véritable liberté pour les individus sans politique sociale éclairée. C'était vrai en 1941, ça l'est encore aujourd'hui.

M. Suárez Santos

Secrétaire général de l'Organisation internationale des employeurs
(original anglais)

C'est pour moi un plaisir et un honneur de représenter devant vous l'Organisation internationale des employeurs (OIE) à l'occasion de cette session décisive. Il y a cinq ans exactement, en 2019, nous étions réunis en ces mêmes lieux pour délibérer sur l'avenir du travail, devenu aujourd'hui son présent. Certains d'entre vous s'en souviennent peut-être, nous avons alors fixé à dix ans l'échéance d'une transformation complète. Nos prévisions n'étaient pas forcément fausses: le monde du travail connaît une mutation profonde, tout comme le monde des affaires. Nous étions cependant bien loin d'imaginer que cette transformation se produirait non à l'aune d'une décennie, mais en l'espace d'une semaine, voire en 24 heures dans certains cas.

Le retentissement phénoménal de la pandémie sur le monde du travail est comparable à un tsunami. Divers moyens technologiques ont été déployés en 24 heures et, dans certains cas, le travail à distance s'est imposé à l'échelle planétaire en quelques heures. Or, permettez-moi de vous rappeler que cette mutation accélérée n'est pas terminée; elle se poursuit sous l'effet de l'intelligence artificielle, qui vient chambouler davantage encore notre monde du travail actuel, et aussi sous l'effet du changement climatique avec les politiques qui y sont associées et incitent chacun de nous à travailler, consommer et vivre de façon plus durable.

Face à la rapidité de cette évolution, comment continuer d'appliquer le principe de la justice sociale, qui a présidé voilà plus d'un siècle à la fondation de l'Organisation internationale du Travail? Laissez-moi, en l'espèce, rappeler obstinément que la justice sociale va de pair avec les perspectives de travail décent. La justice sociale va aussi de pair avec la possibilité, pour les employeurs, de créer des emplois décents, qui plus est de manière pérenne. Bien des entreprises n'ont pas pu survivre – et j'appelle ici votre attention sur le rôle qui incombe en la matière aux petites et moyennes entreprises. Dans une région comme l'Amérique latine, certaines estimations révèlent que le taux de disparition des entreprises durant la pandémie pourrait aller jusqu'à 20 pour cent, ce qui peut être qualifié de désastre, voire de drame, sur le plan de la justice sociale. Par conséquent, même si le concept de justice sociale est aussi ancien que l'OIT, nous devons chercher comment lui insuffler une nouvelle jeunesse, et nous demander aussi comment nous, employeurs, pouvons mieux nous intégrer dans cette équation, comment l'OIT peut faire évoluer sa manière de travailler avec d'autres partenaires et d'autres organisations internationales, et comment veiller à ce que la communauté internationale et l'OIT demeurent la force motrice qui est à l'origine de résultats concluants, en particulier – et je tiens à insister sur ce point – en faveur des personnes qui sont toujours dans le secteur informel et constituent 60 pour cent de l'ensemble des actifs occupés.

Comme l'a fort justement laissé entendre le Président Berset, l'indignation est vecteur de changement. En tant qu'Organisation internationale des employeurs représentant un vaste

réseau d'affiliés dans le monde, mais aussi en notre qualité d'employeurs, nous avons l'ambition de concevoir une stratégie efficace en faveur de la justice sociale. Pour ce faire, nous devons impérativement nous concentrer en priorité sur les moyens d'augmenter la productivité, d'accroître le niveau des compétences, de réduire la fracture numérique, enfin, de créer un environnement plus propice au développement d'entreprises durables. Permettez-moi de m'attarder sur ces points essentiels.

Premièrement, les pays, n'offrant pas, aux individus – femmes et hommes – ni aux entreprises, le cadre propice à l'élaboration de leurs idées et à l'exploitation de leurs projets, sont à l'évidence des pays où font défaut tant les emplois que l'innovation, la productivité et la créativité. Il est bon de rappeler aussi que la faiblesse des institutions, la corruption et l'inadéquation de la réglementation empêchent les employeurs de créer des emplois. Il ne peut y avoir de justice sociale sans entrepreneurs, pas plus qu'il ne peut y avoir de justice sociale sans entreprises durables.

Deuxièmement, la collaboration entre les entreprises, les travailleurs et les établissements d'enseignement n'a jamais été aussi cruciale pour améliorer la justice sociale. Je dois dire qu'il y a beaucoup trop de pays où cette collaboration est loin d'être optimale, et que ce sont les jeunes, les femmes et les personnes les plus vulnérables qui en pâtissent. Si l'on veut voir aboutir les politiques en matière d'éducation et de développement des compétences, il faut y associer plus efficacement les partenaires sociaux, ainsi que les établissements du secteur privé. La Déclaration du centenaire de l'OIT est claire sur ce point: «promouvoir l'acquisition de compétences» est une priorité pour la justice sociale. Nous ne pouvons courir le risque de laisser le programme de développement des compétences prendre du retard sur les autres. Permettez-moi de rappeler, en outre, qu'il importe tout autant que les contributions prévues, déterminées au niveau national pour combattre le changement climatique, comprennent des programmes de développement des compétences en rapport, ce qui est rarement le cas; or, sans compétences, il n'y a pas de transitions justes.

Troisièmement, la dernière révolution technologique – qui va de l'intelligence artificielle à la réalité virtuelle – est un vivier extraordinaire, foisonnant d'idées pour arracher à la pauvreté un plus grand nombre d'individus et créer davantage d'emplois décents, surtout dans les économies en développement. Il convient toutefois de reconnaître que ces innovations pourraient fort bien accentuer la fracture numérique et creuser les inégalités économiques existantes. Il faut donc que le partenariat pour la justice sociale s'attache à garantir l'égalité d'accès à une connexion de qualité, à des services internet abordables et à l'acquisition de compétences numériques. D'autres organisations internationales, comme l'Union internationale des télécommunications, pourraient d'ailleurs s'avérer des partenaires décisifs pour promouvoir avec plus d'acuité la réalisation de la justice sociale.

Quatrièmement, la protection sociale universelle permet, elle aussi, d'agir au service de la justice sociale. L'OIE a été très claire sur ce point: nous entendons œuvrer au renforcement de la protection sociale et à l'extension des socles de protection sociale, mais il importe que les régimes de protection sociale aient un caractère durable. Or, soyons honnêtes, nombreux sont les pays où cette durabilité est plus menacée que jamais. D'où la nécessité de maintenir en priorité le cap sur les partenariats destinés à créer des régimes durables, mais, là encore, n'oublions pas que ce sont les employeurs et les entreprises qui contribuent le plus aux régimes de protection sociale. Sans croissance ni développement de l'activité, impossible de dégager la marge budgétaire nécessaire à ces régimes. Il n'y a pas de protection sociale universelle sans entreprises durables.

Cinquièmement, la pandémie nous a montré combien la collaboration entre employeurs et travailleurs compte aussi pour permettre l'accès aux biens publics, à savoir par exemple, outre l'éducation, la prise en charge des problèmes de santé ou l'accès au financement. Lors de la pandémie, les travailleurs ont massivement fait confiance aux employeurs pour leur indiquer la marche à suivre en matière de santé. Sachons exploiter cette collaboration sans parti pris. Tel est l'un des motifs pour lesquels nous préconisons que l'approche adoptée par les participants et pendant les débats soit plus ouverte à la prise en compte du rôle que joue le secteur privé pour parvenir à la justice sociale. C'est du reste une démarche pleinement conforme à l'esprit de la Déclaration du centenaire de l'OIT.

À l'OIT, on a fréquemment tendance à «occulter l'évidence». L'intérêt renouvelé que l'Organisation porte à la justice sociale tient, en outre, à la nécessité d'inciter les membres de la communauté internationale à conjuguer plus efficacement leurs efforts. L'OIT est l'institution internationale de référence en matière de justice sociale. Cela étant, permettez-moi juste de dire, au sujet des partenariats, que pour peu qu'ils soient efficaces, les partenariats peuvent véritablement transformer la vie des gens, ce que l'OIT a d'ailleurs prouvé. La structure tripartite de l'Organisation lui permet en effet de compléter efficacement les efforts considérables déployés par d'autres organisations internationales, sans faire double emploi. Si le tripartisme peut être un moteur du changement, je ne saurais conclure sans mentionner les conditions indispensables à son bon fonctionnement. Le rôle des organisations indépendantes d'employeurs et de travailleurs doit être respecté, sans ingérence. Les principes et droits fondamentaux au travail sont plus importants que jamais pour la justice sociale; or, force est de constater que, dans bien des pays, la liberté syndicale est loin d'être respectée. Choisir telle ou telle entreprise pour légitimer un son de cloche ne suffit pas. Menacer ou intimider les organisations d'employeurs ou de travailleurs ne mènera pas au résultat vers lequel tendent nos efforts à tous. Pour être crédibles, il faut donc aussi que nous nous efforcions de créer une société dans laquelle tout le monde est traité avec respect et dignité, indépendamment de son bagage. Sur le lieu de travail, l'inclusivité suppose une tolérance zéro envers la discrimination, quel qu'en soit le motif.

Nous devons nous mobiliser davantage autour des actions menées au service de la justice sociale par l'OIT, l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, et ce, sans préjugés, mais avec une ambition teintée de pragmatisme, qui nous invite à joindre le geste à la parole. L'OIE soutient la démarche du Directeur général désireux d'impulser une nouvelle dynamique à ce principe fondateur. L'idée de Coalition mondiale pour la justice sociale est une initiative audacieuse qui vient à point nommé. Elle est sans nul doute de nature à promouvoir le système de gouvernance tripartite de l'OIT – qui est unique en son genre –, à préserver et renforcer le rôle central de l'Organisation dans le système multilatéral, tout en imprimant un nouveau souffle de vie à l'un de ses principes fondamentaux. Tâchons d'œuvrer tous ensemble en regardant dans la même direction.

M. Triangle

Secrétaire général par intérim de la Confédération syndicale internationale (original anglais)

Au nom de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui représente 200 millions de travailleurs et 340 centrales syndicales nationales implantées dans 165 pays et territoires du monde entier, je souhaiterais vous transmettre un message. Le monde se trouve à la croisée de crises convergentes. Les chocs mondiaux infligés aux économies et aux sociétés chamboulées par la pandémie de COVID-19 et par la guerre d'agression menée contre l'Ukraine ont exacerbé les vulnérabilités préexistantes et mis à mal les progrès tenus que nous avons enregistrés dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Le changement climatique et ses effets transversaux ont de lourdes conséquences sur la population mondiale. Ces dernières années, nous constatons davantage de régressions sociales que de progrès à l'échelle planétaire. L'autoritarisme des gouvernements face aux crises multiples est en hausse et les intérêts des entreprises continuent de prévaloir sur le bien-être du gros de la population. Outre les conséquences directes et indirectes de la guerre dans un contexte géopolitique polarisé, les travailleurs ont également souffert des crises liées au climat, à l'alimentation et à l'énergie, ainsi que d'une forte inflation, qui a porté un coup à leur pouvoir d'achat, paupérisant toujours davantage bon nombre d'entre eux. L'augmentation des taux d'intérêt a encore aggravé la crise de la dette dans bien des pays du monde, menaçant les services publics et les dépenses sociales indispensables à une économie centrée sur l'humain.

L'état de la justice sociale dans le monde, tel que le Directeur général du Bureau international du Travail nous le décrit dans son rapport, devrait nous faire honte à tous. Les 1 pour cent les plus fortunés ont capté 38 pour cent du total des richesses accumulées depuis les années 90, tandis que les 50 pour cent les plus pauvres n'en ont obtenu que 2 pour cent, et 685 millions de personnes sont en situation de pauvreté extrême. Plus de 50 millions de travailleurs vivent une situation d'esclavage moderne et au moins 160 millions d'enfants sont astreints au travail, ces chiffres repartant à la hausse après des décennies de déclin. Trois millions de travailleurs meurent chaque année et des centaines de millions d'autres sont victimes d'accidents du travail ou d'une maladie professionnelle. Plus de 60 pour cent de la population active travaille dans l'économie informelle sans disposer d'aucune protection, et 4 milliards de personnes sont privées de protection sociale. Les pertes d'emplois provoquées par la pandémie n'ont pas été compensées.

Au total, 207 millions de personnes n'ont pas d'emploi, et l'écart de rémunération entre femmes et hommes reste de 20 pour cent. Au sein de ce parlement mondial du travail, ces chiffres donnent à réfléchir et ne peuvent laisser personne indifférent. En résumé, nous devons faire mieux! Les crises convergentes auxquelles nous sommes confrontés appellent une réaction tous azimuts en vue de bâtir des sociétés plus durables et résilientes: Un programme porteur de changements dont l'épicentre est la justice sociale.

Il convient d'élaborer un nouveau contrat social avec des emplois, des droits, des salaires vitaux, ainsi que la protection sociale, l'égalité et l'inclusion pour tous, dans toutes ses dimensions. Un contrat social comprenant la création d'emplois décents et respectueux du climat pour tous, avec une transition juste via une transformation industrielle permettant de réduire à zéro les émissions nettes de carbone, parallèlement à des investissements dans des secteurs économiques stratégiques comme le soin, l'économie verte et les infrastructures durables, sans oublier la formalisation de l'emploi informel. Un nouveau contrat social qui garantisse les droits de tous les travailleurs, quelles que soient leurs modalités d'emploi, afin

de tenir la promesse de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, à savoir la mise en place de socles de protection des travailleurs intégrant la limitation de la durée du travail, le respect des droits fondamentaux ainsi que la sécurité et la santé au travail; un nouveau contrat social comprenant un salaire minimum vital et des politiques d'égalité salariale. Les inégalités salariales sont le principal déterminant des inégalités de revenus à l'échelle mondiale. Les travailleurs ont besoin que leur salaire augmente pour faire face à la crise du coût de la vie et vivre décemment; en outre, il faut que l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale soit garantie pour tous. Un nouveau contrat social offrant une protection sociale universelle qui puisse, dans les pays les moins nantis, être adossée à un fonds mondial de la protection sociale.

Ce nouveau contrat social appellera l'égalité pour mettre un terme à toutes les formes de discrimination, notamment lorsqu'elles reposent sur la notion de race, de genre, de religion, d'identité sexuelle ou autres. L'inclusion devra aussi y trouver sa place; il nous faut garantir un système multilatéral qui soit véritablement inclusif afin de compenser les déséquilibres qui existent actuellement entre pouvoir et répartition des richesses, et donner aux pays en développement la marge de manœuvre nécessaire pour définir leur modèle de développement tout en faisant du dialogue social un élément clé de la gouvernance mondiale. Dans la situation d'urgence qui est la nôtre, la Coalition mondiale pour la justice sociale est l'occasion de placer la revendication d'un nouveau contrat social au cœur du multilatéralisme; elle s'appuie notamment sur les décennies d'action menées en vue de réaliser les objectifs de développement durable, dont la clef de voûte est l'objectif 8, relatif à une croissance économique durable avec le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Au cours des dix dernières années, les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 19 pour cent, pour atteindre le montant record de plus de 2000 milliards de dollars des États-Unis. Tout notre argent sert à faire la guerre et à détruire, ce qui exacerbe les divisions au lieu de mettre en place au plan mondial un système de sécurité commun, basé sur la justice sociale pour tous.

Le Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé l'importance que revêt ce nouveau contrat social et a insisté sur la nécessité de renouveler le multilatéralisme. L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes a un rôle essentiel à jouer pour que ce nouveau contrat social devienne réalité dans de nombreux pays du monde. Visant à créer 400 millions d'emplois d'ici 2030, principalement dans l'économie verte, l'économie numérique et l'économie du soin, visant aussi à étendre la protection sociale à 4 milliards de personnes jusqu'ici sans couverture, l'initiative prend en compte deux piliers fondamentaux du nouveau contrat social.

Vous conviendrez que le multilatéralisme et la gouvernance mondiale connaissent un moment décisif. Le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé *Notre programme commun* est une solide référence pour encadrer les manifestations de haut niveau à venir, comme le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, le Sommet de l'avenir de 2024 et le Sommet social mondial de 2025. La Coalition mondiale pour la justice sociale devrait en outre contribuer à ces moments clés en mobilisant la volonté politique nécessaire à la réalisation d'un programme mondial juste et durable. Ensemble, nous devons placer l'OIT parmi les chefs de file de la gouvernance mondiale et ancrer davantage le tripartisme et le dialogue social dans le système multilatéral. Le dialogue social entre les gouvernements, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs est crucial pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lequel promeut des politiques plus inclusives, plus efficaces et plus justes.

Un multilatéralisme renforcé, fonctionnant davantage en réseau et reposant sur la justice sociale, s'impose au sein du système des Nations Unies et au-delà, en coordination avec les institutions financières internationales, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le G20 et les BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). À l'occasion de son congrès mondial tenu en 2022, la CSI a réaffirmé son engagement en faveur du multilatéralisme et son soutien à l'ONU en tant que première instance multilatérale. Elle a toutefois insisté aussi sur le fait que l'ONU doit, via sa réforme, rehausser le degré de responsabilisation et d'efficacité, reconnaissant les responsabilités qui incombent aux États Membres pour soutenir la Charte des Nations Unies et l'action qui en découle. Les syndicats représentent une composante essentielle de toutes ces actions nécessaires et la CSI est fermement résolue à construire un avenir juste pour tous.

Le Président (original anglais)

Je tiens à remercier les orateurs de haut niveau pour leurs déclarations ainsi que le Directeur général, avant de passer à la deuxième partie de cette séance qui sera consacrée à la Table ronde de haut niveau sur le thème «Lutter contre les inégalités et l'informalité et favoriser l'inclusion».

Mercredi 14 juin 2023, 11 h 30
Président: M. bin Samikh Al Marri

Le Président (original anglais)

Je vous propose tout d'abord de regarder une vidéo illustrant en quoi l'égalité des genres joue un rôle central dans la réalisation de la justice sociale. À la suite de cette projection, nous aurons tous le privilège d'assister aux débats de la première table ronde de haut niveau tenue dans le cadre de ce sommet. Elle aura pour thème: «Lutter contre les inégalités et l'informalité et favoriser l'inclusion».

À cet effet, j'ai le plaisir de confier la présidence de la suite de cette séance à M^{me} Nozipho Tshabalala, modératrice de conférence et présentatrice internationalement renommée, afin qu'elle anime les débats de la table ronde dès la fin de la vidéo.

(Une vidéo est diffusée.)

Table ronde de haut niveau sur le thème «Lutter contre les inégalités et l’informalité et favoriser l’inclusion» – Résumé

Modératrice

- M^{me} Nozipho Tshabalala

Intervenants

- M^{me} Karien van Gennip, ministre des Affaires sociales et de l’Emploi, Pays-Bas
- M. Shri Bhupender Yadav, ministre du Travail et de l’Emploi et ministre de l’Environnement, des Forêts et du Changement climatique, Inde
- M. Jorge Luis Araya Chaves, directeur exécutif de l’Union costaricienne des chambres et associations d’entreprises privées (UCCAEP)
- M. Plamen Dimitrov, président de la Confédération des syndicats indépendants de Bulgarie (CITUB)
- M^{me} Winnie Byanyima, secrétaire générale adjointe de l’ONU, directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- M. Paul Ladd, directeur de l’Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)

La modératrice souhaite la bienvenue à tous les participants. Rappelant le contexte général, elle souligne que les multiples crises auxquelles le monde a dû faire face ces dernières années ont mis en évidence l’ampleur des inégalités qui existaient déjà et leurs conséquences, ainsi que la nécessité d’agir collectivement pour les combattre. Sous l’effet de ces crises, les inégalités se sont encore creusées dans de multiples domaines, et les populations les plus défavorisées et les plus marginalisées ont été les plus durement touchées. L’animatrice indique que les intervenants présenteront les réponses apportées à ces défis aux niveaux mondial et national, et donneront des exemples de mesures qu’il faudrait prendre pour accélérer la réduction des inégalités et faire progresser la justice sociale.

La modératrice demande à M^{me} van Gennip d’expliquer le rôle que les parties prenantes peuvent jouer pour lever les obstacles structurels qui empêchent certains groupes de bénéficier de l’égalité de chances et de traitement, laquelle est essentielle pour parvenir à la justice sociale et éliminer la discrimination.

M^{me} van Gennip souligne que les pays ne peuvent prospérer qu’en assurant le bien-être de tous leurs citoyens, la condition préalable étant d’offrir des chances égales à tous. La Coalition mondiale pour la justice sociale sera indéniablement déterminante à cet égard. La première chose à faire est de reconnaître que la discrimination existe à tous les niveaux de la société, y compris sur le marché du travail ou dans l’accès aux opportunités et aux services, et qu’elle touche plus particulièrement certains groupes, en particulier les jeunes, les personnes ayant une orientation sexuelle différente et les personnes âgées. La discrimination peut résulter de préjugés inconscients, d’inégalités persistantes, voire d’un racisme institutionnel. Sur le plan individuel, il importe que chacun lutte contre la tendance naturelle à privilégier ce qui lui ressemble, afin de promouvoir une plus grande diversité au sein de la main-d’œuvre. Sur le plan institutionnel, les entreprises devraient intégrer des mesures de lutte contre la discrimination dans toutes leurs procédures, et montrer l’exemple au plus haut niveau de la

hiérarchie. Il a en effet été démontré que c'est au niveau de la gestion de la chaîne de valeur qu'il faut s'attaquer au travail des enfants et à la discrimination pour garantir l'égalité de chances. L'intervenante exhorte les gouvernements à prendre des mesures plus énergiques dans ce sens. Les Pays-Bas ont par exemple adopté une loi visant à lutter contre la discrimination, une politique de quotas en faveur de l'égalité femmes-hommes, un plan de lutte contre la discrimination sur le marché du travail axé sur les personnes biculturelles et une politique étrangère féministe, afin de placer l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination au cœur de l'action du gouvernement, y compris dans le domaine des relations extérieures.

M. Ladd, réagissant à l'intervention de M^{me} van Gennip, fait observer que l'absence de systèmes nationaux de soins est l'un des principaux obstacles structurels à l'élimination de la discrimination sur le marché du travail et à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Il exhorte les gouvernements à adopter des politiques qui reconnaissent la vraie valeur des activités de soin non rémunérées.

La modératrice invite M. Yadav à décrire les mesures prises par le gouvernement de l'Inde et ce qui pourrait encore être fait pour combler le fossé entre l'économie formelle et l'économie informelle et garantir une répartition équitable des fruits du progrès.

M. Yadav déclare que les dernières avancées technologiques pourraient être un moyen de combler le fossé entre l'économie formelle et l'économie informelle et de garantir une répartition équitable des fruits du progrès. L'Inde a adopté une stratégie mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics pour créer eShram, un portail en ligne qui compte environ 290 millions d'inscrits et dont l'objet est d'informer les travailleurs du secteur informel des possibilités de formation et d'emploi qui existent dans l'économie formelle. Reconnaisant l'importance de la protection sociale, le gouvernement de l'Inde a mis en place des programmes offrant diverses formes d'assistance sociale aux travailleurs du secteur informel. Néanmoins, les pays en développement ne disposent souvent pas d'un nombre suffisant de techniciens qualifiés pour mettre en place des solutions numériques de ce type, et les gouvernements devraient donc financer des politiques d'apprentissage tout au long de la vie.

M^{me} van Gennip ajoute que, dans les sociétés contemporaines, la famille joue un rôle fondamental. Les activités de soin sont tout aussi importantes et ne feront que prendre de l'ampleur à l'avenir étant donné l'allongement continu de l'espérance de vie et l'augmentation de la demande de soins pour les personnes âgées qui en résultera.

M. Yadav fait remarquer que, en matière de soin, les sociétés devraient adopter une approche fondée non seulement sur les droits de l'homme mais aussi sur les devoirs, qui soit conforme aux valeurs sociétales de chaque pays et qui tienne compte de la situation locale.

La modératrice demande à M. Araya Chaves d'expliquer quelles mesures pourraient être prises pour améliorer la productivité afin de resserrer les écarts de productivité entre les entreprises et, ainsi, de réduire les inégalités, et quels mécanismes pourraient garantir un partage équitable des gains de productivité.

M. Araya Chaves reprend à son compte les propos des intervenants précédents et souligne que des investissements sont nécessaires pour combler les lacunes, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la formation. Il importe que les organisations d'employeurs veillent à ce que les bienfaits du développement profitent à tous, mais l'appui des gouvernements n'en est pas moins nécessaire. Les pouvoirs publics doivent soutenir la mise en place d'environnements propices à l'investissement, indispensable pour que les petites et moyennes entreprises puissent continuer à jouer leur rôle essentiel de créatrices

d'emplois décents. Il convient d'adopter des approches intégrées pour progresser en parallèle sur ces deux fronts. Des investissements sont également nécessaires pour améliorer l'accès à la connectivité et aux infrastructures, deux conditions préalables à la numérisation et à l'accroissement des ressources mises à la disposition des micro, petites et moyennes entreprises pour créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité.

La modératrice demande à M. Dimitrov de parler du rôle que les politiques salariales et le dialogue social, y compris la négociation collective, pourraient jouer dans la réduction des inégalités de revenu.

M. Dimitrov déclare que les inégalités tant horizontales que verticales sont profondes. Notant qu'il est important que la productivité continue d'augmenter, il précise que le découplage qui existe depuis longtemps entre les salaires et la productivité a conduit à des inégalités de revenu croissantes au sein des pays, ainsi qu'à une baisse globale de la part du travail dans le revenu. Les salariés se situant en haut de l'échelle des revenus ont vu leurs salaires augmenter beaucoup plus rapidement que ceux qui se trouvent en bas de l'échelle. La négociation collective est essentielle dans tous les domaines, y compris au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales, pour que chacun obtienne une juste part des bénéfices. Il est tout aussi important de garantir un salaire minimum vital en rapport avec le coût de la vie et les besoins des travailleurs et de leurs familles. L'intervenant attire aussi l'attention sur la question cruciale de la qualification erronée des travailleurs, qui a souvent pour effet de priver les intéressés de la protection et des avantages liés à l'emploi, ainsi que sur la question des formes de travail incertaines. Une taxation équitable des revenus des ménages et des bénéfices des entreprises pourrait également contribuer à réduire les inégalités de revenus.

La modératrice invite M^{me} Byanyima et M. Ladd à formuler des observations sur les modifications qu'il faudrait apporter aux politiques salariales pour que tous les travailleurs puissent recevoir une part équitable des fruits du progrès économique.

M^{me} Byanyima déclare que l'existence d'inégalités très profondes et leur aggravation sont une conséquence directe de la destruction du pouvoir des travailleurs, qui résulte elle-même de la rétribution excessive du capital au détriment du travail. La pandémie de COVID-19 a eu un effet dévastateur sur l'économie, l'emploi et la vie des populations dans le monde entier. Dans le même temps, les entreprises ont vu leurs profits augmenter, car les cadres juridiques existants leur ont permis de créer une demande artificielle et de limiter l'offre de biens de première nécessité. L'intervenante dit qu'il faudrait que les politiques menées aux niveaux national et international cessent de privilégier la croissance au détriment de l'inclusion, car cela conduit à des inégalités abyssales. Elle exhorte les gouvernements à réguler les marchés de manière à garantir un salaire minimum vital et des emplois dignes, y compris pour les travailleurs de l'économie des plateformes. L'érosion du pouvoir des travailleurs et la limitation de leur droit de s'affilier à un syndicat contribuent au creusement des inégalités. L'intervenante souligne enfin l'importance de la négociation collective et la nécessité de garantir aux travailleurs le droit de s'organiser et de négocier des salaires équitables.

M. Ladd dit que les politiques salariales ont empiré du point de vue de leurs effets sur les inégalités de revenu. Depuis la seconde guerre mondiale, l'écart de rémunération entre un PDG et un travailleur rémunéré au salaire médian a considérablement augmenté. Les inégalités ont continué de s'aggraver pendant la pandémie de COVID-19, tandis que les disparités salariales se creusaient, atteignant des proportions encore plus affligeantes si l'on compare la rémunération des hommes et celle des femmes. Par ailleurs, l'intervenant reconnaît l'importance du salaire vital en tant que seuil de référence et propose deux initiatives pour aplanir les disparités. Premièrement, il souligne l'importance de la Résolution de l'OIT

concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire. Les entreprises de cette économie ont montré qu'il était possible de lutter contre les inégalités en appliquant des politiques accordant une place prioritaire aux objectifs sociaux et environnementaux et réduisant l'écart de rémunération entre le PDG et le reste des travailleurs. Deuxièmement, l'intervenant appelle l'attention sur la nécessité de clarifier les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et de remédier à l'absence de valeurs seuils dans ces domaines. L'UNRISD a travaillé avec les organismes de normalisation pour proposer des indicateurs de durabilité assortis de seuils spécifiques et a proposé sur la base de ses recherches de plafonner l'écart de rémunération entre PDG et salariés à 30 pour 1.

La modératrice demande à M. Dimitrov d'exposer les mesures qui permettraient aux institutions du dialogue social d'être plus inclusives et, ainsi, de faire progresser la justice sociale et de promouvoir un partage équitable des fruits du progrès, y compris en faveur des travailleurs de l'économie informelle.

M. Dimitrov dit que les cadres juridiques devraient être conformes aux principes et droits fondamentaux au travail dans tous les États Membres de l'OIT. La liberté syndicale doit être garantie sans restriction, or certains travailleurs sont privés de ce droit par la loi. L'intervenant préconise vivement l'adoption de mesures visant à garantir la négociation collective sectorielle, qui a eu par le passé des effets positifs sur la réduction des inégalités de salaire et de revenu. La structure interne et les règles démocratiques des syndicats devraient être revues et assouplies, de manière notamment à favoriser l'inclusion des travailleurs domestiques, des travailleurs migrants et des travailleurs informels.

La modératrice demande à M^{me} van Gennip et à M. Yadav d'indiquer comment les gouvernements pourraient renforcer l'intégration des politiques de répartition des revenus et d'inclusion sociale, et d'expliquer en quoi les éventuelles synergies entre ces deux domaines pourraient favoriser l'édification d'une société plus équitable et plus solidaire.

M^{me} van Gennip indique que la première chose à faire est de reconnaître que l'édification de sociétés plus solidaires est dans l'intérêt de tout le monde. Elle souligne qu'il est important que le travail régulier soit placé sous le régime des contrats de durée indéterminée, tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger, car ce régime donne droit à des avantages et au salaire minimum. Les pays occidentaux doivent adapter leurs politiques dans ce sens car, dans le monde du travail d'aujourd'hui, les travailleurs ne restent plus toute leur vie au service d'un seul employeur. Il est essentiel de tenir compte de cette nouvelle réalité pour garantir l'inclusion sociale et la redistribution des revenus. Les Pays-Bas ont l'intention d'abolir les contrats «zéro heure», dans le cadre desquels tant la durée du travail que les salaires sont incertains.

L'apprentissage tout au long de la vie devrait être garanti afin que chacun ait les moyens de faire face aux défis futurs, tels que l'augmentation des besoins de compétences numériques et les changements de voie en milieu de carrière. Étant donné que les gens travaillent plus longtemps et sont plus souvent amenés à se réorienter au cours de leur vie professionnelle, les capacités numériques sont essentielles, ne serait-ce que pour éviter qu'une fracture numérique vienne s'ajouter à la fracture liée aux types de contrat. Le salaire minimum, et en particulier le rapport entre la rémunération d'un PDG et celle d'un travailleur, sont des facteurs tout aussi importants qui requièrent une attention particulière; il faut de même agir à l'égard des effets du changement climatique et de la transformation numérique sur les personnes déjà vulnérables, afin que celles-ci ne payent pas le plus lourd tribut. Pour progresser sur ces différents fronts, il faut une économie et des entreprises prospères.

M. Yadav insiste sur la nécessité d'adopter des stratégies intégrées et de procéder à des réformes structurelles pour promouvoir les transitions vers la formalité, compte tenu de la

complexité et de la diversité des situations dans l'économie informelle et des difficultés qui en découlent sur les plans économique, politique et social et sur le plan du marché du travail. Il explique que ces transitions offrent des opportunités stratégiques aussi bien aux gouvernements qu'aux secteurs qui dépendent de la production de l'économie informelle et aux travailleurs de cette économie qui aspirent à de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail. La pauvreté est le défi majeur pour l'économie informelle. En Inde, une taxe de 1 pour cent est prélevée sur les revenus des entreprises du secteur de la construction de l'Inde, et ces recettes fiscales sont réinvesties dans un fonds de pension et de protection sociale destiné aux travailleurs du secteur informel de la construction.

La modératrice invite M^{me} Byanyima et M. Ladd à formuler des observations sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales pourraient jouer à l'appui de ces politiques, et à mettre en lumière les bonnes pratiques à adopter et les mesures à prendre en priorité.

M^{me} Byanyima souligne qu'il reste encore beaucoup à faire, au niveau tant mondial que national, et que l'ONU pourrait accompagner les changements nécessaires, notamment en aidant tous les pays à se mettre d'accord sur les notions de salaire minimum et de salaire vital et à définir une fiscalité équitable, notamment en ce qui concerne les entreprises. L'ONU pourrait aussi contribuer à promouvoir une réforme mondiale de la gestion de la propriété intellectuelle afin d'assurer la diffusion de savoir-faire susceptibles de sauver des vies. La protection sociale et les prestations de santé devraient être réglementées au niveau mondial et la coopération multilatérale pourrait contribuer à réguler l'économie mondiale.

M. Ladd déclare que l'ONU constitue un lieu de rencontre unique où les gouvernements peuvent s'entendre sur des normes minimales et produire des connaissances utiles pour l'élaboration de politiques destinées à résoudre des problèmes complexes. L'UNRISD, par exemple, s'associera au Club de Madrid pour étudier le rôle des politiques fiscales progressives dans la mobilisation de ressources nationales et le financement des politiques de redistribution et de réinvestissement. L'action de l'ONU doit toutefois être soutenue par les gouvernements, auxquels il incombe de mettre en œuvre les politiques recommandées en tenant compte de la situation nationale.

La modératrice invite M^{me} van Gennip, M. Yadav, M. Araya Chaves et M. Dimitrov à s'exprimer sur la manière dont des politiques de dialogue social coordonnées pourraient contribuer à la justice sociale, ainsi que sur le rôle que les gouvernements, d'une part, et les employeurs, les travailleurs et les organisations qui les représentent, d'autre part, pourraient jouer dans ce processus.

M. Araya Chaves dit que les gouvernements ont du mal à assurer le respect des normes du travail par les entreprises du secteur informel qui, dans certains pays, représentent jusqu'à 90 pour cent du nombre total d'entreprises. Les employeurs sont donc convaincus que le dialogue social est essentiel pour atteindre les entreprises de ce secteur. Le Costa Rica a été l'un des premiers pays où les mandants tripartites ont élaboré, dans le cadre du dialogue social, une stratégie de formalisation des entreprises conforme à la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015, afin de faire mieux respecter la législation et d'accroître les recettes publiques. Les entreprises ont toutes à cœur de contribuer à la formalisation du secteur informel et à créer davantage d'emplois décents.

M. Dimitrov, se référant à la question précédente concernant le rôle du système des Nations Unies, précise que ce rôle consiste à contribuer à la réalisation de la justice sociale, d'où l'importance de la Coalition mondiale pour la justice sociale. Il souligne la nécessité de renforcer la cohérence entre les membres du système multilatéral, y compris les institutions

financières internationales, afin de garantir la prise en considération des normes internationales du travail dans toutes les activités. Que l'OIT prenne des mesures pour réglementer le travail via des plateformes numériques est une très bonne chose, mais il est impératif que soient élaborées des normes sur la gestion algorithmique des travailleurs afin d'atténuer les effets négatifs de ce mode de gestion.

M^{me} van Gennip note que le Conseil européen a récemment adopté des conclusions sur le travail via des plateformes numériques. Elle ajoute que le dialogue social tripartite revêt une importance cruciale, bien que son efficacité dépende du temps que les parties prenantes y consacrent. Ces dernières doivent d'abord définir l'objectif commun à atteindre et s'assurer qu'elles ont toutes voix au chapitre. Selon l'intervenante, les syndicats ne sont pas toujours représentatifs de l'ensemble des travailleurs, notamment des travailleurs indépendants, des travailleurs informels et des travailleurs migrants. Les organisations de la société civile doivent également avoir leur mot à dire.

M. Yadav fait observer que, pour atteindre l'objectif de la formalisation, il faut que tous les travailleurs bénéficient de mesures de protection au travail et d'une couverture sociale. Ce n'est qu'à cette condition que tous les travailleurs pourront vivre dans la dignité, et c'est aux mandants tripartites de faire en sorte que cet objectif soit atteint.

M. Dimitrov indique qu'un nouveau contrat social s'impose, qui fasse bénéficier tous les travailleurs de trois éléments importants: une protection au travail universelle, y compris pour les travailleurs de l'économie informelle, la protection sociale pour tous et la réduction des inégalités.

La modératrice remercie les intervenants pour leurs contributions et souligne que le monde a tout à gagner à la mise en place d'une coalition qui améliorera la coordination et la cohérence des politiques de manière à élargir la portée et à renforcer l'efficacité des actions en faveur de la justice sociale menées dans l'ensemble du système multilatéral. Alors que le Directeur général du BIT a proposé de créer une Coalition mondiale pour la justice sociale – une initiative qui vient à point nommé et répond à l'appel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un nouveau contrat social –, la modératrice demande aux intervenants d'indiquer ce qui, selon eux, fait défaut dans la quête de justice sociale, ainsi que les mesures qu'ils ont l'intention de prendre.

M^{me} Byanyima dit que la volonté politique manque aux niveaux mondial et national. Les dirigeants doivent prendre des mesures pour réglementer l'économie et le rôle des entreprises, restaurer le pouvoir des travailleurs et s'entendre sur des règles concernant le partage des biens publics mondiaux. D'autres modèles économiques doivent être encouragés.

M. Ladd déclare que l'UNRISD serait heureux de rejoindre la Coalition. Il insiste sur la nécessité de mettre en place un nouveau contrat écosocial, fondé sur une vision politique commune. La prise d'initiatives est également indispensable pour pouvoir mettre pleinement à profit les possibilités qu'offre la transformation numérique dans l'intérêt de l'humanité, pour autant que des limites écologiques claires soient respectées.

M. Araya Chaves appelle l'attention sur la nécessité de lutter contre l'informalité et de mettre l'accent sur la contribution notable que peuvent apporter les micro, petites et moyennes entreprises à la justice sociale du fait de leur incidence sur la productivité. Il souligne qu'il est essentiel d'associer les micro, petites et moyennes entreprises du secteur informel aux discussions si l'on veut véritablement parvenir à la justice sociale. L'humain doit être au cœur des politiques publiques. Les employeurs sont plus que jamais déterminés à s'appuyer sur le dialogue social.

M^{me} van Gennip rappelle que les Pays-Bas sont déterminés à soutenir le Directeur général et la Coalition mondiale et à jouer son rôle dans la définition d'une vision commune fondée sur le travail décent et la justice sociale. Les Pays-Bas sont acquis à la cause d'une OIT plus forte, capable de prendre à bras-le-corps les questions qui ont été examinées au cours de la table ronde. L'intervenante fait remarquer que rien ne manque: toutes les pièces du puzzle sont là, toutes les parties prenantes sont autour de la table, il ne reste plus qu'à se mettre au travail.

M. Yadav dit que le gouvernement de l'Inde est résolu à améliorer le sort des travailleurs informels, notamment en menant des travaux de recherche sur les maladies professionnelles auxquelles ils sont exposés afin de leur assurer des services de santé et de sécurité sociale plus efficaces. Le gouvernement est déterminé à faire bénéficier les travailleurs informels de programmes de protection sociale ciblés et assortis de délais en tirant parti de la technologie. L'intervenant souligne que l'OIT joue un rôle important dans les discussions tripartites, mais que les programmes orientés vers l'action font défaut.

M. Dimitrov indique qu'un changement et un nouveau contrat social s'imposent. Les travailleurs sont déterminés à élaborer ce nouveau contrat social pour rétablir la confiance dans leurs rangs, et à agir en ce sens dans tous les domaines. L'action mondiale doit être encadrée par des politiques mondiales et nationales qui soient le fruit d'un dialogue tripartite. L'intervenant souligne également que ce sont les organisations de travailleurs et d'employeurs établies de longue date qui devraient représenter l'ensemble des travailleurs et des employeurs.

La modératrice remercie les intervenants pour leurs contributions et résume les éléments saillants des discussions. Elle déclare qu'il est fondamental de s'attaquer aux inégalités sous toutes leurs formes pour faire progresser la justice sociale, laquelle ne peut advenir si l'inclusion sociale n'est pas assurée et s'il n'est pas remédié à l'informalité.

(La séance est levée à 13 heures.)

Mercredi 14 juin 2023, 14 h 10

Président: M. bin Samikh Al Marri

Le Président

(original anglais)

Je déclare ouverte la deuxième séance du Sommet sur le monde du travail de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail, qui a pour thème «La justice sociale pour tous».

Cet après-midi, nous avons l'honneur d'accueillir neuf autres invités de marque. Nous tiendrons aussi la deuxième des quatre tables rondes de haut niveau.

Déclarations de haut niveau

M. Ramaphosa

Président de l'Afrique du Sud

(original anglais)

C'est réellement un grand honneur pour moi que de prendre la parole à l'occasion de ce prestigieux Sommet sur le monde du travail. L'histoire de notre pays, l'Afrique du Sud, nous a légué un sens profond des responsabilités et une ferme détermination à faire progresser la justice sociale. Cette détermination est au cœur de notre ordre constitutionnel démocratique et nous a guidés au cours des trois dernières décennies dans notre effort pour bâtir une nouvelle nation sur les cendres d'un système d'apartheid oppressif. L'assemblée ici réunie nous rappelle que la collaboration est indispensable pour faire face aux défis qui attendent notre société mondiale.

S'il est un principe qui a présidé à la création de l'Organisation internationale du Travail, c'est qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. Et pourtant, malgré notre action collective, les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable sont lents et inégaux. La pandémie de COVID-19, les chocs économiques auxquels de nombreux pays continuent de faire face, l'augmentation du coût de la vie et les changements environnementaux ont exacerbé la pauvreté, les inégalités et les fractures sociales dans de nombreux pays. Des mesures doivent être conçues et mises en œuvre d'urgence pour nous permettre de relever ces défis. Nous nous félicitons donc de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un nouveau pacte social donnant corps à notre responsabilité commune de créer une société plus juste et plus équitable. Nous nous félicitons également de la proposition de former une Coalition mondiale pour la justice sociale et lui apportons tout notre soutien: à bien des égards, ce projet épouse la vision du Secrétaire général de l'ONU et vise à promouvoir le travail décent, tout en contribuant à la concrétisation des objectifs de développement durable de l'ONU.

En tant que dirigeants, notre priorité doit être de faire progresser la justice sociale. Ce sommet devrait nous permettre d'insuffler un nouvel élan en faveur d'un monde plus durable et plus équitable. L'Afrique du Sud a eu l'honneur de participer aux travaux de la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail, dont le rapport a mis en évidence les forces de changement qui façonnent le monde du travail, ainsi que la nécessité de prendre des mesures décisives pour utiliser ces forces à bon escient. Nous adhérons pleinement au programme d'action centré sur l'humain pour l'avenir du travail qui est établi dans le rapport ainsi qu'aux recommandations formulées dans celui-ci, notamment à celle consistant à accroître les investissements dans le potentiel humain et dans le travail décent et durable. Nous sommes fermement convaincus que la justice sociale est un pilier fondamental du développement durable. Pour cela, nous devons éliminer les obstacles structurels qui nuisent à l'égalité des chances pour tous. Nous devons en priorité nous attacher à lutter contre les discriminations fondées sur le genre, l'âge, la race, le statut migratoire et d'autres motifs. Les institutions doivent prendre des mesures délibérées pour lever ces obstacles, et les différents acteurs de la société devraient s'efforcer de lutter contre toute forme de discrimination et de garantir l'égalité de traitement pour tous. Nous devons créer des plateformes propices à une discussion ouverte et inclusive qui permette à toutes les parties prenantes de faire valoir leur point de vue. C'est grâce au dialogue social que nous pourrions mettre à profit notre sagesse collective et trouver des solutions qui tiennent compte des besoins et aspirations de tous les groupes de la société. Les inégalités de revenus sont un autre problème de taille qu'il nous faut résoudre. Les politiques salariales et la négociation collective sont fondamentales pour réduire ces

inégalités et assurer une juste répartition du progrès économique. Nous devons nous attacher à accroître la rémunération des travailleurs non-salariés, qui sont souvent les moins favorisés dans la répartition des revenus. Les partenaires sociaux ont tous un rôle à jouer dans la réduction des écarts de revenus et la promotion de sociétés justes et équitables. Ils doivent aussi collaborer en vue de stimuler la productivité et d'assurer un partage équitable des gains obtenus. En réduisant les écarts de productivité entre les pays, les industries et les entreprises, nous contribuons à une répartition plus équitable des richesses et des chances. Parallèlement, il nous faut étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. En mettant en adéquation les programmes de formation et de développement des compétences avec les exigences du marché du travail, nous pouvons améliorer la productivité. Les accords commerciaux et d'investissement devraient également intégrer une dimension sociale respectueuse des droits de l'homme. Il est important que nous poursuivions la transition vers des économies à faible émission de carbone en adoptant une approche juste et inclusive. Alors que nous créons des débouchés dans les secteurs émergents, à la faveur des migrations et de la transition vers des économies à faible émission de carbone, nous devons centrer nos efforts sur les industries numériques et sur l'économie verte. Nous devons nous assurer que les emplois créés seront décents et qu'ils seront assortis d'une protection sociale complète.

Nous, dirigeants, devons démontrer notre attachement à la justice sociale. En ces temps de grande incertitude et de tensions géopolitiques accrues, nous devons œuvrer de concert pour préserver le mandat et la mission essentielle d'institutions telles que l'OIT. Nous ne devrions pas permettre que ces institutions soient détournées de leur mission de justice sociale par des intérêts partisans. La Coalition mondiale pour la justice sociale est un pas important vers l'action collective. Elle constituera une plateforme qui permettra de partager nos expériences et d'apprendre de nos succès respectifs, ainsi que de nos difficultés. Nous devons saisir cette occasion pour réaffirmer notre engagement en faveur de la justice sociale et redoubler d'efforts pour bâtir un monde plus équitable et plus inclusif.

Faisons de ce Sommet sur le monde du travail un catalyseur du changement. J'exhorte tous les États Membres, toutes les organisations et toutes les parties prenantes à unir leurs forces pour faire en sorte que la Coalition mondiale pour la justice sociale qui est proposée devienne réalité. Je suis persuadé que, tous ensemble, nous pouvons façonner un monde où chaque individu, quel que soit son parcours ou sa situation, bénéficie de l'égalité des chances et des droits et d'une qualité de vie décente. Si nous y parvenons sans laisser personne de côté, notre monde sera plus juste, plus égalitaire et plus équitable. Puisse ce sommet être un catalyseur qui mènera au profond changement mondial que nous appelons de nos vœux pour réaliser l'objectif de la justice sociale pour tous.

M. Vella
Président de Malte
(original anglais)

C'est un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui à Genève à l'occasion du Sommet sur le monde du travail.

Je remercie Gilbert F. Houngbo, Directeur général du Bureau international du Travail, pour les efforts qu'il déploie sans relâche à la tête de l'Organisation afin de renforcer la protection des travailleurs dans le monde. Les années qui viennent de s'écouler ont été pour chacun et chacune d'entre nous porteuses de défis majeurs, en particulier dans les domaines de l'emploi et du travail. La pandémie de COVID-19, la conjoncture économique incertaine, le recul des acquis sociaux et la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre

l'Ukraine ont marqué les sociétés et les peuples de manière indélébile. Face à ces événements, des appels ont été lancés non seulement pour reconstruire, mais aussi pour reconstruire en mieux.

Relancer, reconstruire et redynamiser: ces «trois R» font désormais partie intégrante de l'action mondiale menée face à ces défis.

Cette conjoncture internationale délicate ne semble pas près de cesser. Le rapport présenté par le Directeur général du BIT à la Conférence internationale du Travail dresse en effet un constat alarmant.

Le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté et en subissent les effets s'élève à 658 millions, un chiffre vertigineux sans précédent. La Banque mondiale a observé une hausse de l'indice de pauvreté au cours des trois dernières années. Autrement dit, l'objectif de réduire le taux mondial de pauvreté absolue à moins de 3 pour cent d'ici à 2030 semble malheureusement hors de portée, à moins que nous ne prenions rapidement des mesures importantes et ciblées. C'est pourquoi nous devrions fonder notre action sur deux principes: «ne laisser personne de côté» et «reconstruire en mieux».

J'aimerais reprendre à mon compte le propos du Secrétaire général de l'ONU, et dire qu'il est impératif de déployer des efforts significatifs et concertés au plus haut niveau politique si l'on veut repartir de l'avant et mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en cette décennie d'action et de résultats. Le Programme 2030, qui bénéficie d'un appui universel, devrait être la principale voie à suivre pour tous les États.

L'OIT est une organisation internationale unique, au sein de laquelle les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, par l'intermédiaire de leurs représentants respectifs, siègent tous égaux autour d'une même table. Sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable est donc sans pareille.

La Constitution de l'OIT, texte fondateur de l'Organisation, reconnaît depuis toujours qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale et que, par conséquent, tous les êtres humains ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

Ces principes ont été réaffirmés à maintes reprises, y compris dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, adoptée en 2019.

Pour atteindre ces nobles objectifs, il nous faut anticiper plutôt que réagir; nous devons encourager la créativité et adopter un programme global qui s'inscrive dans une perspective d'avenir et vise à relancer la dynamique engagée pour améliorer le quotidien de millions de personnes. Il est de notre devoir de nous saisir des occasions qui s'offrent à nous et de surmonter tous les obstacles qui se dresseront sur notre route.

Les activités fondamentales de l'OIT devraient être le fil conducteur de l'action engagée collectivement pour bâtir un monde où les individus puissent bénéficier de chances égales, accéder à un travail digne et vivre dans la dignité.

Dans le monde qui est le nôtre, il est plus crucial que jamais de faire preuve de responsabilité et de reconnaître la valeur de chaque individu au sein des communautés, quels que soient son âge, sa race, ses croyances, sa couleur, sa langue, sa nationalité, son handicap, son sexe, son orientation sexuelle ou son identité de genre; il faut embrasser et célébrer la diversité comme une source de richesse pour la société.

Ce n'est qu'en reconnaissant et en valorisant la diversité que nous pourrions nous engager activement pour l'acceptation, l'inclusion et l'autonomisation de tous les membres de la société. Cela suppose aussi de tout mettre en œuvre pour assurer la promotion et la protection des droits humains et d'instaurer dans les pays les conditions nécessaires, y compris sur le plan législatif, pour que chacun puisse libérer tout son potentiel.

On ne peut apprécier à leur juste valeur les immenses avantages découlant d'une société diversifiée qu'en intégrant l'idée que c'est précisément cette diversité qui permet à nos communautés de se développer et de prospérer.

Quant à la cohésion sociale, les gouvernements jouent un rôle essentiel dans la mesure où ils reconnaissent qu'elle est indispensable à la poursuite de la croissance économique et à l'amélioration de la situation de leur pays. Chacun des acteurs tripartites peut contribuer de manière décisive à cette cohésion. Les gouvernements doivent veiller à ce que la protection offerte par la législation et la protection sociale soient efficaces, aient les effets escomptés et répondent à l'évolution des besoins. Les employeurs sont tenus quant à eux de veiller à ce que le travail et les salaires qu'ils proposent soient décents. Les travailleurs sont en droit de s'assurer que leurs droits sont protégés et respectés.

L'autonomie et l'autonomisation sont des principes que Malte s'efforce de diffuser dans la société, en droit et dans la pratique, tout en garantissant une aide appropriée aux personnes susceptibles de se trouver en situation de plus grande vulnérabilité.

Les femmes continuent de tenir un rôle important dans la société, de par la place qu'elles occupent dans les communautés et leur taux d'activité croissant ces dernières décennies. Pourtant, leur contribution a souvent été négligée, sous-estimée et, parfois, totalement passée sous silence. Je crois fermement que la dynamique enclenchée pour combler l'écart de rémunération entre femmes et hommes et garantir les droits des femmes devrait fortement inciter les dirigeants à accélérer le rythme des progrès et à veiller à ce que les pouvoirs publics s'engagent résolument à atteindre l'égalité des genres de notre vivant.

Au niveau national, Malte s'emploie activement à promouvoir diverses initiatives qui témoignent de son engagement en faveur de l'égalité des chances pour toutes et tous, y compris l'égalité des genres. Ces initiatives ont conduit à une augmentation notable de la participation des femmes au marché du travail dans le pays. À Malte, le taux d'activité des femmes est en nette hausse depuis 2005, et s'est élevé à 74,1 pour cent en 2022, soit plus que la moyenne de la zone euro, qui était de 64 pour cent. Le gouvernement a lancé plusieurs mesures visant à encourager les femmes à rester sur le marché du travail ou à y revenir. Ces mesures sont de deux ordres. Certaines ont pour effet direct d'augmenter le revenu disponible. On citera, par exemple, la mise en place de crédits d'impôt, le calcul d'une nouvelle tranche d'imposition pour les familles, l'octroi de prestations liées à l'exercice d'un emploi et l'amélioration des prestations de maternité.

D'autres ont une incidence directe sur le revenu disponible, et comprennent l'allongement du congé de maternité et du congé de paternité, la rémunération partielle du congé parental, la gratuité des services de garde d'enfants, des programmes scolaires dispensés l'après-midi et d'autres dispositifs visant à faciliter le retour des femmes à l'emploi.

Cet arsenal de mesures a pour objectif d'améliorer la situation financière des femmes et de leur famille, de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes sur le marché du travail et de permettre aux femmes de participer pleinement à l'économie.

Il y a quinze ans environ, l'OIT adoptait à l'unanimité la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, une déclaration historique qui réaffirme avec force

les valeurs que l'Organisation s'est engagée à défendre. La Déclaration sur la justice sociale reflète le large consensus forgé sur la nécessité de donner une forte dimension sociale à la mondialisation pour que les résultats soient meilleurs et partagés de manière plus équitable entre tous. De plus, elle constitue un cap pour la promotion d'une mondialisation équitable fondée sur le travail décent et un instrument pratique pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent au niveau des pays.

Malte agit de longue date pour promouvoir, au sein des forums internationaux, le dialogue en faveur d'une éducation accessible et de qualité ainsi que des possibilités d'emploi pour tous, ce qui témoigne de sa volonté de contribuer à l'élaboration de politiques au service d'une société active et engagée qui ne laisse personne de côté. Les résultats obtenus par Malte en matière de travail décent et de croissance économique (ODD 8) et de stabilité macroéconomique (ODD 16) ont ainsi été évalués positivement dans les cercles internationaux.

À cet égard, favoriser des parcours de formation tout au long de la vie qui soient équitables et ouverts à tous, soutenir l'apprentissage tout au long de la vie pour tous et investir dans le capital humain en faisant émerger une main-d'œuvre qualifiée sont trois axes fondamentaux pour accroître les progrès économiques tout en assurant le bien-être social et l'égalité des droits.

Malte a fait ses preuves dans le domaine de l'emploi. Les perspectives globalement positives du marché du travail sont le fruit d'un ensemble intégré de réformes visant à «rendre le travail rémunérateur» et à investir dans le capital humain en s'appuyant sur des politiques et des mesures ciblées d'aide aux groupes qui risquent le plus de se retrouver marginalisés sur le marché du travail.

Avant la pandémie, la situation économique de Malte était caractérisée par une croissance continue. La croissance économique exponentielle que le pays a connue pendant plusieurs années est allée de pair avec un niveau d'emploi soutenu. Face à la pandémie et aux turbulences économiques soudaines qui ont secoué les marchés du travail ainsi que les systèmes économiques, le gouvernement maltais a lancé une stratégie globale pour contrer les effets de la pandémie, avec pour objectif de protéger les emplois et de réduire le chômage.

Cette stratégie a permis de préserver quelque 25 500 emplois, pour une population active d'environ 250 000 personnes, en évitant la fermeture de nombreuses entreprises. Tous ces efforts sont le fruit d'une concertation permanente entre les partenaires sociaux, grâce à laquelle des mesures ont pu être prises sans attendre sur le terrain, au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Pour ce qui est de l'avenir, Malte continuera de s'approprier les différents éléments de la Déclaration du centenaire et, à ce titre, suivra notamment une approche centrée sur l'humain dans les réformes qui seront menées concernant le monde du travail. Le gouvernement de Malte entend aussi continuer de renforcer les politiques de redistribution adoptées ces dernières années, dans le but d'améliorer l'inclusion sociale, de promouvoir la mobilité sociale et de réduire la pauvreté.

Malte s'est fixé comme priorité, pour la période à venir, de consolider les acquis obtenus à ce jour en améliorant encore l'accès au marché du travail pour tous les groupes grâce au perfectionnement continu des compétences et à des mesures d'incitation visant le marché du travail, et en facilitant la transition vers l'emploi.

Au niveau international, force est de constater qu'en raison de notre interdépendance notre force se mesure à celle du maillon le plus faible. Nous ne pourrions relever efficacement

les nouveaux défis que si nous unissons nos efforts et si nous sommes solidaires les uns des autres. L'union fait la force: ce n'est qu'ensemble que nous pourrons être plus résilients face aux pandémies futures et aux autres événements de nature à perturber le cours des choses à l'échelle mondiale. Le multilatéralisme n'est pas une option, mais bien une nécessité, à l'heure où nous nous efforçons de reconstruire en mieux, pour un monde plus juste, plus résilient et plus durable.

Seule une action collective peut nous permettre de nous redresser véritablement ensemble. Aussi le mandat de l'OIT est-il plus pertinent que jamais et le lancement de la Coalition mondiale pour la justice sociale cette année ne saurait-il mieux tomber.

J'ai la conviction que cette Coalition jouera un rôle déterminant dans la lutte contre les inégalités et leur prévention. Elle sera essentielle pour garantir que la justice sociale figure en bonne place dans les politiques nationales et mondiales. Nous devons nous efforcer d'offrir le meilleur aux populations afin de leur assurer une meilleure qualité de vie et un avenir plus radieux. Le développement durable est une question qui concerne les générations présentes et futures et ne se limite pas à des secteurs économiques particuliers ou à certaines couches sociales.

Tous les membres de notre génération sont concernés, et chacun d'entre nous doit apporter sa contribution, définir son propre avenir et laisser un monde meilleur aux générations futures.

M. Touadéra

Président de la République centrafricaine

La République centrafricaine est honorée de prendre la parole au Sommet sur le monde du travail: la justice sociale pour tous, qui se tient dans le cadre de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail dans cette belle cité légendaire de Genève.

Je tiens à remercier le gouvernement et le peuple suisses pour l'accueil chaleureux reçu, ainsi que les dispositions excellentes prises pour la réussite de notre sommet. Je remercie le Directeur général du BIT pour son leadership exemplaire et l'heureuse initiative prise de convoquer ce sommet et d'y convier mon pays, la République centrafricaine. Ce faisant, vous avez permis, Monsieur le Directeur général, aux acteurs du monde entier de passer en revue les obstacles majeurs à l'édification de la justice sociale et de s'engager résolument à mener une action renforcée, coordonnée et cohérente en faveur de cette heureuse initiative internationale.

Je renouvelle tout le soutien de la République centrafricaine au Directeur général du BIT dans l'exercice de sa mission au service de la justice sociale et du renforcement du tripartisme.

Le désir de justice sociale et de travail décent se manifeste de façon similaire dans toutes les régions du monde, à travers un ensemble de valeurs communes telles que la solidarité, l'égalité et la justice, dont la finalité est de garantir la dignité humaine.

Les injustices, les violations de droits universellement reconnus, l'absence de confiance et le non-respect des engagements pris, ainsi que les tensions géopolitiques et géostratégiques, forment le terreau des conflits dans le monde. Ces conflits, dont les effets dramatiques sont exacerbés par le COVID-19 et les changements climatiques, ont accentué les inégalités sociales et affaibli les institutions de protection des travailleurs et de lutte contre la fracture sociale. C'est pourquoi la République centrafricaine salue l'initiative de la Coalition mondiale pour la justice sociale, fondée sur des principes et valeurs d'égalité des droits pour tous et pour tous

les peuples, et la possibilité pour tous les êtres humains, sans discrimination, de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde.

En évoquant la problématique de la justice sociale, je pense d'abord à un continent, l'Afrique. Ce continent, en dépit des défis énormes auxquels il est confronté, a également des clés pour des solutions, car il regorge d'énormes potentialités économiques, d'une main-d'œuvre dynamique et d'une jeunesse de plus en plus créative, innovante et entreprenante. Outre sa population, estimée à 1,3 milliard d'habitants, dont les moins de 25 ans représentent 60 pour cent, capable de soutenir sa croissance économique, l'Afrique dispose d'immenses ressources naturelles qui font d'elle le continent de l'avenir.

Ce sommet nous offre l'occasion de réaffirmer notre responsabilité solidaire de créer les conditions optimales permettant aux jeunes de libérer leur génie, d'exprimer leur talent, de fertiliser leur inspiration et de donner libre cours à leur énergie créatrice en tirant parti des avantages du numérique.

Permettez-moi de parler un peu de mon pays, la République centrafricaine, où la lutte contre la vulnérabilité, la précarité et le sous-emploi des jeunes et des femmes constitue une préoccupation du gouvernement.

En effet, au plan stratégique, ayant pris la mesure des enjeux, le gouvernement a élaboré, avec le concours des partenaires de développement, un Plan national de relèvement et de consolidation de la paix qui couvre la période 2017-2023. Ce plan a facilité la stabilisation socio-économique de notre pays et la construction ou la réhabilitation des infrastructures sociales de base.

Au plan social, grâce à un dialogue social constructif, le gouvernement et les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs ont pu élaborer, avec l'appui du BIT, un Pacte national pour la stabilité sociale et le relèvement économique pour une période de trois ans. Ce modèle social a permis d'obtenir une trêve sociale de trois ans, donnant ainsi l'opportunité au gouvernement d'initier une série d'actions socio-économiques et de mettre en œuvre des chantiers innovants dans les domaines du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle.

S'agissant des réformes, conscients que la marche vers les objectifs du travail décent implique la contribution de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux, nous avons organisé, en mars 2022, un «dialogue républicain» afin de sceller davantage les acquis de la réconciliation nationale. Les recommandations fortes issues dudit dialogue et qui sont en lien avec l'Agenda du travail décent sont inscrites dans le programme du gouvernement, périodiquement réévalué.

Dans l'optique de la sécurité juridique des affaires, pour plus de création de richesses et d'emplois, nous avons instauré le Comité mixte d'amélioration du climat des affaires, cadre d'échanges et de promotion du dialogue public-privé.

Après avoir expérimenté le Code du travail et évalué ses forces et ses faiblesses, le gouvernement et les partenaires sociaux ont procédé à sa révision. Plusieurs innovations y sont contenues, notamment la prise en compte de la violence et du harcèlement dans le milieu du travail, objet de la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, que notre pays a ratifiée le 1^{er} septembre 2021 et dont l'instrument de ratification a été déposé auprès du Directeur général du BIT lors de la 110^e session de la Conférence.

Figurent également dans ce projet les questions des travailleurs migrants, des travailleurs domestiques, du télétravail, de la flexibilité dans la procédure de règlement des conflits du

travail, et du relèvement de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans. Aussi, la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, a été transposée dans le Code de protection de l'enfant.

Soucieux de doter le pays d'un système de protection sociale inclusif et adapté au contexte national, nous avons relancé le processus d'actualisation de la Politique nationale de protection sociale, cadre d'orientation stratégique de toute action en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La réinsertion socio-économique est l'un des axes majeurs du progrès social que nous voulons pour notre pays. À cet effet, plusieurs programmes et projets de formation du capital humain ont été initiés et ont permis de sortir plusieurs jeunes déscolarisés de la précarité.

Nous partageons la même ambition: bâtir une justice sociale, gage de travail décent, dans la complémentarité et la solidarité, en vue de transformer notre monde du travail en un lieu sûr, sain et profitable à tous.

L'objectif de notre partenariat est de créer des liens et non des dépendances; des liens solides pour relever ensemble les défis qui se présentent à notre monde. Si chacun d'entre nous reconnaît sa responsabilité et s'y engage, notre monde du travail deviendra meilleur que jamais et le pari de la croissance économique, alliée au progrès social, ne serait plus un vain mot.

M^{me} Sheikh Hasina
Première ministre du Bangladesh
(original bengali)

Je remercie sincèrement le Directeur général du BIT de m'avoir invitée à ce sommet. Le monde a besoin d'un nouveau contrat social qui permette de relever les défis multidimensionnels de notre siècle. Ce contrat social devrait avoir pour objectif principal de garantir la justice sociale pour tous, en vue de parvenir à un développement durable.

La déclaration d'indépendance de 1971, inscrite dans la Constitution du Bangladesh, a élevé l'égalité, la dignité humaine et la justice sociale au rang d'objectifs suprêmes. Dans ce même esprit, le père de notre nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, a fait du nationalisme bengali, de la démocratie, du socialisme et du sécularisme les principes fondamentaux de la politique publique à mettre en œuvre pour atteindre son idéal d'un «Golden Bengal». Sous la direction de Bangabandhu et quelques mois après l'accession du pays à l'indépendance, le Bangladesh est devenu, en juin 1972, Membre de l'OIT et a ratifié plusieurs conventions de l'OIT en un seul jour. Bangabandhu Sheikh Mujibur était fermement convaincu qu'aucune paix durable ne serait possible si la justice n'était pas assurée dans l'ensemble de la société. Pendant les trois ans et demi où il a été au pouvoir, Bangabandhu, tout en s'employant à reconstruire notre pays ravagé par la guerre, a souligné l'importance de préserver la dignité et de changer le sort de nos paysans, de nos ouvriers et des masses laborieuses.

Poursuivant l'idéal de Bangabandhu, nous avons continué d'œuvrer au développement de nos masses laborieuses en souffrance. L'une de nos grandes priorités consiste à créer beaucoup d'emplois dans l'agriculture et les secteurs non agricoles tout en protégeant les droits des travailleurs et en garantissant des conditions de travail décentes dans toutes les branches de notre économie. Ainsi, mon gouvernement s'est imposé auprès de la population comme un défenseur de l'agriculture, des travailleurs et des entreprises.

Aujourd'hui, le Bangladesh progresse résolument dans l'édification d'une société juste, inclusive et résiliente qui est capable de faire face aux diverses catastrophes naturelles ou d'origine humaine survenues par le passé. Pendant la pandémie de COVID-19, notre gouvernement a utilisé 588 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.) pour payer un salaire régulier aux travailleurs des industries tournées vers l'exportation, quelque 300 millions de dollars É.-U. pour distribuer gratuitement des produits alimentaires aux familles défavorisées, et environ 156 millions de dollars É.-U. pour soutenir 5 millions de familles pauvres. Nous fournissons des denrées alimentaires de base à des prix subventionnés à 10 millions de familles à faible revenu afin de les aider à faire face aux pressions inflationnistes qui sont apparues du fait de la guerre en Ukraine.

Nous avons également renforcé les filets de protection sociale pour les combattants de la liberté indigents, les personnes âgées, les veuves et les femmes abandonnées, les personnes en situation de handicap et d'autres groupes de personnes marginalisées. Au total, 27 millions de personnes reçoivent des transferts directs en espèces au titre de 119 dispositifs de protection sociale. En outre, 16,7 pour cent du budget annoncé récemment pour l'exercice budgétaire 2023-24 a été affecté à la sécurité sociale dans son ensemble.

Au titre de mon programme de logement social, le projet Ashrayan, nous avons à ce jour fourni un logement sûr et durable à 5 millions de personnes, soit 550 000 familles sans abri et sans terre, sans qu'elles ne doivent verser un centime. Nous fournissons gratuitement 30 médicaments essentiels et de l'insuline, de même que des soins de santé maternels et infantiles, par l'intermédiaire de 18 000 cliniques communautaires et centres de soins ruraux.

L'éducation est au centre de notre action. Nous continuons d'offrir des bourses aux niveaux primaire et secondaire, d'assurer la gratuité de l'éducation pour les filles jusqu'au niveau supérieur du secondaire et de distribuer sans frais des manuels aux élèves du primaire et de secondaire. À compter du mois prochain, nous lancerons des initiatives afin de fournir des aliments nutritifs à tous les enfants d'âge scolaire. Cette année, nous avons pour la première fois pris des mesures pour mettre en place, à titre d'essai, un régime universel de retraite.

Nous avons atteint toutes les cibles associées aux objectifs du Millénaire pour le développement. Nous prenons des initiatives pluridimensionnelles afin d'atteindre les cibles concernant les objectifs de développement durable. En 2026, nous devrions sortir définitivement de la catégorie des «pays les moins avancés» établie par l'Organisation des Nations Unies. Pour ce faire, nous mettons en œuvre une feuille de route dans le domaine du travail pour la période 2021-2026.

Le Bangladesh est signataire de huit des dix conventions fondamentales de l'OIT sur la protection des droits des travailleurs. Nous envisageons sérieusement de ratifier les deux nouvelles conventions fondamentales de l'OIT concernant la sécurité et la santé au travail. Nous regrettons vivement que certains pays développés, qui se posent pourtant en champions des droits des travailleurs, n'aient eux-mêmes pas ratifié la plupart des conventions fondamentales de l'OIT. Un grand pays industrialisé, par exemple, n'a signé que deux conventions fondamentales.

Le Bangladesh a signé récemment la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Le travail des enfants a été banni de huit secteurs dangereux. Par ailleurs, un programme mené pendant l'exercice budgétaire 2023-24 devrait permettre de réhabiliter 100 000 enfants qui effectuent un travail dangereux en leur dispensant une formation non formelle et technique. Mon but est de mettre fin au fléau du travail des enfants dans mon pays, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des générations futures.

À deux reprises, en 2013 et en 2018, nous avons suivi les recommandations de l'OIT de modifier la loi sur le travail du Bangladesh, 2006. Des amendements ont aussi été apportés à la réglementation du travail du Bangladesh, 2015. Nous mettons actuellement au point de nouveaux amendements à la loi sur le travail, qui devraient être entérinés cette année. Nous avons déjà approuvé l'application de la loi sur le travail dans les zones économiques spéciales.

En sus de la Cour d'appel du travail et de sept tribunaux du travail, six nouveaux tribunaux du travail ont été créés par notre gouvernement. Qui plus est, des mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends sont en voie d'institutionnalisation, avec la participation des partenaires sociaux. Une unité de police industrielle a également été formée afin de promouvoir de bonnes relations professionnelles.

La sécurité et le milieu de travail de toutes les usines de prêt-à-porter du pays ont été évalués, et il a été remédié aux problèmes constatés dans celles qui sont tournées vers l'exportation. Sur les 100 usines de prêt-à-porter au monde qui ont le meilleur bilan environnemental, plus de la moitié se trouve désormais au Bangladesh. Pour améliorer encore ce résultat, nous avons établi une politique de reconnaissance des usines respectueuses de l'environnement. J'espère que nos acheteurs internationaux encourageront ce type d'initiatives vertes en payant des prix justes pour les produits.

Nous mettons actuellement sur pied un institut national de recherche et de formation sur la sécurité et la santé au travail. Des médecins spécialistes fournissent des services médicaux réguliers aux travailleurs par l'intermédiaire de 32 centres de bien-être au travail.

Nous avons porté le nombre d'inspecteurs du travail à 711 afin de garantir la sécurité et un environnement favorable sur tous les lieux de travail. Une application Web de gestion de l'inspection du travail a été lancée avec l'assistance technique du BIT. Un conseil consultatif tripartite comprenant des représentants des travailleurs, des employeurs et du gouvernement continue de suivre et de faire avancer la situation générale du pays en ce qui concerne le travail. Un conseil distinct a été établi pour l'industrie de l'habillement.

C'est notre gouvernement qui a porté le salaire minimum des travailleurs du secteur de l'habillement de 1 600 à 8 000 takas. J'ai pris des mesures pour augmenter le salaire des travailleurs à chacune de mes prises de fonctions. Nous projetons d'élaborer un cadre stratégique de façon à ce que les salaires minima puissent être fixés par la négociation collective dans différents secteurs d'activité.

Nous avons instauré un système d'enregistrement des syndicats en ligne, de sorte que la proportion de syndicats enregistrés est passée de 60 pour cent en 2013 à 90 pour cent en 2022. Le nombre de syndicats dans le secteur de l'habillement a été multiplié par neuf au cours des neuf dernières années. Travailleurs et employeurs bénéficient de formations régulières sur les formalités d'enregistrement des syndicats. Deux lignes téléphoniques gratuites ont été créées, l'une pour les zones franches d'exportation et la seconde pour les autres zones. En outre, nous travaillons à l'élaboration de bases de données contenant des renseignements détaillés sur les travailleurs du secteur de l'habillement aux fins de garantir une administration transparente et rigoureuse de la rémunération de ces travailleurs et des prestations auxquelles ils ont droit.

Une disposition a été incluse dans la loi sur le travail en vue d'assurer aux travailleuses un congé de maternité rémunéré de quatre mois et d'autres prestations liées à la maternité. Des hébergements d'un prix abordable ont été proposés à 1 530 femmes qui travaillent dans les zones industrielles de Narayanganj et de Chattogram et 6 430 garderies ont été mises en place dans différentes usines et autres établissements. Nous demandons l'application d'une

politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de violence et de harcèlement faites aux femmes dans les différents secteurs ou sur le lieu de travail.

Dernièrement, j'ai pris des directives afin que des pistes soient explorées pour intégrer le travail domestique non rémunéré accompli par les femmes dans le produit intérieur brut du pays. Sous l'égide de la Fondation pour la protection de la main-d'œuvre du Bangladesh, une assistance financière est versée aux travailleurs de différents secteurs et à leurs proches. Le ministère du Travail et de l'Emploi a également créé un fonds central destiné à améliorer la situation socio-économique des travailleurs des secteurs axés sur l'exportation et de leurs proches.

En 2022, un système d'assurance contre les accidents du travail a été lancé à titre d'essai pour les travailleurs du secteur de l'habillement.

Chaque année, quelque 2 millions de jeunes hommes et de jeunes femmes font leur entrée sur le marché de l'emploi du Bangladesh. Nous travaillons à l'instauration de 100 zones économiques spéciales dans l'ensemble du pays de manière à créer 10 millions d'emplois à l'horizon 2030. Parallèlement, des initiatives ont été lancées pour créer 39 parcs de haute technologie afin de favoriser l'investissement et l'emploi dans le secteur des technologies de l'information et de la communication. Cela nous permettra d'offrir des possibilités d'emploi à 50 000 jeunes d'ici à 2025 et à 200 000 jeunes d'ici à 2030. Dans le cadre de notre programme Vision 2041, nous avons pris l'engagement de bâtir un Bangladesh de pointe («Smart Bangladesh»), auquel nous nous efforçons de donner corps. À cette fin, nous avons ouvert une ligne de crédit exceptionnelle de 9,2 millions de dollars É.-U. pour la recherche-développement dans le budget du prochain exercice. Environ 80 000 jeunes, hommes et femmes, seront ainsi formés aux technologies de pointe dans des centres de recherche et d'innovation de différentes universités. Enfin, 650 000 indépendants spécialisés dans les technologies de l'information ont été immatriculés dans le pays, l'idée étant de les intégrer dans l'économie formelle.

Le Bangladesh propose des prêts préférentiels, des dispositifs de refinancement et des formations gratuites aux micro, petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises artisanales. À ce jour, le plan de relance mis en place par le gouvernement pour contrer les effets négatifs du COVID-19 a permis de fournir des fonds de roulement de l'ordre de 6 milliards de dollars É.-U. à ces entreprises. La Banque du Bangladesh a en outre lancé un programme de refinancement de près de 2,3 milliards de dollars É.-U. à l'intention de ces entreprises pour l'exercice en cours. À ce jour, plus de 50 000 entrepreneurs ont bénéficié d'une formation grâce à la Fondation pour les petites et moyennes entreprises.

Le Bangladesh s'est fixé pour objectif de porter le taux d'inscription dans l'enseignement technique de 17 à 30 pour cent à l'horizon 2030. Nous œuvrons actuellement à la création d'instituts spécialisés dans des domaines tels que l'océanographie, l'aéronautique, les biotechnologies, les nanotechnologies et les technologies de pointe afin de préparer notre jeunesse à la quatrième révolution industrielle.

Nous avons mis en place une banque en faveur des expatriés qui a vocation à réduire le coût global des migrations et à faciliter l'accès des travailleurs migrants à l'emprunt. Le Bangladesh continue à jouer un rôle de premier plan dans l'action menée pour assurer des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Nous exhortons la communauté internationale à prendre en considération les effets des changements climatiques sur la mobilité humaine et sur le milieu de travail en général.

Avec le lancement de la Coalition mondiale pour la justice sociale, le présent sommet offre une occasion de mettre la justice sociale au cœur du programme international de développement, et notamment des objectifs de développement durable. Le gouvernement du Bangladesh entend étudier de près la possibilité de rejoindre la Coalition dans le cadre de discussions approfondies avec les partenaires sociaux nationaux. À cet égard, j'aimerais proposer cinq axes de travail pertinents de notre point de vue. Premièrement, il serait souhaitable que la Coalition mondiale soit un organe de consultation ou de sensibilisation plutôt qu'un organe normatif ou de négociation. Deuxièmement, dans le contexte géopolitique actuel, la Coalition doit veiller à ce que la justice sociale ne soit pas utilisée comme une arme par une région du monde contre une autre. Troisièmement, elle doit veiller à ce que la justice sociale ne soit pas mise au service d'ambitions protectionnistes mais soit largement promue au sein d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles. Quatrième point, la Coalition doit bénéficier d'une large adhésion des mandants de l'OIT de façon à mobiliser les institutions financières internationales au service de la promotion du travail décent et de l'emploi productif. Enfin, cinquième et dernier point, la Coalition doit veiller à faire de nos jeunes des champions de la justice sociale.

Nous pouvons parvenir à une paix et à un développement durables fondés sur la justice sociale. Nous devons intégrer la justice sociale à l'action que nous menons pour édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives partout dans le monde. Sur ce point, je tiens à citer la seule et unique déclaration que le père du Bangladesh, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, qui était également mon père, ait faite à l'Assemblée générale des Nations Unies; c'était en septembre 1974. Je cite: «La paix est un impératif pour la survie de l'humanité; elle traduit les plus profondes aspirations des hommes et des femmes à travers le monde. Cependant, pour durer, la paix doit être fondée sur la justice sociale.»

Mon père était le Président du Bangladesh. Il a été brutalement assassiné en 1975; et avec lui, ma mère, mes trois jeunes frères, dont le plus petit n'avait que 10 ans, et les femmes de deux de mes frères – j'ai perdu en tout 18 de mes proches. Ma plus jeune sœur et moi-même nous trouvions à l'étranger où nous étions réfugiées depuis six ans; c'est ce qui nous a sauvées. Les dictateurs militaires se sont emparés de notre pays. Lorsque je suis rentrée et que j'ai eu la possibilité de former un gouvernement, j'ai commencé à travailler pour améliorer le sort de mon peuple. Mon but est d'améliorer le sort de mon peuple et de faire du Bangladesh un pays développé où règne la paix. J'ai consacré ma vie aux masses laborieuses de mon pays. Je vous remercie toutes et tous. *Khoda Hafez. Joy Bangla, Joy Bangabandhu.* Longue vie au Bangladesh.

Cardinal Parolin
Secrétaire d'État du Saint-Siège
(original anglais)

Au nom de Sa Sainteté, le pape François, je remercie l'Organisation internationale du Travail d'avoir invité le Saint-Siège à s'exprimer lors du présent Sommet sur le monde du travail, et j'adresse mes cordiales salutations à toutes les personnes réunies en ces lieux aujourd'hui pour le lancement officiel de la Coalition mondiale pour la justice sociale. Le Saint-Siège attache un intérêt très particulier à cette initiative positive, car elle entre profondément en résonance avec les orientations, les conseils et les exhortations formulées par l'Église catholique pour encourager ses fidèles à être des citoyens responsables. À cet égard, il est intéressant de noter que le terme de «justice sociale» a été employé pour la première fois au XIX^e siècle par des philosophes et théologiens catholiques dans l'intention de remédier au sort déplorable des ouvriers qui croupissaient dans une misère inhumaine.

Bien que le monde ait beaucoup changé depuis lors, le Saint-Siège demeure résolu à soutenir tous les efforts visant à promouvoir la justice sociale, en particulier sur le lieu de travail, en mettant ses moyens à la disposition de la communauté internationale et, surtout, en répandant la doctrine sociale de l'Église.

Plus précisément, au regard de la situation géopolitique actuelle, marquée par de nombreux conflits et une grande instabilité, le Saint-Siège espère que la Coalition mondiale pour la justice sociale servira la cause de la paix. En effet, pour l'Église – et c'est le fil conducteur de tous ses enseignements –, dans le monde contemporain, l'engagement en faveur de la justice et l'engagement en faveur de la paix doivent aller de pair. Cette affirmation revêt une portée particulière à l'heure de célébrer le 60^e anniversaire de l'encyclique *Pacem in Terris*, dans laquelle le pape Saint Jean XXIII formulait un appel à la paix, une paix qui est «fondée sur la vérité, se construit sur la justice, reçoit de la charité sa vie et sa plénitude, et enfin s'exprime efficacement dans la liberté».

Malheureusement, cette vision d'une paix qui s'appuie sur la justice sociale pour tous semble n'être encore qu'une utopie face aux millions d'êtres faibles et sans défense, qui souvent sont à la merci d'intérêts économiques ou d'une exploitation systématique. Pensons au très grand nombre de personnes qui sont sans emploi ou sous-employées, à l'infinie multitude de ceux qui souffrent de la faim, aux travailleurs peu qualifiés, aux journalistes, aux travailleurs du secteur informel, aux travailleurs migrants ou réfugiés, à ceux qui exercent des tâches sales, dangereuses et dégradantes, et je pourrais poursuivre cette énumération. Ces personnes en situation de vulnérabilité sont communément exploitées et leur dignité humaine est implacablement bafouée.

L'Église est parfaitement consciente que, dans le dialogue qu'elle entretient avec l'État et la société, elle ne propose pas de solution pour chaque problème particulier, mais elle reste déterminée à porter sans relâche la parole de la paix et à coopérer avec toutes les autorités nationales et internationales pour préserver ce bien universel inestimable qu'est le don de la paix, nourri par une vraie justice sociale.

La pandémie a mis en lumière les risques et les conséquences découlant d'un mode de vie dominé par l'égoïsme et une culture du déchet, et elle nous a placé face à un choix: poursuivre sur la voie empruntée jusqu'alors, ou nous engager sur une voie nouvelle. Il est donc crucial que dans tout débat politique sur la justice sociale, ceux qui se trouvent aux marges du marché du travail occupent toujours la première place dans nos cœurs et nos esprits. Leur vécu doit tracer les contours de notre réflexion et de nos actions, et, plus important encore, ils doivent pouvoir participer activement et pleinement à toutes les décisions que nous prenons en vue d'établir plus solidement la paix dans nos sociétés. En pratique, la quête de justice sociale impose que nous luttons contre les causes de la pauvreté, que sont les inégalités et la pénurie d'emplois, de terres et de logements, contre ceux qui font fi des droits sociaux et des droits au travail et contre la culture qui tend à priver autrui de sa dignité.

Pour cela, il est absolument essentiel que nous ne cédions pas à une conception réductrice de la justice sociale exclusivement axée sur des indicateurs économiques et sociaux. Au contraire, notre conception de la justice sociale devrait reposer sur les trois principes cardinaux que sont la dignité humaine, la solidarité et la subsidiarité.

Le pape Saint Jean Paul II a dit que «ce qui sert de [...] guide [...] à toute la doctrine sociale de l'Église, c'est la *juste conception de la personne humaine, de sa valeur unique* [...]. Dans l'homme [Dieu] a sculpté son image, à sa ressemblance [...] en lui donnant une dignité incomparable [...]. En effet, au-delà des droits que l'homme acquiert par son travail, il existe des droits qui ne

sont corrélatifs à aucune de ses activités mais dérivent de sa dignité essentielle de personne.» Le principe cardinal de dignité nous engage à protéger les droits fondamentaux et le bien-être de chaque individu, notamment en pourvoyant à ses besoins physiques, émotionnels et spirituels. Il intime aux individus et aux sociétés de respecter la dignité inhérente à chaque être humain, de sa conception à sa mort naturelle, et de s'employer à créer une société qui soutienne et promeuve la dignité de tous.

Le deuxième principe cardinal, celui de la solidarité, met l'accent sur l'interconnectivité et l'interdépendance entre tous les individus. Il constitue la trame de relations authentiques et engage chacun à exercer son sens des responsabilités et à se préoccuper d'autrui, en particulier de ceux qui sont marginalisés, vulnérables ou victimes d'injustice. Le principe de solidarité enjoint aux individus et aux communautés de reconnaître que leur bien-être est étroitement lié à celui des autres, et de s'employer à réaliser le bien commun grâce à la promotion de la justice, de l'égalité et des droits de l'homme pour tous. Il suppose de se tenir fermement aux côtés de ceux qui sont confrontés à la discrimination, la pauvreté, la violence ou l'injustice et de les défendre activement.

Le dernier de ces trois principes cardinaux est la subsidiarité, qui permet de veiller à ce que le pouvoir soit exercé et que les décisions soient prises aux niveaux appropriés. Le principe de subsidiarité encourage l'exercice par les individus et les communautés de leur liberté de prendre les décisions qui les concernent, tandis que les institutions et autorités supérieures leur apportent, en tant que besoin, appui et assistance. Il vise à empêcher la concentration des pouvoirs et il contribue à donner aux individus et aux communautés les moyens d'agir et de participer à la construction de leur propre destin.

Seule une synergie active entre ces trois principes, de dignité, solidarité et subsidiarité, peut faire prévaloir le bien commun et nous permettre de faire de notre monde un monde juste où règne la compassion, dans lequel la justice sociale puisse véritablement devenir une réalité pour tous.

M^{me} Tomégah-Dogbé **Première ministre du Togo**

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les chaleureuses salutations de Son Excellence M. Faure Gnassingbé, Président de la République du Togo, qui salue l'initiative du Directeur général de faire de la question de la justice sociale l'une des priorités de son mandat à la tête de l'Organisation internationale du Travail. Il s'associe à l'idée de la création d'une coalition mondiale, profondément convaincu que la mondialisation doit être plus juste.

Nous sommes tous, malgré nous, les habitants d'un monde qui nous a entraînés dans la globalisation de tous, de tout. Un monde dominé par l'affrontement de blocs de puissances. En ce moment où nous sommes confrontés à des défis de plus en plus complexes avec une concentration inédite de crises et le retour en conséquence de vieilles menaces, nos populations ont le regard tourné vers nous, avec des attentes fortes de justice sociale. Notre responsabilité est grande. Il y a eu la crise sanitaire. Évidemment, perdue celle de l'environnement, et nous subissons l'explosion de conflits sécuritaires, hybrides et asymétriques avec comme conséquence les crises de l'agriculture et des ressources alimentaires.

Sur le plan économique, l'inflation et la raréfaction des ressources paralysent progressivement tous les flux vitaux. Reliées les unes aux autres, voire intégrées, ces crises frappent très durement le quotidien de nos enfants, des femmes et des hommes. En Afrique comme ailleurs, nous assistons à une accélération des inégalités, des conflits et de

l'affaiblissement des institutions censées protéger les droits. C'est pourquoi nous considérons que, pour notre continent, il est temps d'entrer dans une ère nouvelle, soutenue par un engagement déterminé à se battre pour la justice sociale. Aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de faire un bond en avant, mais d'entrer dans l'ère d'une Afrique qui exprime l'actualité de son importance pour l'équilibre du monde et pour un présent juste socialement. Nous pouvons, nous devons être fiers de ce que nous avons déjà accompli en matière de développement et de justice sociale, dans des conditions pourtant complexes, celles des dépendances, celles des instabilités et, aujourd'hui, des conflictualités de la mondialisation. Et nous payons encore et toujours trop cher le prix d'une émergence légitime et naturelle. Nous payons trop cher le prix pour que le réel des Africains soit meilleur. Nous payons trop cher le prix pour qu'ils croient en un avenir digne et juste socialement et demeurent sur les terres de naissance. Alors, oui, nous voulons que la croissance de l'Afrique soit au rendez-vous de la justice sociale, que cette croissance soit inclusive, durable, verte, résiliente, équilibrée. Nous voulons qu'elle change concrètement encore davantage la vie quotidienne des Africains.

Au Togo, sous le leadership de Son Excellence M. Faure Gnassingbé, Président de la République, nous restons convaincus que des solutions sont à notre portée pour faire face à nos responsabilités. Comme dans bien des pays du Sud, il ne s'agit pas de statistiques, il ne s'agit pas de chiffres, mais d'un réel sur lequel nous tentons tous les jours d'agir.

Togo 2025, notre feuille de route gouvernementale, a un seul objectif: vaincre la pauvreté pour faire du Togo un pays stable et en paix, une nation moderne, ambitieuse et juste, avec une croissance économique inclusive et durable. L'objectif est de combiner amélioration des conditions de vie, émergence compétitive et souveraineté stratégique. Il s'agit de renforcer le capital humain des Togolais avec l'accélération de l'accès aux services publics essentiels que sont l'éducation, la santé, l'eau et la protection sociale et en s'appuyant sur le numérique. Ainsi, des actions sont menées pour renforcer l'offre de santé, l'offre de soins de proximité et lever, grâce à la couverture maladie universelle, les obstacles financiers aux soins.

Il s'agit ensuite de créer encore plus d'emplois pour notre jeunesse et de renforcer l'entrepreneuriat et la compétitivité économique du Togo à travers le développement du secteur privé, le soutien au secteur productif, le renforcement de l'accès à l'énergie et au numérique, mais aussi au financement. Nous avons ainsi mis l'accent sur l'accès au financement pour les femmes, qui sont généralement exclues du système financier classique.

Il s'agit enfin de soutenir la résilience et la durabilité écologique et sociale et l'amélioration de notre gouvernance et de nos capacités institutionnelles. Mais tout cela se fait dans le strict lien entre progrès continu du pays et prospérité partagée. Ainsi, le Togo doit nourrir les Togolais. La justice sociale pour tous passe par la sécurité et la souveraineté alimentaires. Dans ce cadre, l'accès, par exemple, aux engrais pour les producteurs agricoles est facilité par une subvention de l'État, d'autant plus que l'agriculture et l'agro-industrie demeurent les moteurs de la transformation de notre économie. Des actions majeures sont entreprises dans ce secteur vital pour répondre à nos ambitions d'augmentation durable des revenus des producteurs agricoles face aux conséquences des changements climatiques. Et donc nous mettons l'accent sur la mécanisation, l'irrigation, l'aménagement de grandes superficies et la construction de plateformes industrielles.

De même, la justice sociale pour tous passe par la sécurité et la souveraineté énergétiques du pays et l'accès universel à une énergie de qualité. En mettant en place le Fonds Tinga, permettant d'alléger le coût du raccordement à l'électricité, nous entendons accélérer la couverture énergétique de notre pays.

Le Togo doit éduquer les Togolais. La justice sociale pour tous passe par l'accès universel à l'éducation pour toutes et tous et partout. Les zones vulnérables bénéficient, par exemple, d'un programme national d'alimentation scolaire qui vient appuyer les efforts des parents pour scolariser leurs enfants. En effet, le capital humain reste notre première richesse, c'est-à-dire bien grandir et se développer grâce à un système éducatif accessible et d'excellence qui donne accès à un travail décent. C'est dans ce cadre que nous avons mis en place des instituts de formation en alternance pour le développement dans les domaines clés comme l'aquaculture, l'élevage, le bâtiment, les énergies renouvelables. Nous nous fondons sur notre propre expérience.

Nous sommes convaincus que l'approche doit avant tout être holistique, multidimensionnelle et, surtout, concrète si elle veut s'attaquer aux causes structurelles des crises et de la justice sociale; il s'agit d'affirmer le droit universel à la sécurité humaine. Pouvoir manger à sa faim, que des enfants puissent aller à l'école et y préparer un avenir, que l'on se soigne bien, que l'on puisse travailler, gagner sa vie dignement, tout cela constitue le moteur de la dignité, de la justice, de la stabilité et permet de consolider la paix.

Mais rien de tout cela ne peut exister si nous ne savons garantir la sécurité pour nos populations. Il ne peut exister de dignité, de justice sociale si nous acceptons que l'hydre terroriste tue nos populations, détruise des récoltes et des troupeaux, brûle des écoles, des hôpitaux. Comme tout pays attaqué, le Togo doit se défendre et contribuer à stabiliser la région pour garantir la sécurité humaine, dont dépendent dignité et justice sociale.

Nous devons agir collectivement ici, au sein de l'OIT, et imposer une vision globale, car nos destins sont liés, et c'est là un combat collectif. En effet, dans un monde qui change, les règles du passé doivent s'adapter. Par exemple, l'intelligence artificielle et ses usages sont à prendre en compte. Alors que l'automatisation alimentée par l'intelligence artificielle peut améliorer l'efficacité et la productivité, elle peut également entraîner des pertes d'emplois. Il est donc important de développer des politiques de reconversion et de formation pour assurer une transition équitable. Parallèlement, ces évolutions technologiques offrent également des opportunités pour promouvoir la justice sociale, par exemple l'analyse des données massives peut aider à identifier des modèles de discrimination et à prendre des mesures pour les réduire. De même, mieux comprendre le climat et les changements climatiques grâce aux projections nous permet de renforcer notre résilience face aux catastrophes naturelles.

Si nous voulons éviter de plonger notre planète entière dans un combat permanent qui n'aura aucun gagnant, il faut qu'ensemble nous réécrivions les règles du jeu économique, du jeu géopolitique et du jeu environnemental pour reconstruire partout, et pas seulement en Afrique, des sociétés durables, inclusives, justes et sécurisées – des sociétés tout simplement humaines.

M. Obiang Nguema Mbasogo
Président de la Guinée équatoriale
(original espagnol)

Au nom de la délégation de la Guinée équatoriale qui m'accompagne, je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude pour l'invitation qui nous a été faite de participer à cet important Sommet sur le monde du travail, organisé par l'Organisation internationale du Travail et placé sous le signe de la justice sociale pour tous. Il s'agit d'un enjeu d'actualité essentiel, qui appelle une réflexion et une analyse quant au contexte dans lequel certains droits, comme le droit au travail, ont été mis en œuvre, afin de déterminer les causes qui ont retardé l'instauration effective des conditions nécessaires à un développement et à des relations plus équitables.

Une justice sociale fondée sur l'égalité des chances et les droits humains qui repose sur l'équité est indispensable pour que chacun puisse développer son plein potentiel au profit du progrès de l'humanité et de la société dans son ensemble.

Tout en saluant les efforts déployés par l'OIT en faveur de la justice sociale, force est de constater que nous sommes encore loin d'atteindre les nobles objectifs que nous nous sommes fixés en matière d'emploi, étant donné que plus de 200 millions de personnes dans le monde sont encore sans travail. Toutefois, pour honorer sa mission, l'OIT doit soutenir les gouvernements dans leurs efforts visant à promouvoir les droits des travailleurs, favoriser les possibilités d'emploi décent et améliorer la protection sociale, dans le but ultime de cimenter une justice sociale universelle. En ce sens, la Guinée équatoriale demande au BIT d'apporter, dans le cadre d'une collaboration et d'une coopération, une aide à la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent ainsi que des conseils en matière de politique industrielle afin d'engager une transformation productive et de renforcer les capacités du personnel pour consolider et optimiser les politiques menées par le gouvernement.

Pour la Guinée équatoriale, la justice sociale doit se traduire par la création de conditions permettant à tous d'avoir les mêmes droits et les mêmes chances et, à cette fin, l'Organisation des Nations Unies doit créer des mécanismes plus efficaces et efficients pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ce qui nécessite d'assurer une égalité de traitement et de chances. À cet effet, il conviendrait d'adopter une convention internationale contraignante sur le droit au développement pour que les pays développés admettent le droit au développement au rang de droit humain. Nous ne pouvons ignorer les crises qui ont touché l'économie mondiale ces dernières années et entraîné instabilité et insécurité dans de nombreux domaines, y compris celui de l'emploi. Si l'injustice sociale, dont nous entendons atténuer les effets, est cause de pauvreté, de conflits, d'émigration et de discrimination, autant de phénomènes dont pâtissent les personnes à titre individuel, il n'en reste pas moins que de nombreux gouvernements, en particulier ceux des pays industrialisés, portent la responsabilité de leurs politiques à l'égard des pays en développement qui engendrent des problèmes à différents niveaux, tels que la pauvreté, la discrimination et l'émigration des jeunes en quête de meilleures conditions de vie. Une poignée de pays se sont approprié l'économie mondiale en s'enrichissant indûment au détriment de la majorité démunie, clivant ainsi le monde en deux blocs: les riches et les pauvres.

Dans ce monde toujours plus interconnecté et mondialisé, nous observons avec inquiétude la mise en place de restrictions et d'obstacles de nature politique qui entravent l'exercice de la justice sociale et la pleine intégration de certains pays dans les échanges commerciaux internationaux, ce qui nuit à la création d'emplois et incite à l'émigration, aussi bien verticale qu'horizontale. De fait, pour assurer une véritable justice sociale, il faudrait s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes et l'OIT aura un rôle essentiel à jouer dans la recherche de solutions définitives face à cette situation alarmante.

Depuis son adhésion à l'OIT, la Guinée équatoriale est restée fidèle aux principes et objectifs de cette Organisation. Cette tribune nous offre donc l'occasion de réaffirmer la volonté de notre gouvernement d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances et du plein emploi productif et librement choisi pour tous grâce à l'éducation, à l'apprentissage tout au long de la vie et au développement des compétences. À cette fin, nous élaborons actuellement des politiques dans le secteur de l'éducation, en particulier dans les domaines de la formation professionnelle formelle et en cours d'emploi, en veillant à faciliter l'accès des plus démunis et à lutter contre la discrimination fondée sur le genre. À terme, l'objectif est de créer des centres de formation dans toutes les régions et de répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée

sur le marché du travail national. Pour réaliser pleinement ces objectifs, nous avons besoin de l'aide et de la collaboration de l'OIT.

L'OIT et les gouvernements doivent mener une action efficace afin de protéger l'emploi et les travailleurs, car si la protection des travailleurs constitue sans aucun doute une priorité, celle-ci ne peut en aucun cas se faire au détriment de la protection des employeurs. Partant de ce principe, la Guinée équatoriale s'est clairement engagée en faveur de la protection de toutes les parties en organisant un Forum sur la protection de l'emploi.

Je conclurai en déclarant que mon pays est fermement résolu à œuvrer en faveur de la réalisation des objectifs fixés pour la clôture de cette session de la Conférence, dans le cadre d'une action commune au service de la conviction que le respect des droits humains, du droit international et de la souveraineté des États constitue la véritable et unique voie vers la paix et la justice sociale.

M. Katonivere
Président des Fidji
(original anglais)

Je félicite l'Organisation internationale du Travail d'avoir organisé cette importante manifestation sur le thème de «La justice sociale pour tous». La justice sociale est une valeur ou un objectif fondamental de l'humanité. Elle implique un traitement équitable de tous les individus composant la société, y compris le respect des droits des minorités et la répartition équitable des ressources entre les membres d'une communauté ou d'une nation.

Pour parvenir à une plus grande justice sociale dans le monde, il faut une action collective et solidaire de toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, les travailleurs, les employeurs, la société civile et les organisations internationales. Nous devons nous attaquer aux causes profondes des inégalités, de la discrimination et de l'exclusion qui portent atteinte à la dignité humaine et sapent la cohésion sociale. Nous devons promouvoir le travail décent, la protection sociale et le dialogue social.

Les Fidji sont déterminées à faire avancer la justice sociale à l'échelle nationale et à l'étranger. Nous avons ratifié huit conventions fondamentales de l'OIT et mis en œuvre différents programmes et politiques visant à offrir une protection et des moyens d'action aux travailleurs, notamment à ceux qui exercent dans des secteurs vulnérables comme le tourisme, l'agriculture et la pêche. Nous avons appelé la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures ambitieuses en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir les efforts déployés par les petits États insulaires en développement comme le nôtre pour s'adapter et améliorer leur résilience.

Le présent sommet nous offre l'occasion d'informer la communauté internationale que, en mars 2023, le gouvernement fidjien a franchi un pas important en annonçant, par l'intermédiaire de son cabinet, son adhésion à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous nous associons à la communauté internationale dans cette affirmation des aspirations des peuples autochtones, qui est la plus exhaustive à ce jour. Notre adhésion à la déclaration s'inscrit dans le droit fil de notre adhésion à la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, que nous avons ratifiée en 1998. En tant que nation, nous continuerons de veiller à ce que les droits des peuples autochtones soient sauvegardés et protégés.

En tant que point de convergence régional dans le Pacifique, les Fidji doivent faire face à des défis migratoires complexes qui ont des conséquences directes sur les plans social et économique. Selon son profil des migrations pour 2020, le pays a connu une émigration massive liée aux troubles politiques passés et continue d'enregistrer de forts taux d'émigration, en particulier chez les travailleurs qualifiés. En même temps, les Fidji sont une destination pour des immigrants venus d'autres îles du Pacifique ou d'horizons plus lointains, qui participent à leur marché du travail et contribuent à leur diversité culturelle.

Ces flux migratoires représentent à la fois des chances et des défis pour le programme des Fidji en faveur de la justice sociale. D'un côté, la migration peut renforcer le développement humain, la mobilité sociale et les échanges culturels. De l'autre, elle peut être source de tensions sociales, d'inégalités et de vulnérabilités au niveau des différents groupes de population. Il faut donc que nous adoptions une approche de la gouvernance holistique et fondée sur les droits de l'homme qui permette d'assurer le bien-être et l'intégration de tous les migrants.

L'un des principaux défis auxquels notre pays doit faire face est le vieillissement croissant de la population, qui a des incidences sur notre système de protection sociale, nos services de santé et la solidarité intergénérationnelle. Pour relever ce défi, il faut que nous renforçons notre système de protection sociale de sorte qu'il puisse garantir la sécurité des revenus et des soins de santé adéquats. Il faut aussi que nous donnions la possibilité aux personnes âgées d'apporter pleinement leur contribution à la société en tant que travailleurs productifs, bénévoles, aidants ou mentors.

Un autre défi pour notre pays tient aux bouleversements économiques découlant de chocs externes comme les catastrophes naturelles, les pandémies ou les fluctuations du marché mondial. Ces chocs peuvent avoir des effets dévastateurs sur nos moyens de subsistance, notamment pour les personnes qui dépendent de secteurs comme le tourisme ou l'agriculture. Pour y faire face, nous devons diversifier notre économie et renforcer notre résilience face aux chocs futurs. Nous devons investir dans les secteurs à fort potentiel de croissance et d'innovation, comme ceux des technologies de l'information et de la communication, des énergies renouvelables et des industries créatives. Nous devons aussi améliorer notre connectivité et nos infrastructures numériques pour faciliter l'accès de notre population, notamment des personnes vivant dans des régions reculées ou rurales, à l'information, à l'éducation et aux services. Nous devons enfin renforcer notre filet de sécurité sociale et nos mécanismes d'intervention en cas d'urgence afin de pouvoir offrir à ceux qui en ont besoin une assistance rapide et adéquate.

Un autre défi encore tient à notre dépendance aux importations. Notre pays est, en effet, importateur net de nombreux biens et services essentiels, ce qui le rend vulnérable à la volatilité des prix et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. Pour remédier à ce problème, nous devons stimuler notre production et notre consommation locales des biens et services indispensables à notre bien-être et à notre développement. Nous devons soutenir nos agriculteurs, nos pêcheurs et nos exploitants forestiers en vue d'accroître la productivité, la qualité et l'ajout de valeur. Il faut que nous encourageons nos entrepreneurs et nos innovateurs à créer de nouveaux produits et services qui répondent aux besoins et aux préférences de nos consommateurs, et que nous éduquions nos citoyens en les sensibilisant aux avantages d'acheter et d'utiliser des produits et services locaux.

Nous ne pouvons pas atteindre seuls tous ces objectifs. Nous devons établir des partenariats créatifs avec différents acteurs, à savoir le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, les médias et la diaspora. Il faudrait que nous mettions à profit leurs

compétences, leurs ressources et leurs réseaux pour appuyer la réalisation de notre programme de justice sociale. Nous devons aussi collaborer avec nos partenaires régionaux et internationaux, comme l'OIT et d'autres institutions des Nations Unies, afin de mettre en commun les meilleures pratiques, de tirer des enseignements de nos expériences respectives et de coordonner nos actions. Nous devons embrasser l'esprit de multilatéralisme et de solidarité qui sous-tend le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs de développement durable.

À l'heure où nous surmontons la pandémie de COVID-19, qui a mis au jour les lacunes et problèmes existants dans nos sociétés et les a exacerbés, une occasion unique s'offre à nous de reconstruire en mieux en plaçant la justice sociale au cœur de notre programme. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser quiconque de côté ou de répéter les erreurs du passé. Nous devons saisir cette occasion pour créer un monde plus juste, inclusif et durable pour nous-mêmes et pour les générations futures.

M^{me} Bouden Romdhane

Cheffe du gouvernement de la Tunisie

(original arabe)

Je voudrais tout d'abord vous dire ma fierté de participer à ce Sommet sur le monde du travail sur le thème de la justice sociale pour tous qui offre aux différentes parties une extraordinaire occasion de se réunir pour dialoguer et mener des consultations sur des questions essentielles d'intérêt commun.

Je saisis cette occasion pour féliciter Gilbert F. Hounbo pour sa prise de fonctions en tant que 11^e Directeur général du Bureau international du Travail. M. Hounbo est le premier Africain à occuper ce poste et il contribuera grandement, j'en suis persuadée, à la réalisation des objectifs de l'OIT et à l'intensification de l'action de l'Organisation, compte tenu de l'expérience qu'il a acquise sur la scène internationale et dans son pays.

Le choix du thème de la justice sociale pour tous est excellent, car il est en cohérence avec les valeurs profondes de notre pays et avec la conception que nous avons de la justice sociale en tant que valeur humaine fondamentale et universelle, puissante alliée des peuples dans leur combat contre la pauvreté, la discrimination, la marginalisation, l'exploitation et les inégalités.

Je tiens également à remercier l'OIT pour les efforts inlassables qu'elle déploie en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en faisant de la justice sociale un objectif prioritaire de la communauté internationale, à réaliser dans le cadre d'une approche globale qui envisage les êtres humains à la fois comme les acteurs et les bénéficiaires de tout processus de développement.

Dans ce contexte, je souhaite mentionner l'initiative du Directeur général du BIT visant à créer une Coalition mondiale pour la justice sociale, qui élève la justice sociale au rang des politiques mondiales. Cette coalition nous inciterait tous à trouver, au fond de nous, la capacité d'affronter les nombreux défis qui se posent dans le monde du travail.

Nous sommes fiers de participer aux activités organisées dans le cadre de ce sommet. Nous nous faisons l'écho des appels au travail, à la liberté et à la dignité, que les jeunes Tunisiens ont lancés le 17 décembre 2010 et qui incarnent depuis l'aspiration de notre peuple à la justice sociale, fondée nécessairement sur les libertés individuelles et collectives.

Ces appels ne sont rien d'autre que l'expression d'un héritage national authentique. Dès les premières années de l'indépendance, l'État tunisien a œuvré activement en faveur de la

justice sociale. Il s'est mobilisé et a investi, malgré le manque de ressources, dans l'éducation, la santé, la protection sociale et divers autres services qui façonnent le peuple et les citoyens d'une nation et, grâce à l'ascenseur social, leur confèrent de la dignité.

Notre vision réformatrice reposait sur la volonté d'instaurer une démocratie qui soit véritablement pérenne et de retrouver l'élan de la révolution du 17 décembre, qui était un appel à la justice sociale et à la fourniture de moyens de subsistance décentes aux différents groupes de notre société depuis longtemps exposés aux injustices, à la pauvreté, à la marginalisation et aux inégalités.

Aujourd'hui, la Tunisie est convaincue que la justice, la dignité et la liberté de l'être humain sont des objectifs prioritaires, et défend plus que jamais les principes et droits fondamentaux au travail, que la loi et la pratique consacrent comme autant de symboles de l'État de droit. Cette vision trouve son expression dans la Constitution du 25 juillet 2022, qui reconnaît expressément ces principes et droits de même que le droit à un travail décent, à un salaire équitable, à l'accès aux soins de santé et à une protection sociale.

La justice sociale, c'est éliminer les différentes causes de l'exclusion et de la marginalisation et s'attaquer aux problèmes d'intégration dans le cadre de projets, en adoptant une approche qui cible les causes au lieu de se contenter de soulager les symptômes.

La justice sociale, c'est aussi élaborer des politiques publiques ciblées et mûrement réfléchies afin d'aider les personnes vulnérables, au moyen de programmes d'autonomisation économique des femmes et avec le concours d'entreprises publiques, à participer activement au processus de transformation de leur situation économique et sociale et à devenir des citoyens productifs qui contribuent à la création d'entreprises et de richesses.

La justice sociale, c'est encore soutenir les jeunes – diplômés de l'université et des centres de formation, femmes et hommes touchés par le fléau du chômage et exposés au risque de comportements transgressifs, de radicalisation et de migration – en leur proposant des programmes qui leur garantissent un travail décent et les mettent sur la voie de l'entrepreneuriat, grâce à quoi ils pourront contribuer à l'édification d'une société de la connaissance.

La justice sociale s'étend par-delà les frontières nationales aux migrants en quête de moyens de subsistance et de dignité. C'est pourquoi nous avons élaboré une stratégie pleinement conforme aux chartes et traités internationaux pour traiter les problèmes liés à la migration et empêcher les violations des droits des migrants, protéger les migrants contre toutes les formes d'exploitation économique et combattre les réseaux de traite des personnes.

Ce dilemme humanitaire a une dimension internationale. C'est pour cette raison que le Président de la République tunisienne, Kaïs Saïed, a appelé à l'organisation d'une conférence internationale sur les migrations qui réunirait les différents pays concernés du Nord et du Sud de la Méditerranée, en vue de trouver des solutions communes et de mobiliser les capacités et les forces nécessaires pour résoudre ce problème.

Nous sommes profondément convaincus que les buts et objectifs de justice sociale ne peuvent être atteints au niveau national que dans la mesure où la justice au sens large existe au niveau international. Les inégalités en matière de développement, le déséquilibre dans les relations internationales, les désaccords et divergences quant aux valeurs, en particulier à la justice, sont autant d'obstacles à la concrétisation des aspirations de nos pays à une vie décente pour l'humanité tout entière.

Le gouvernement de la Tunisie a pris de nombreuses mesures économiques et sociales en vue d'améliorer la situation des travailleurs des secteurs public et privé, en donnant effet aux accords conclus entre les partenaires sociaux, contribuant ainsi à l'amélioration du climat social et à la réalisation du travail décent. En outre, le système de prévention des risques professionnels a été renforcé et le plafond des prestations sociales a été relevé pour toutes les catégories de travailleurs, car la protection sociale est une composante fondamentale de la dignité humaine.

Dans ce contexte, je tiens à rappeler l'expérience de la Tunisie en matière de dialogue social, qui est une tradition bien établie dans notre pays depuis les années 1930.

Il est bien connu que mon pays vit actuellement une situation difficile. Cette réalité nous invite tous à envisager le travail comme une valeur civilisationnelle et à reconsidérer les travailleurs en conséquence, en mettant en œuvre une série de réformes profondes.

Dans ce contexte, le gouvernement de la Tunisie a défini une vision stratégique fondée sur des priorités essentielles pour accélérer la mise en place des réformes économiques appropriées en vue d'assurer une croissance positive et durable, de maintenir la stabilité des finances publiques en maîtrisant le déficit du budget et l'endettement, et d'améliorer le climat des affaires et l'autonomisation économique.

Dans les deux jours à venir, le Fonds pour l'emploi et la jeunesse sera lancé sous le parrainage du Président de la République tunisienne, et avec le soutien et la collaboration des Nations Unies. Le fonds sera utilisé pour financer et appuyer des projets d'autonomisation économique, des initiatives entrepreneuriales et divers programmes en faveur de l'emploi.

Ce sommet ayant pour thème la justice, je tiens à rappeler l'injustice et la persécution dont nos frères et nos sœurs palestiniens sont victimes dans les territoires palestiniens occupés, l'oppression qu'ils subissent au quotidien et l'escalade brutale de la violence qui a fait de nombreux morts dont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Du haut de cette tribune, j'appelle la communauté internationale à une prise de conscience pour aider ce peuple valeureux et exiger le respect de son droit inconditionnel de vivre dans la dignité sur ses terres usurpées.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer le soutien de la Tunisie à la proposition du Directeur général du BIT relative à la constitution d'une Coalition mondiale pour la justice sociale qui soit globale et équitable, et à l'organisation en 2025 d'un Sommet social mondial des Nations Unies qui aurait pour objet l'instauration d'une justice sociale véritable, dont la charge et les bienfaits seraient partagés par la communauté internationale et qui assurerait des conditions de vie décentes aux générations futures, de sorte que personne ne serait laissé de côté.

Un être humain reste un être humain, d'où qu'il vienne, et nous parcourons tous le même chemin, quelles que soient nos divergences d'opinion.

Mercredi 14 juin 2023, 15 h 20

Président: M. bin Samikh Al Marri

Le Président

(original anglais)

Je vous invite maintenant à regarder une vidéo touchante montrant des témoignages recueillis dans le monde entier sur la question de savoir ce qu'il faut faire pour parvenir à davantage de justice sociale. À la suite de cette projection, nous aurons tous le privilège d'assister aux débats de la deuxième table ronde de haut niveau tenue dans le cadre de ce sommet. Elle aura pour thème: «Promouvoir l'égalité des chances et le plein emploi productif et librement choisi pour tous par l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie et le développement des compétences».

À cet effet, j'ai le plaisir de confier la présidence de la suite de cette séance à M^{me} Nozipho Tshabalala, modératrice de conférence, présentatrice et amie de l'OIT, afin qu'elle anime les débats de la table ronde dès la fin de la vidéo.

(Une vidéo est diffusée.)

Table ronde de haut niveau sur le thème «Promouvoir l'égalité des chances et le plein emploi productif et librement choisi pour tous par l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie et le développement des compétences» – Résumé

Modératrice

- M^{me} Nozipho Tshabalala

Intervenants

- M. Brendan O'Connor, ministre des Compétences et de la Formation, Australie
 - M^{me} Luisa María Alcalde Luján, ministre du Travail et de la Protection sociale, Mexique
 - M^{me} Sonya Janahi, membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn
 - M^{me} Zingiswa Losi, présidente du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), Afrique du Sud
 - M. Yoshiki Takeuchi, Secrétaire général adjoint, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 - M^{me} Rola Dashti, Secrétaire exécutive, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) de l'ONU
 - M. Nicolas Schmit, Commissaire à l'emploi et aux droits sociaux, Commission européenne
-

La modératrice souhaite la bienvenue à tous les participants et lance la discussion en faisant observer que, même lorsque l'accès à l'éducation et à la formation est garanti, nombreux sont les systèmes qui ne parviennent pas à inculquer les valeurs, les connaissances et les compétences dont les individus ont besoin pour faire face aux difficultés qu'ils sont voués à rencontrer au cours de leur existence. Elle invite M^{me} Alcade Luján et M. O'Connor à faire part, en s'appuyant sur l'expérience de leur pays, de la manière dont les politiques relatives au développement des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie pourraient être mieux adaptées aux intérêts et aux aspirations des personnes, aux besoins des employeurs, au marché du travail et aux besoins sociaux au sens large.

M^{me} Alcalde Luján souligne que le chômage des jeunes est l'un des principaux défis qui se posent sur le marché du travail au Mexique. Dans le passé, de nombreux jeunes ont été exclus du marché du travail parce que les possibilités d'emploi manquaient. En 2018, 7,5 millions de jeunes femmes ne suivaient pas d'études et ne travaillaient pas non plus. Les personnes qui ne suivent pas d'études ou n'ont pas d'emploi sont souvent stigmatisées. Pour remédier à cette situation, le gouvernement du Mexique a mis en place un programme visant à faire entrer les jeunes dans les entreprises afin de leur permettre de travailler et d'acquérir des compétences dans le cadre d'une formation en situation de travail. Pendant un an, ces jeunes perçoivent une allocation d'un montant équivalant au salaire minimum et acquièrent les compétences nécessaires au sein des entreprises. En quatre ans et demi, un total de 2,6 millions de jeunes ont été formés grâce à ce programme, dont 60 pour cent de femmes, avec pour résultat que le taux de chômage des jeunes n'a jamais été aussi bas au Mexique depuis vingt ans.

M. O'Connor insiste sur l'importance de l'éducation et de la formation pour garantir une bonne qualité de vie et sur le fait qu'il incombe aux gouvernements de veiller à ce que l'éducation publique soit accessible à tous. Les compétences et la formation des travailleurs ne répondent pas seulement à un impératif économique; elles constituent aussi un bien collectif. Plus la main-d'œuvre d'un pays est qualifiée et instruite, plus l'économie a de chances d'être efficiente et productive, ce qui se traduit par une meilleure qualité de vie pour la population. Le gouvernement australien a organisé un sommet sur l'emploi et les compétences réunissant notamment des représentants des employeurs et des syndicats, du secteur de l'enseignement et de la formation professionnels et d'universités d'enseignement et de formation professionnels, afin d'examiner les problèmes liés à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le pays. Deux raisons expliquent les graves pénuries de compétences en Australie: la pandémie et le manque d'investissements stratégiques dans les domaines de compétences où la demande est forte ou le deviendra. Les autorités australiennes ont créé un organisme tripartite («Jobs and Skills Australia») chargé de conseiller le gouvernement et les entreprises sur les besoins actuels et futurs du marché du travail afin d'orienter les investissements dans l'éducation et la formation. Il faut éliminer les obstacles économiques et financiers à la formation. Pour les formations techniques, les frais d'admission ont été supprimés. En outre, 180 000 places gratuites ont été annoncées dans ce type de formation; à ce jour, 150 000 places ont été pourvues, dont 60 pour cent par des femmes, souvent dans des secteurs où la demande est forte.

La modératrice invite M^{me} Janahi et M^{me} Losi à évoquer certaines des compétences tournées vers l'avenir qu'il convient d'acquérir, ainsi que la manière dont un environnement propice pourrait être mis en place pour favoriser et accélérer l'apprentissage.

M^{me} Janahi souligne que le système éducatif actuel n'offre pas la stimulation intellectuelle nécessaire pour favoriser la créativité et l'acquisition des compétences requises pour résoudre des problèmes par l'innovation. Partout dans le monde, le système éducatif devrait être

transformé pour mettre davantage l'accent sur les technologies, les technologies vertes et leur développement dynamique, et pour inciter les nouvelles générations à développer les compétences nécessaires, leur créativité et leur capacité d'innovation. L'aptitude à se servir des outils numériques, la pensée critique et la capacité à résoudre des problèmes font partie des compétences que les jeunes et les générations futures doivent acquérir pour pouvoir faire preuve de résilience et s'adapter.

M^{me} Losi insiste sur l'importance que revêtent les compétences fondamentales, notamment l'aptitude à se servir des outils numériques, les capacités d'encadrement, l'esprit critique et l'intelligence émotionnelle. En outre, les entreprises doivent investir dans des personnes capables d'utiliser et d'analyser des données pour comprendre la vision de l'entreprise. Dans le monde en mutation d'aujourd'hui, les travailleurs doivent posséder à la fois des compétences fondamentales et des compétences techniques pour contribuer au développement des secteurs émergents. Il est évident qu'il faut préparer la main-d'œuvre aux emplois de demain. Les pouvoirs publics, les entreprises et les partenaires sociaux doivent collaborer pour déterminer les compétences nécessaires à la mise en place d'une économie inclusive, qui ne laisse personne de côté.

La modératrice appelle l'attention sur le constat qui a été dressé lors du Sommet de l'ONU sur la transformation de l'éducation (2022), selon lequel l'éducation est en proie à une «triple crise»: crise de l'inclusion, crise de la qualité et crise de la pertinence. Elle pose la question de savoir comment la collaboration internationale et régionale peut contribuer à la résoudre.

M. Takeuchi évoque l'importance de la collecte et de la mise en commun des données pour que les États puissent prendre des décisions éclairées sur les politiques à mener dans le domaine de l'éducation. Il souligne les avantages du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE, qui a permis de mettre en évidence le fait que les élèves issus de milieux socio-économiques différents n'obtenaient pas les mêmes résultats au cours de leurs études universitaires.

Sur le même sujet, **M^{me} Dashti** mentionne la nécessité que les décideurs établissent une cartographie des compétences techniques et non techniques afin d'optimiser la mobilité professionnelle. Elle note qu'il est de plus en plus important de privilégier l'enseignement des compétences par rapport aux qualifications. Il est essentiel que les jeunes travailleurs et les petites et moyennes entreprises utilisent les technologies numériques pour faciliter la transition entre les emplois, les processus de reconversion et la mise en réseau. L'intervenante explique dans les grandes lignes en quoi les technologies numériques permettent de mieux partager les connaissances et insiste sur l'importance de la notion d'«extensibilité» dans l'utilisation des outils numériques.

M. Schmit fait observer que les participants à la table ronde sont issus de régions différentes, mais qu'ils se heurtent aux mêmes difficultés et appliquent les mêmes approches en ce qui concerne la politique d'éducation. Il souligne l'attachement de l'Union européenne aux valeurs de justice sociale et d'équité et sa détermination à ne laisser personne de côté. Il note que chaque société doit s'adapter au changement climatique et reconnaître le droit à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie. Il présente la stratégie mise en place par la Commission européenne dans le cadre de «L'année européenne des compétences» et souligne la possibilité qu'offrent la technologie et l'éducation d'examiner les compétences, de les adapter et de les renouveler afin que les groupes vulnérables ne soient pas laissés pour compte. L'intervenant rappelle que la réussite scolaire et professionnelle dépend souvent de

la situation sociale. Il faut agir sur ces facteurs de justice sociale si l'on veut que l'éducation et la formation puissent conduire au travail décent et productif.

Revenant sur l'importance des technologies, **la modératrice** aborde le sujet de l'intelligence artificielle et de l'utilisation des technologies dans l'enseignement et l'apprentissage tout au long de la vie. Elle demande à M^{me} Janahi comment faire en sorte que chaque enfant puisse bénéficier des progrès technologiques et de l'intelligence artificielle.

En réponse à cette question, **M^{me} Janahi** dit que l'intelligence artificielle occupera une place très importante à l'avenir et qu'il importe donc que les êtres humains continuent d'être stimulés malgré l'impact que cela aura sur la vie de chacun. En plus du droit à l'éducation, chaque individu devrait avoir le droit de bénéficier des progrès technologiques dans ce domaine.

M. Takeushi, répondant à la même question, explique que la qualité de l'enseignement jouera un rôle déterminant face aux conséquences de l'intelligence artificielle, en particulier pour ce qui est de l'augmentation du nombre d'étudiants. Il insiste sur la nécessité que les étudiants restent curieux et inspirés face à l'évolution de la technologie de l'intelligence artificielle. Enfin, il indique que les êtres humains sont en concurrence avec l'intelligence artificielle, mais qu'à l'avenir, il faudra faire preuve de créativité quant à la manière de tirer parti de cette technologie pour en assurer l'efficacité.

S'arrêtant sur l'élément majeur que sont les technologies, **la modératrice** demande aux participants comment tirer parti des possibilités offertes par les technologies, y compris l'intelligence artificielle, pour promouvoir l'éducation et le développement des compétences et faire en sorte que chaque enfant et chaque individu puisse contribuer aux progrès technologiques et en bénéficier d'une manière légitime, équitable et juste.

M^{me} Dashti fait observer qu'il est important que les programmeurs et les codeurs connaissent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'ils collaborent à la réalisation de ses objectifs. Il faut que les codeurs et les ingénieurs sachent ce que sont les objectifs de développement durable et que leur formation les encourage à utiliser leurs compétences pour chercher des solutions aux défis qui se posent à l'échelle mondiale. Les États Membres devraient s'employer à mettre en œuvre des mesures visant à réduire la fracture numérique et à instaurer l'égalité d'accès à Internet, en augmentant les investissements dans l'infrastructure numérique.

La modératrice demande si la pandémie de COVID-19 a effectivement servi de signal d'alarme et révélé la nécessité de remédier à la fracture numérique et de garantir l'égalité d'accès aux technologies numériques et à Internet.

M^{me} Dashti répond que des exemples de bonnes pratiques ont été observés au cours de la pandémie, dont d'autres pays pourraient s'inspirer. Elle attire l'attention sur les cas de l'Égypte et du Maroc, qui ont grandement bénéficié d'un système de protection sociale fortement numérisé. Elle souligne que, parallèlement aux investissements structurels, des investissements doivent être réalisés dans le développement des compétences numériques, en particulier pour le personnel enseignant, qui est parfois moins à l'aise que les étudiants avec les outils numériques.

Abordant la question de la pertinence de l'éducation et de la formation au regard du travail, **la modératrice** pose la question de savoir comment les systèmes d'éducation, de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie peuvent être améliorés pour faciliter la transition de l'école vers la vie active, en particulier dans les domaines de l'économie numérique et de l'économie verte. Elle voudrait savoir quelles

mesures devraient être prises pour faire en sorte que les investissements dans l'éducation, le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie profitent réellement aux individus et aux collectivités, en tirant parti de leurs capacités, de leurs compétences et de leurs aptitudes.

M^{me} Alcalde Luján souligne que, si le besoin de nouvelles compétences est général, les compétences recherchées varient en fonction des réalités locales. Par exemple, au Mexique, les besoins en technologies de l'information sont plus importants dans les régions du Nord, tandis que dans les régions du Sud, ce sont les compétences utiles aux pôles de développement industriel qu'il faut développer. Des politiques sont mises en œuvre pour stimuler le secteur du tourisme dans plusieurs régions du pays et créer dans des zones mal desservies un réseau d'universités dont l'objectif est de répondre aux besoins locaux en matière de développement – appui à l'agroforesterie dans le Chiapas ou à l'exploitation minière dans l'État de Chihuahua. L'intervenante insiste sur la nécessité d'inscrire le développement des compétences dans une perspective à moyen et à long terme, le but étant de donner aux jeunes les moyens d'accéder à l'emploi. Il convient également de créer des pôles de développement. Dans le Sud, le gouvernement promeut la construction d'une ligne de chemin de fer pour favoriser le tourisme dans la région maya, ce qui suppose de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée sur place. En outre, la création d'un réseau d'universités est en cours, à l'intention des jeunes qui n'avaient pas accès à l'université jusque-là.

M. O'Connor déclare que la transformation numérique est certes un phénomène nouveau, mais que l'évolution technologique et les perturbations économiques ont toujours existé. Il donne l'exemple de la révolution industrielle et des conséquences qu'elle a eues sur les besoins de compétences, la division du travail et les revenus. Cela étant, les technologies numériques et l'intelligence artificielle ne doivent pas avoir pour effet d'éroder les valeurs ou de détériorer l'accès au travail décent. Une main-d'œuvre instruite et qualifiée est indispensable à l'investissement et favorise la croissance économique ainsi que l'instauration d'une société plus juste et plus pacifique. Les inégalités sont liées à la violence et aux conflits, et les droits humains, économiques et démocratiques doivent être au centre de l'action et des principes des pouvoirs publics, des entreprises et des syndicats. Il est important de développer les compétences pour permettre aux travailleurs de s'adapter au changement. Il faut rendre les systèmes de développement des compétences plus innovants, plus souples et plus réactifs face à l'évolution des besoins du marché du travail, et mieux intégrer l'apprentissage sur le lieu de travail. Les travailleurs pourraient ainsi continuer d'apprendre tout au long de leur vie professionnelle.

Passant au rôle du dialogue social dans l'éducation et la formation, **la modératrice** demande comment un dialogue social inclusif et dans lequel les droits à la liberté syndicale et à la négociation collective sont respectés peut contribuer à la mise en œuvre des priorités des pouvoirs publics et à l'instauration d'un accès équitable pour tous à une éducation de qualité, au développement des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie.

M^{me} Losi déclare que, pour que les technologies profitent à tous, le dialogue social, y compris la négociation collective, est indispensable. Pour que les besoins des travailleurs soient dûment pris en compte à cet égard, il convient d'engager une conversation plutôt que d'imposer une vision d'en haut. L'intervenante partage l'avis de M^{me} Dashti selon lequel il est important d'investir dans l'infrastructure numérique, en particulier pour que l'économie rurale participe au développement.

Répondant à la même question, **M. Schmit** fait observer que l'Union européenne repose sur l'économie sociale de marché, laquelle va nécessairement de pair avec le dialogue social, y compris la négociation collective. Si l'on veut que la transition se déroule sans heurt dans un

certain nombre de domaines, il faut que les sociétés acceptent le changement et que les travailleurs actualisent et perfectionnent leurs compétences. Cette acceptation fondamentale du changement ne peut être obtenue que par le dialogue social. Les nouvelles technologies pourraient entraîner d'énormes gains de productivité dans les années à venir, et le dialogue social et la négociation collective seront essentiels pour gérer la répartition des bénéfices qui en résulteront. En période de transition, le dialogue social est indispensable à la cohésion de la société.

La modératrice insiste sur la nécessité manifeste de mieux coordonner les efforts en matière de justice sociale pour garantir l'équité dans les domaines de l'éducation, de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement des compétences. Elle invite chaque participant à indiquer ce qui, selon lui, fait défaut aujourd'hui dans la quête de la justice sociale, en particulier dans ces trois domaines. Elle demande comment les acteurs de la communauté internationale pourraient, en travaillant mieux ensemble, favoriser l'égalité des chances pour tous et partout, ainsi que le plein emploi, librement choisi et productif. Existe-t-il des engagements spécifiques que les pays ou les organisations pourraient prendre en faveur de la justice sociale dans le débat international et sur le terrain?

M^{me} Dashti répond que les dirigeants doivent davantage utiliser les technologies pour promouvoir des objectifs de justice sociale, par exemple en mettant à la disposition des petites entreprises des outils leur permettant de développer leurs activités, ainsi que pour fournir des services numériques de développement des compétences ainsi que des données sur les compétences, ce qui permettrait aux apprenants et aux entreprises d'anticiper les besoins de compétences et de choisir des voies appropriées pour y répondre.

M. Takeuchi indique que l'OCDE renforcera les procédures de partage d'informations importantes sur les compétences, notamment dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), de l'Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS) et du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC).

M^{me} Losi estime que ce qui manque, c'est un accord clair par lequel les pouvoirs publics et les entreprises s'engageraient à investir dans la formation des travailleurs afin de remédier à la pénurie de compétences. Il est essentiel d'instaurer un dialogue social inclusif pour veiller à ce que le développement des compétences corresponde aux besoins des travailleurs et de la société. Le COSATU fait partie du Conseil national du développement économique et du travail d'Afrique du Sud, qui s'attache à recenser les difficultés rencontrées et à rechercher des solutions par la voie du dialogue social.

M^{me} Alcalde Luján déclare que les dirigeants doivent réfléchir à l'avenir du travail, afin de faire en sorte que les transitions et l'utilisation des technologies soient respectueuses de la dignité humaine et ouvrent des perspectives. Nous ne pouvons pas nous permettre de reproduire les erreurs du passé et de laisser cette évolution faire des exclus. Il faut donc veiller à ce que certains groupes tels que les travailleurs indépendants, y compris les travailleurs domestiques, soient couverts par les régimes de sécurité sociale, et éliminer toutes les formes de discrimination, y compris celle fondée sur l'orientation sexuelle.

M. O'Connor souligne qu'il faut prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les décisions prises par les pouvoirs publics. La récente ratification par l'Australie de la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019, sera vaine si elle n'est pas suivie d'investissements et de mesures visant à remédier aux situations de violence intrafamiliale, à promouvoir la négociation collective, à prévoir des services de garde d'enfants abordables et un congé parental rémunéré de vingt-six semaines, et à réduire le déficit de participation des

femmes à l'emploi. Ces mesures ne sont pas seulement bénéfiques pour les travailleurs, elles le sont pour l'ensemble du pays.

M^{me} Janahi déclare qu'il est urgent de remédier à la pauvreté des connaissances. Les institutions devraient accorder moins d'attention aux considérations d'ordre politique et faire en sorte de garantir le droit fondamental à la connaissance et à l'éducation.

M. Schmit insiste sur le fait que les mutations s'accélèrent et que, par conséquent, il faut pour relever le défi de l'éducation et du développement des compétences se placer dans la perspective plus large de la justice sociale. Les politiques relatives à l'enseignement et à l'apprentissage tout au long de la vie doivent s'inscrire dans la continuité de la lutte contre le travail des enfants, du renforcement de la solidarité internationale et de la lutte contre la pauvreté.

La modératrice remercie les participants pour leur contribution.

(La séance est levée à 18 h 10.)

Jeudi 15 juin 2023, 9 h 50

Président: M. bin Samikh Al Marri

Le Président

(original anglais)

J'ai le privilège d'ouvrir cette seconde journée du Sommet sur le monde du travail de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail, qui a pour thème: «La justice sociale pour tous».

Ce matin, nous avons l'honneur de recevoir la visite de cinq autres hauts dignitaires. Nous tiendrons également la troisième table ronde du sommet.

Déclarations de haut niveau

M. Rajoelina

Président de Madagascar

Permettez-moi tout d'abord de remercier l'Organisation internationale du Travail et vous-même, Monsieur le Directeur général, pour votre accueil et l'organisation de cette Conférence.

L'OIT est une organisation indispensable pour promouvoir le dispositif légal nécessaire afin de mettre en application les fondamentaux du travail décent. Le thème de cette session, à savoir la lutte contre les inégalités et la promotion de la justice sociale, est parfaitement aligné avec mes convictions personnelles et les engagements de mon pays. C'est pour cette raison que je tenais personnellement à être présent ici parmi vous, pour cette 111^e session de la Conférence internationale du Travail. Ces deux sujets sont ancrés dans la réalisation des *velirano*, ou engagements, que mon administration et moi-même mettons en œuvre pour le développement durable de Madagascar.

Promouvoir un emploi décent pour tous est au cœur des priorités de l'État malagasy. Cela fait plus de quatre ans que nous y travaillons sans relâche, à travers des mesures significatives.

D'ailleurs, mon pays a connu des avancées considérables et a déjà procédé à la transposition de toutes les conventions de l'OIT ratifiées dans les textes nationaux. Dans le droit fil de ma présence ici en 2019, j'ai aujourd'hui le plaisir de vous annoncer que nous avons

ratifié quatre autres conventions: la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; la convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985; et la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée.

Ainsi, je peux annoncer avec fierté que Madagascar a désormais ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT. Par ailleurs, en étant le cinquième pays à ratifier l'ensemble de ces conventions, Madagascar fait figure de pionnier dans la poursuite d'une justice sociale encadrant les lois du travail.

Je voudrais parler aujourd'hui pour ceux qui ne sont plus entendus et revendiquer le droit de chacun à l'égalité des chances, afin que l'on puisse améliorer les conditions de vie des plus vulnérables. Ainsi, chaque leader doit s'assurer de proposer un emploi décent à chaque citoyen actif. Pour y parvenir, cela nécessite une vision traduite en actions et une volonté politique ferme et continue, car l'emploi pour tous et la justice sociale sont les conditions qui rétablissent la confiance entre le dirigeant et les citoyens.

Ma présence ici confirme, et affirme, l'engagement pris par Madagascar de veiller à une justice sociale au service de l'emploi décent pour tous. Cela consiste à garantir à tout un chacun l'accès à la santé, à l'emploi, à la nourriture et, bien entendu, à l'éducation. C'est la raison pour laquelle l'État malagasy a choisi l'éducation comme fondation de sa politique, afin que chaque citoyen bénéficie des fondamentaux pour affronter le quotidien. C'est précisément pour ces raisons que, depuis le début de mon mandat, nous avons construit 4 200 salles de classe où sont scolarisés 200 000 étudiants et écoliers, ainsi que neuf campus universitaires répartis dans les régions. Notre volonté est de renforcer la présence de l'État et de mettre l'éducation au cœur du développement de Madagascar.

En ce qui concerne la population rurale, qui représente 80 pour cent des Malagasy, nous avons soutenu les travailleurs agricoles, afin de préserver une identité chère liée à la terre, avec l'opération Certificat foncier destinée à sécuriser leurs terres et à les accompagner dans la professionnalisation. Notre objectif est d'atteindre la distribution de 2 millions de titres fonciers, couvrant ainsi jusqu'à 40 pour cent de la population malagasy d'ici 2023; un effort considérable, qui transforme le visage agricole de Madagascar.

Dans le domaine de l'économie verte, nous avons aussi créé le programme Titre vert, qui consiste à octroyer une parcelle d'un hectare de terrain aux jeunes agriculteurs. Ce titre comprend la mise à disposition d'une étable et d'une vache laitière pour l'élevage, du matériel agricole et d'un système d'irrigation goutte-à-goutte pour les surfaces de culture, et ce afin d'assurer un revenu confortable à ces jeunes agriculteurs.

Dans le domaine de l'économie bleue, avec nos 5 600 kilomètres de côtes abritant plus de 3 millions de Malagasy, soit 15 pour cent de la population vivant des revenus de la mer, il nous est indispensable d'accélérer la création d'emplois décents, moteur d'une croissance durable.

Enfin, dans le domaine de l'économie numérique, la connectivité lève les frontières, augmente la productivité et favorise ainsi la création d'emplois, valorisant ainsi l'entrepreneuriat. Le numérique est un moyen de changer le paradigme pour une croissance rapide et inclusive, un secteur qui nous a permis la création de 30 000 emplois en seulement trois ans.

La lutte contre les inégalités au travail doit être menée au moyen d'une coopération internationale renforcée. Je lance ainsi un appel sur la nécessité d'une mobilisation à l'échelle internationale pour soutenir les efforts de relance d'une croissance durable. Il est de notre devoir d'être solidaires pour que la justice sociale devienne une réalité et que le travail décent

soit un droit accessible aux générations actuelles et futures. Ensemble, nous pouvons créer un monde meilleur où chaque individu a la possibilité de travailler dans la dignité et de contribuer à son propre bien-être, à celui de sa famille, de sa communauté et bien sûr de son pays.

M. Ruto
Président du Kenya
(original anglais)

C'est pour moi un privilège que de participer à cet événement important qui témoigne du pouvoir du dialogue social à l'œuvre à l'échelle mondiale et nous réunit pour réfléchir sur les grands enjeux de notre époque au regard de la question fondamentale de la justice sociale pour tous. Le Kenya vous remercie pour votre invitation, votre accueil et votre hospitalité, et je suis honoré de la possibilité qui m'est donnée d'apporter ma contribution à ce sommet.

Avant toute chose, je tiens à saluer, au nom du Kenya, la fonction et le rôle du mouvement des travailleurs dans la promotion de la liberté, de la justice sociale, des droits fondamentaux, de l'équité, de la non-discrimination et de l'égalité des chances pour tous. Les dirigeants et les organisateurs de ce mouvement comptent au nombre des valeureux combattants de la liberté qui non seulement ont dénoncé l'injustice que constituaient la domination et l'exploitation coloniales, mais aussi ont entrepris d'y remédier.

C'est ainsi que le peuple kényan a rejoint la communauté mondiale des peuples libres et qu'est née la République souveraine du Kenya. Les valeurs que le mouvement des travailleurs a transmises au cours de la lutte pour la liberté ont façonné les débuts de l'édification de notre nation et influencent profondément, aujourd'hui encore, l'esprit national. Nous devons énormément au fait que notre système social, politique et économique a été défini par le travail et la contribution des travailleurs. Notre Constitution progressiste repose sur les valeurs nationales et les principes de gouvernance dans lesquels la justice sociale, dans toutes ses dimensions, est solidement ancrée.

Pour nous, Kényans, il va de soi que la justice sociale apporte des solutions aux problèmes les plus urgents et les plus pressants de notre époque.

Je me réjouis de constater que ce sommet n'a pas hésité à se saisir de sujets délicats, dont la nécessité de nettement progresser sur la voie de la démocratisation de l'Organisation internationale du Travail pour contribuer à renforcer la justice sociale, du lieu de travail jusqu'aux relations internationales, et la question urgente de la transition juste afin de donner au monde une meilleure chance de concrétiser l'aspiration à un avenir du travail meilleur. Je vous félicite d'avoir reconnu l'importance de ces questions et de vous y attaquer résolument, avec sérieux et dans le souci de trouver des solutions. C'est dans cet esprit que je souhaite vous livrer quelques réflexions.

Le dialogue social tel qu'il est conçu dans le cadre de l'OIT et sur lequel nous nous appuyons pour apporter des solutions équitables et durables aux défis auxquels nous faisons face repose depuis toujours sur l'engagement pris d'assurer une répartition équitable des droits, des obligations et des fruits du travail entre les travailleurs, les employeurs et les gouvernements en tenant compte de leurs préoccupations respectives – un salaire équitable pour les premiers, la recherche du profit pour les deuxièmes, et la fiscalité et les biens publics pour les troisièmes. Ce modèle de justice sociale a permis de réaliser des progrès considérables.

Je pense, toutefois, que le moment est venu de revoir notre modèle de dialogue social pour en renforcer la capacité à réaliser la justice sociale, tant dans ses processus que dans ses

résultats. Le système de l'OIT est orienté vers les travailleurs, en ce qu'il représente avant tout leurs intérêts. Or tant l'emploi que le chômage ont une incidence sur les droits des travailleurs. Nous devrions être vivement préoccupés par le fait que les taux de chômage en Afrique sont parmi les plus élevés au monde, et que de nombreux pays du continent indiquent qu'entre un quart et un tiers de leur population n'a pas un emploi sûr et productif.

Quand nous parlons de questions liées au travail, nous devons aussi parler des millions de personnes sans emploi, dont les voix ne peuvent pas être entendues lors de conférences comme celle-ci. Les aspirations des chômeurs sont importantes et devraient être considérées comme telles, en particulier par l'OIT. Pour réaliser la justice sociale pour tous, il est impératif d'élargir le dialogue social et de passer du modèle tripartite à, je dirais, un forum quadripartite réunissant les travailleurs, les chômeurs, les employeurs et les gouvernements.

Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs doivent, tous, être préoccupés par la crise du chômage et se montrer déterminés à lui trouver des solutions durables, de sorte que la majeure partie de la population mondiale soit représentée parmi les mandants traditionnels de l'OIT. La majorité des personnes sans emploi dans le monde vivent dans les pays du Sud, en particulier sur le continent dont je viens.

Les pays d'Afrique consacrent en moyenne 30 pour cent de leur budget annuel, soit 150 milliards de dollars É.-U., à l'éducation et à la formation de leur jeunesse et de leur main-d'œuvre. Pourtant, seuls 30 pour cent des jeunes entrent sur le marché du travail, tandis que jusqu'à 70 pour cent restent au chômage. C'est un immense gâchis. Il faut absolument que ce gâchis permanent de capital humain et de capacités de production figure au nombre des préoccupations les plus urgentes des travailleurs, des employeurs et des gouvernements.

Jusqu'à présent, seuls les gouvernements et les chômeurs eux-mêmes s'en souciaient. Je suis convaincu que nous réaliserons des avancées considérables si nous intégrons le chômage et les chômeurs dans le dialogue social, et je propose donc, pour que la justice sociale devienne réalité et que ce Sommet sur le monde du travail soit à la hauteur des ambitions qu'il affiche, d'élargir la portée du dialogue social afin d'amener ces millions de chômeurs sur le marché du travail.

L'un des avantages immédiats de l'intégration des chômeurs dans le paradigme du dialogue social tient au fait que les travailleurs et le travail vivent la crise actuelle la plus grave, celle que constituent l'évolution technologique et l'avenir du travail. L'automatisation, en particulier, a bouleversé le marché de l'emploi, réduisant au chômage un grand nombre de personnes et suscitant de vives inquiétudes quant au fait que les machines pourraient priver l'humanité de travail et peut-être la plonger dans la pauvreté.

Nous devons démêler la question de savoir si la technologie a pour effet de promouvoir l'emploi et la création d'emplois ou, au contraire, y porte atteinte. Nous devons à cette fin tirer parti des possibilités qu'offre le dialogue social pour approfondir et élargir la conception commune que nous avons de la question, et rapprocher nos vues sur les conséquences que les bouleversements technologiques engendrent sur le lieu de travail.

Le présent sommet est, à cet égard, un lieu de dialogue idéal pour recueillir les meilleures idées en vue de l'élaboration de politiques et de programmes en faveur de nouvelles professions et de la création de gammes nouvelles d'emplois dans l'écosystème numérique. Permettez-moi d'illustrer l'immensité des espoirs dont est porteur ce deuxième rendez-vous pour le dialogue social en prenant l'exemple du Kenya.

Pour mettre en œuvre notre programme de transformation économique élaboré à partir des besoins constatés sur le terrain, nous avons engagé d'importants investissements au titre

de notre autoroute numérique afin d'installer 100 000 kilomètres de fibres optiques et d'étendre la connectivité au niveau local. Nous avons, en outre, conclu un partenariat en vue de la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour créer 25 000 points d'accès Wi-Fi dans tout le Kenya, là où se tiennent des marchés. De plus, nous construisons 1 450 centres de technologies de l'information et de la communication afin que chaque assemblée de comté du pays devienne une plateforme pour l'apprentissage numérique, les transactions commerciales, les affaires et l'emploi. Nous sommes déterminés à donner aux Kényans les moyens d'exploiter les possibilités nouvelles qu'offre l'économie numérique et de se connecter pour échanger avec le monde entier sans quitter l'environnement protecteur de leur village.

Face à un avenir de plus en plus incertain et de plus en plus complexe, il est de notre devoir, à nous gouvernements et employeurs, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que davantage de personnes soient représentées, dans les rangs des travailleurs, au sein de conférences comme celle-ci. La justice sociale pour tous ne se fera pas sans coûts ni à peu de frais. Nous en venons ainsi à poser la question la plus importante, qui n'a pas été posée dans le cadre de ce sommet, celle de savoir qui assume le coût de la justice sociale pour tous.

Je vais y répondre. Pour que la justice sociale pour tous induise une transformation réelle des conditions de travail et que le Sommet sur le monde du travail débouche sur la concrétisation des aspirations des mandants représentés, nous devons investir de toute urgence dans des solutions ambitieuses pour mettre des millions de chômeurs au travail, en particulier dans les pays du Sud. Nous devons aussi prendre des mesures institutionnelles audacieuses et volontaristes en vue de créer des possibilités d'emploi.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Un débat animé a lieu actuellement au Kenya. De nombreux travailleurs me demandent pourquoi ils doivent être mis à contribution pour que d'autres puissent trouver un emploi. Je leur réponds invariablement que les impôts de ceux qui ne travaillent pas paient en partie nos salaires. Il n'est donc pas déraisonnable de nous demander de payer pour que ceux qui n'ont pas d'emploi puissent en trouver un.

En Afrique, nous avançons aujourd'hui résolument dans cette direction. En l'état actuel des choses, l'Afrique ne pèse que 3 pour cent du commerce mondial, alors qu'elle abrite 17 pour cent de la population de la planète. La part du commerce intra-africain n'est actuellement que de 15 pour cent. Le profil commercial de notre continent donne à penser que nos performances n'ont pas encore atteint une échelle et un niveau correspondant à notre potentiel, ce qui limite notre capacité à concrétiser l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les objectifs de développement durable.

Dans le même temps, nous savons tous dans cette salle que notre continent dispose largement du potentiel nécessaire pour transformer radicalement la productivité économique et, partant, pour créer des emplois à une échelle sans précédent.

La voie la plus évidente vers la réalisation de ce potentiel est l'intégration économique au niveau continental. Nous sommes en train de consolider le marché africain en mettant en place la zone de libre-échange continentale africaine, qui constituera la zone de libre-échange la plus vaste au monde puisqu'elle sera forte de 1,4 milliard de personnes. L'objectif est d'accroître les échanges commerciaux intra-africains pour qu'ils atteignent 40 à 50 pour cent des échanges totaux, et de renforcer notre contribution au commerce mondial de sorte qu'elle reflète la plus grande productivité de notre population.

Pour répondre à la question de savoir comment les gouvernements et les employeurs vont assumer la charge de la justice sociale pour tous, il importe de relever que, dans bien des cas, les mesures les plus efficaces prennent la forme de dispositions économiques intégrées

dans les politiques nationales, régionales et multinationales. Le mouvement vers l'intégration économique du continent africain est une mesure fondamentale en faveur de la justice sociale, parce qu'il améliore l'accès au marché et l'inclusion par des activités productives, ce qui a pour effet de donner à un plus grand nombre de personnes la possibilité d'être représentées, en tant que travailleurs, dans des forums de l'OIT tels que celui-ci. J'espère vous avoir convaincus que l'intégration économique de l'Afrique constitue une étape décisive sur la voie de la réalisation de la justice sociale pour tous.

Ce n'est pas de gaîté de cœur que je tire la sonnette d'alarme. Mais il est important que chacun d'entre nous ici présent garde à l'esprit que, en l'état actuel des choses, non seulement nos valeurs les plus précieuses et nos aspirations les plus profondes sont en péril, mais aussi qu'une nouvelle variable, cause de perturbations partout dans le monde, fait peser une immense menace sur l'existence même de l'espèce humaine.

L'ampleur et la fréquence des dévastations provoquées partout dans le monde par des phénomènes météorologiques extrêmes sont sans précédent. On ne peut plus nier que ces phénomènes constituent des preuves du changement climatique qu'entraîne la hausse des températures mondiales liée au premier chef aux émissions de gaz à effet de serre. Les températures mondiales n'ont cessé d'augmenter depuis la révolution industrielle. Leur hausse s'est accélérée à partir de 1970, les deux tiers du réchauffement de la planète étant enregistrés après 1975. Le changement climatique qui en a découlé a provoqué dans différentes régions du globe un déchaînement de catastrophes météorologiques aux proportions que l'on pourrait qualifier de bibliques.

Chaque année dans les pays en développement, 189 millions de personnes en moyenne sont touchées par des phénomènes météorologiques extrêmes. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat indique qu'au moins 3,3 milliards de personnes vivent dans des zones très vulnérables au changement climatique. La probabilité de perdre la vie à cause d'un phénomène météorologique extrême est aujourd'hui 15 fois supérieure à ce qu'elle était dans le passé. Selon des données émanant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le nombre des réfugiés climatiques pourrait atteindre 1,2 milliard d'ici à 2050.

Inondations, tempêtes, feux de forêt et températures extrêmes ont gagné en fréquence et en ampleur. Dans certaines parties de l'Europe occidentale, en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas notamment, il est tombé en deux jours l'équivalent de deux mois de précipitations, ce qui a entraîné des inondations catastrophiques en 2021. Des centaines de personnes ont péri, se sont trouvées piégées ou ont été portées disparues.

Au début de l'année, le cyclone tropical Freddy s'est déchaîné sur l'Afrique australe provoquant des inondations qui ont fait des centaines de morts et déplacé des milliers de personnes au Malawi, au Mozambique et en Afrique du Sud. En Afrique de l'Ouest, les inondations ont touché 3,5 millions de personnes, fait 800 morts et détruit plus de 600 hectares de terres cultivées.

Dans la Corne de l'Afrique, d'où je viens, une sécheresse d'une intensité sans précédent après cinq saisons consécutives sans précipitations a entraîné une très grave pénurie alimentaire et un stress hydrique extrême, qui ont tué des millions de têtes de bétail et d'animaux sauvages, et nettement ralenti la croissance économique dans la région.

La justice sociale pour tous en tant qu'idéal et la possibilité même d'organiser des sommets comme celui-ci à l'avenir sont donc gravement compromises par l'urgence climatique, qui représente une menace existentielle majeure pour l'humanité tout entière, que

l'on vive dans un pays du Nord ou un pays du Sud, que l'on ait ou non un emploi, que l'on soit riche ou pauvre. Il est temps que le monde entier s'attache, avec une détermination sans faille, à apporter des solutions à l'échelle planétaire au changement climatique. Il est temps d'investir sérieusement dans des mécanismes propres à atténuer les effets néfastes du changement climatique et à renforcer la résilience des communautés, des économies et des régions vulnérables.

Le changement climatique ne laisse guère d'autre choix à l'humanité que de reconfigurer au plus vite la production mondiale et les technologies de consommation. Il nous offre ainsi une possibilité unique de tracer une nouvelle voie de productivité mondiale et d'imprimer un nouvel élan au développement et à la croissance mondiale.

Il ne fait aucun doute que nous devons mettre fin au vieux débat malsain et à la confrontation entre pays du Nord et pays du Sud, et adopter des approches nouvelles du changement climatique. Le jeu des reproches et du ressentiment, la pitié et la charité, ainsi que les dynamiques de domination, qui ne contribuent en rien à régler les problèmes urgents, doivent enfin laisser place à un paradigme de développement avantageux pour tous, propre et vert.

Les pays du Sud, et l'Afrique en particulier, possèdent des stocks d'énergies renouvelables à même de stimuler la croissance mondiale à une échelle inédite tout en contribuant à décarboner la production manufacturière et à écologiser l'industrie, pour mener au développement durable et à l'objectif planétaire de zéro émission nette.

Ce que je dis ici, c'est que nous ne pouvons pas poursuivre le débat malsain entre le Nord et le Sud. Savoir qui a fait quoi, qui a contribué et qui n'a pas contribué, qui souffre et qui ne souffre pas, qui souffre davantage et qui souffre moins n'est plus d'aucune utilité. C'est notre existence collective qui est menacée. Les pays du Nord, autant que ceux du Sud, sont en difficulté. Face à la question du changement climatique, il n'y a pas de pays en développement et de pays développés. Nous sommes tous en développement. Dans les pays du Sud, nous disposons de richesses renouvelables qui peuvent être utiles aux pays du Nord. Dans les pays du Nord, vous disposez de technologies et de moyens financiers qui peuvent être utiles pour tirer parti du potentiel des pays du Sud en matière d'énergie verte, d'écologisation de l'industrie et de la production. C'est en conjuguant nos efforts dans le cadre d'un arrangement avantageux pour tous que nous trouverons les solutions que nous cherchons au changement climatique.

Pour mettre en œuvre un modèle productif mondial qui soit efficace et tienne compte de l'objectif zéro émission nette, il est indispensable d'opérer un transfert de la production vers l'Afrique et les pays du Sud. Ce transfert nous offrirait une chance à ne pas manquer, celle de mettre un terme à l'urgence climatique et de faire de l'Afrique l'usine verte du monde, en transformant la plus grande population de chômeurs au monde en travailleurs hautement productifs, mandants de l'OIT. C'est ce débat que nous devons mener la semaine prochaine avec Mia Amor Mottley, Première ministre de la Barbade, lors du bilan mondial qui sera fait en juin 2023 dans le cadre du Sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial. C'est aussi ce débat que nous tiendrons à Nairobi en septembre 2023 au cours du Sommet africain sur le climat. C'est enfin, je l'espère, la conclusion à laquelle nous parviendrons – et j'insiste sur le mot «conclusion» – à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 28) à Dubaï, aux Émirats arabes unis, en décembre 2023.

Pour concrétiser ce nouveau changement de paradigme du développement et de la croissance mondiale, nous devons impérativement disposer d'une nouvelle architecture de financement du développement. Il est impossible, et je dirais même assez absurde, de

chercher à faire face à une menace de l'ampleur du changement climatique sans un mécanisme de financement qui permette d'allouer des ressources suffisantes avec le sens de l'urgence, la constance et la rapidité qu'exige une situation dans laquelle notre existence même est en péril. Nous pouvons, et nous devons, adapter notre cadre financier international de sorte qu'il nous offre des chances solides de gagner la guerre contre le changement climatique.

Ce que je propose n'est ni utopique ni inédit pour ce qui est de la nature, de la portée et de la rapidité des changements nécessaires. Le système financier multilatéral existant – en place depuis soixante-dix-huit ans – a été créé lors d'une série de réunions tenues dans la petite ville de Bretton Woods aux États-Unis sur une période de seulement un mois. Autrement dit, il n'a fallu qu'un mois, en juillet 1945, pour élaborer l'architecture financière qui existe aujourd'hui.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple. En 1989, après la chute du Mur de Berlin, il n'a fallu que six mois aux dirigeants européens pour créer la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Plus récemment, en juin 2022, moins de quatre mois après le début de la guerre en Ukraine, l'Allemagne a modifié en quelques jours sa loi fondamentale afin de pouvoir lever 110 milliards de dollars É.-U. pour renforcer sa défense. Ces graves crises ont donné lieu à une action rapide et énergique de la part de dirigeants résolus, laquelle témoigne de ce qui peut être fait lorsque les enjeux sont suffisamment importants. Or les enjeux n'ont jamais été aussi grands qu'aujourd'hui, face à la crise existentielle que constitue le changement climatique. Il n'y a aucune raison que la mise en place de mécanismes financiers appropriés prenne davantage de temps.

D'ici à la COP 28, nous avons plus de temps qu'il n'en faut pour élaborer et mettre en place une nouvelle architecture institutionnelle internationale de financement du développement qui réponde aux besoins urgents du moment. S'engager dans une action efficace en faveur du climat, qui passe par la décarbonation de la production manufacturière et l'écologisation de l'industrie à l'échelle mondiale et suppose de confier un rôle plus important aux pays du Sud et à l'Afrique, c'est honorer un rendez-vous avec la justice sociale qu'il ne faudrait manquer en aucun cas.

Ne perdons pas de vue notre objectif et soyons plus déterminés et résolus que jamais à mettre à profit ce forum historique de dialogue social pour faire de la justice sociale pour tous une réalité, en donnant à la crise existentielle que nous traversons, aux régions du monde non représentées ici et à l'ensemble la communauté des chômeurs la visibilité et la place qu'elles méritent dans nos débats. La justice sociale pour tous est une question que nous ne pouvons nous permettre de négliger, de sous-estimer ou d'éluder.

Cette imposante scène mondiale et ce sommet historique sont le lieu et le moment opportuns. Il nous reste à battre le rappel de nos forces et à prendre collectivement la décision de faire ce qu'il faut pour être au rendez-vous, c'est-à-dire prendre la décision qui convient et agir sans tarder. La décision qui convient sera celle qui répond efficacement à l'urgence existentielle à laquelle nous sommes confrontés et qui prend pleinement en considération les cinq éléments de la justice sociale que j'ai présentés à grands traits, à savoir le chômage et les chômeurs, les possibilités qu'offre une transition juste, la nouvelle ère de l'économie numérique, l'action climatique et la réforme de l'architecture financière internationale, qui n'a que trop tardée.

M^{me} Mottley

Première ministre de la Barbade

(original anglais)

Je crois que le monde se trouve actuellement à un moment d'inflexion. Un de ces moments dans l'histoire de l'humanité qui nous voit à la fois enthousiastes face à la multitude de possibilités qui s'ouvrent, et effrayés face à tous les dangers à affronter. Les possibilités sont inouïes: médecine de précision, hydrogène vert, tourisme spatial, métavers, voitures volantes, autant d'innovations que nous n'avions l'habitude de voir que dans les épisodes du dessin animé «Les Jetson» qui ont rythmé notre enfance. Tout cela fait soudain partie de notre réalité. Ce qui était bien souvent pour nous de la science-fiction existe bel et bien aujourd'hui. Nous vivons une époque véritablement passionnante.

Malheureusement, les motifs d'inquiétude sont, eux aussi, légion: la multiplication des cyberattaques, les fausses informations, l'insécurité alimentaire et hydrique, les guerres, les maladies et, bien sûr, l'état de la biodiversité de notre planète et le climat. Chacun de ces éléments pourrait constituer une menace existentielle à part entière. On pourrait aussi citer l'intelligence artificielle non régulée. Au final, on comprend d'où vient la nervosité ambiante. Il n'est pas étonnant, surtout, que les gens soient aussi inquiets et qu'ils cherchent à se raccrocher une époque révolue.

Selon moi, la solution pour remédier à nombre de ces crises qui frappent notre monde tient en un mot, un mot tout simple, que nos enfants connaissent bien: l'équité, qu'on peut aussi appeler «justice sociale».

C'est l'idée d'équité qui nous aide à comprendre que ce sont les pollueurs, et non les victimes de la pollution, qui devraient payer le prix de la pollution. C'est l'idée d'équité qui nous aide à comprendre que la religion d'un individu, sa couleur de peau, son genre, son orientation, son lieu de naissance ou sa classe sociale n'en font pas un citoyen de seconde zone.

Comble de l'ironie, ce sont les travailleurs, fidèles parmi les fidèles à l'OIT, qui comprennent le mieux le sens du mot «équité» – mieux, sans doute, que la plupart des autres adultes sur cette planète. Les travailleurs comprennent l'importance d'avoir une place, et ils ont de l'estime pour les dirigeants qui sont réellement attachés à l'équité. Les travailleurs sont productifs lorsqu'ils sentent que ceux qui les dirigent comprennent ce qu'est l'équité. L'équité a certes à voir avec la façon dont ils sont payés, dont ils sont recrutés, dont ils sont traités, dont ils sont valorisés, mais elle est surtout synonyme d'émancipation. Et le sentiment d'être partie prenante est important, comme vous continuerez de me l'entendre dire.

L'équité sera déterminante si nous voulons gérer sans heurt les répercussions de l'effroyable transition actuellement à l'œuvre dans le monde – et dont a parlé mon cher collègue, M. Ruto, le Président du Kenya – pour toutes les personnes déplacées, et accompagner celles qui s'inquiètent des pertes d'emplois causées par l'intelligence artificielle, les robots et les applications informatiques. En tant que gouvernements, nous devons travailler sans relâche pour instaurer un environnement propice à la création d'emplois pour nos concitoyens, qui, sans cette dignité fondamentale, seront à la merci d'autres personnes.

L'équité dépendra de qui possède les robots et de qui possède les entreprises. Comme je l'ai dit dans le discours que j'ai prononcé devant cette assemblée à l'occasion du centenaire de l'OIT: il est important de se sentir partie prenante.

L'équité sera déterminante si nous voulons gérer sans heurt les migrations internationales et donner aux personnes le droit – le droit humain – de circuler librement. Pourquoi la circulation serait-elle possible pour les capitaux mais non pour les personnes, en

particulier dans les régions du monde qui manquent cruellement de bras pour stimuler la croissance? Au moment où nous sommes réunis ce matin, nous assistons, en temps réel, aux scènes d'horreur qui se déroulent au large de la Grèce où, une fois de plus, des centaines de migrants ont trouvé la mort. Combien de morts faudra-t-il encore pour que l'on se décide à agir?

L'équité sera déterminante si nous voulons agir pour tirer parti des technologies de pointe et des politiques innovantes afin de faire en sorte que celles et ceux qui travaillent dans l'économie des plateformes numériques ou qui travaillent à distance aient accès à une protection sociale de qualité, où qu'ils soient. Certes, le monde a changé, mais nous ne devons pas pour autant oublier les valeurs fondatrices pour lesquelles nous nous battons. L'équité a aussi toute sa place dans l'économie des plateformes.

L'équité nous aidera à comprendre que les pays du Nord ne devraient pas avoir accès à de meilleures solutions de financement que les pays du Sud simplement parce qu'ils ont colonisé les pays du Sud, et qu'ils continuent de façonner un ordre mondial à leur idée près de quatre-vingts ans après l'adoption de la Charte des Nations Unies. Un mot tout simple: l'équité.

C'est pourquoi nous avons élaboré l'initiative de Bridgetown, un ensemble de propositions qui reflètent les vues non seulement de notre pays, mais aussi d'autres pays du monde ainsi que d'institutions et d'établissements universitaires; une démarche commune dans le cadre de laquelle nous formulons nos idées et nos aspirations et qui, nous l'espérons, contribuera à impulser une dynamique en faveur de l'équité.

L'initiative de Bridgetown vise à trouver les financements nécessaires pour sauver notre planète en donnant au secteur privé des moyens d'agir grâce à l'abaissement du coût de la dette et à sa répartition plus équilibrée entre ceux qui travaillent dans le Nord et ceux qui travaillent dans le Sud. Nous voulons en finir avec les grandes annonces qui, comme à Glasgow avec le Partenariat pour une transition énergétique juste, sont faites avec faste mais restent sans effet parce que le coût des capitaux est beaucoup plus élevé en Afrique du Sud qu'en Europe.

L'initiative de Bridgetown permettra au secteur privé de jouer le rôle qui lui revient en contribuant à limiter l'élévation de la température à 1,5 degrés Celsius, car chaque mesure d'atténuation prise sur la planète compte. Dans le cadre de leurs efforts d'adaptation, les gouvernements doivent nouer des partenariats pour être en mesure de réaliser une transition juste, en particulier au regard des mesures d'atténuation nécessaires pour respecter l'objectif que nous nous sommes fixé de limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius.

L'initiative de Bridgetown nous permettra de nous adapter, rendra la situation plus tolérable et nous aidera à nous montrer plus résilients face aux crises multiples que nous connaissons, comme les inondations, les feux de forêts et les algues sargasses qui menacent tant d'économies côtières, ou encore les cyclones, cette manifestation paroxystique de la crise climatique. Alors qu'un nouveau cyclone s'apprête à s'abattre sur les côtes du sous-continent asiatique, que lisons-nous demain dans les journaux?

L'initiative de Bridgetown vise également à reconnaître la nécessité d'alléger la charge du service de la dette, dont la structure très ambitieuse et très rigide répond aux critères des analystes et des bureaucrates, mais ne protège pas nos concitoyens vulnérables ni les institutions essentielles pour stimuler la croissance.

L'initiative de Bridgetown vise à garantir des prêts à vraiment très long terme, et non des prêts sur dix ou vingt ans comme ceux avec lesquels nous sommes censés réaliser les objectifs de développement durable, mais qui ne sont pas suffisamment étalés dans le temps pour que

nous puissions assurer aux personnes qui dépendent le plus de nous une éducation, des soins de santé et une vie décente.

L'initiative de Bridgetown met l'accent sur la nécessité d'un pilotage mondial, éthique et stratégique nécessaire pour permettre une croissance juste et équilibrée et pour que Nord et Sud agissent ensemble – j'ai bien dit ensemble, et non pas l'un contre l'autre – de sorte que nous puissions aider nos concitoyens à traverser cette période de crises multiples.

L'initiative de Bridgetown considère que le Sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial qui se tiendra la semaine prochaine en vue d'établir des mécanismes de responsabilisation commence en réalité ici et maintenant, à Genève, au Sommet sur le monde du travail, avec nos discussions sur la justice sociale.

À la Barbade, les préceptes que nous observons sont simples: «Partage le fardeau, partage les avantages»; «L'union fait la force.» Et, bien sûr, cette règle d'or: «Faites pour les autres ce que vous voudriez qu'ils fassent pour vous.» Ce sont des préceptes d'une simplicité déconcertante qui, si nous les suivons, feront avancer l'équité et la justice sociale, la solidarité et la bienveillance. Qu'il s'agisse des enfants ou des adultes, de la sphère publique ou du lieu de travail, ce sont ces principes qui doivent nous servir pour garantir la dignité de chaque être humain en toutes circonstances, ce sont ces impératifs absolus auxquels nous devons nous plier pour ouvrir des perspectives aux populations et leur redonner espoir.

Toutes ces questions nous tiennent beaucoup à cœur, parce qu'à la Barbade et dans les Caraïbes, dans notre histoire et nos origines, le travail et le développement humain sont intrinsèquement liés à l'injustice et au traitement le plus abominable jamais réservé à des êtres humains, non pas pendant quelques années ou une décennie, mais des siècles durant.

C'est dans ce contexte que notre île a vu naître tant de remarquables pionniers et ardents défenseurs de la justice sociale qui ont œuvré dans notre région au cours du siècle dernier. Et je suis emplie de fierté, alors que je me tiens devant vous aujourd'hui, car deux membres du parlement de mon pays ont joué et continuent de jouer un rôle décisif dans les discussions de cette semaine: mon ministre du Travail, M. Colin Jordan, et la secrétaire générale du Syndicat des travailleurs de la Barbade, M^{me} Toni Moore. Ils ont travaillé tout le week-end – jusqu'à une heure ce matin – à l'élaboration des conclusions concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous qui, je l'espère, seront adoptées demain par la Conférence.

Si je vous explique tout cela, c'est que je vous parle au nom d'un petit pays d'une superficie de 430 kilomètres carrés, certes, mais d'un petit pays qui vit en accord avec ces principes. Et nous gardons le pouvoir de changer la donne, car nous sommes convaincus que la manière dont nous devrions concevoir notre indépendance en tant qu'État devrait se résumer ainsi: voir le peuple, entendre le peuple, sentir le peuple. Nous savons parfaitement ce qu'est l'injustice systématique et systémique, et ce qu'est le besoin de justice sociale.

C'est pourquoi je rends hommage au Directeur général de cette institution pour la mission dont il a accepté la charge et le travail qu'il accomplit. Je souscris pleinement à son appel à nouer des partenariats au sein du système multilatéral et en dehors afin de faire en sorte que les habitants des pays du Sud aient non seulement accès aux outils, mais aussi aux compétences et aux capacités nécessaires pour pouvoir se saisir des possibilités qui s'ouvriront dans le monde du travail de demain. Que se passera-t-il si nous ne faisons rien? Les inégalités se creuseront et les gens seront davantage tentés de se raccrocher à des situations qui leur sont familières mais qui peuvent être source de discrimination, comme nous le constatons de part et d'autre de l'Atlantique et dans toutes les régions du monde.

Cette œuvre de justice sociale dans les relations entre pays du Nord et pays du Sud est nécessaire. Et qui saurait mieux l'incarner que l'OIT, unique institution du système des Nations Unies dont la composition est tripartite? Je le dis avec d'autant plus de conviction que je viens d'un pays dont le modèle de gouvernance repose sur un dialogue social tripartite qui depuis trente ans nous assure stabilité et progrès. Il faut donc accélérer les progrès en faveur de l'équité et de règles du jeu équitables, au niveau tant international que national, en particulier dans les pays du Sud. Nous avons peut-être un siècle de retard, mais cela ne doit pas entamer notre détermination à nous battre pour y parvenir.

C'est pour cette raison que je soutiens la Coalition mondiale pour la justice sociale. Il est évident que pour changer le monde, il ne suffit pas d'agir sur un seul front ou de s'en remettre à une seule organisation ou à une figure providentielle. Pour changer le monde et le rendre meilleur et plus juste, il nous faut rassembler au sein d'une coalition les bonnes volontés prêtes à travailler de concert, jour après jour. Nous devons nous unir pour être forts. Nous devons partager le fardeau et partager les avantages. Et nous devons faire pour les autres ce que nous aimerions qu'ils fassent pour nous.

Je sais que pour beaucoup de gens ordinaires – pour celles et ceux qui travaillent dans un magasin ou dans un bureau, dans les champs ou à l'usine, et qui vaquent à leurs occupations de tous les jours – ces grandes questions peuvent sembler bien éloignées de la réalité, de la nécessité de subvenir aux besoins du foyer alors que la nourriture vient parfois à manquer, du souci de préserver l'unité familiale, et des mille et un tracas du quotidien.

Mais si nous ne faisons pas notre part, ce qui nous semble intolérable aujourd'hui nous sera totalement insupportable demain. C'est la raison pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui, pour changer le cours des choses, pour que chacun puisse dormir l'esprit plus tranquille la nuit. Et il n'y a pas plus noble ambition que celle-ci, croyez-moi.

Le premier mai dernier, les partenaires sociaux de la Barbade – travailleurs, secteur privé et gouvernement – se sont réunis pour définir la mission pour la Barbade, composée de six objectifs ambitieux visant à transformer notre nation, et s'engager à s'en acquitter main dans la main. Car nous avons l'ambition d'atteindre l'excellence dans chacune de nos actions. Notre but est aussi de jouer le rôle qui nous revient pour sauver notre planète en encourageant l'adoption systématique de comportements soutenables et favorables à l'économie bleue et à l'économie verte.

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer, au-delà des grandes annonces et des beaux discours. C'est ensemble que nous trouverons des solutions pour garantir sécurité et santé à nos populations, car nous ne sommes rien sans sécurité ni santé. C'est ensemble que nous pourrions prémunir notre population contre l'insécurité alimentaire et hydrique, car ce sont le pain et l'eau qui assurent notre subsistance au quotidien. C'est ensemble que nous parviendrons à consolider notre identité nationale et à restaurer la confiance, après des siècles où l'on nous a répété que tout ce qui est noir est abject et mauvais, et tout ce qui est blanc est pur et bon. Pour venir à bout de ce lavage de cerveau idéologique, il ne suffit pas de changer les lois, il faut se libérer de l'esclavage mental, comme nous l'a enseigné Marcus Mosiah Garvey il y a près d'un siècle. C'est ensemble que nous ferons de l'émancipation et de l'autonomisation des travailleurs une priorité. Car la croissance n'est pas le fait des gouvernements. Si ce sont les entreprises qui revendiquent les honneurs de la croissance, ce sont les travailleurs qui leur permettent de s'engager sur la voie de la croissance. C'est ensemble, encore, que nous pouvons prendre conscience qu'au XXI^e siècle, il n'est plus possible de diriger un pays ou un gouvernement comme à l'ère de l'analogique, et que la numérisation de toutes nos activités, si elle est fondée sur les valeurs éthiques de notre temps, nous aidera à trouver l'équilibre

nécessaire pour aller de l'avant, à condition d'être conscients que l'anonymat et l'absence de responsabilité sont sans doute le plus grand écueil de la révolution numérique. Si nous pouvons changer cela, alors la technologie sera réellement un instrument d'autonomisation, et non une plateforme conduisant l'humanité à sa perte.

Au moment de définir cette mission commune pour notre pays, nous nous sommes inspirés des succès passés. Nous savons comment réussir. Nous en avons clairement fait la preuve. Lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir il y a cinq ans, le pays disposait de moins de quatre semaines de réserves en devises, et des menaces de dévaluation planaient sur notre dollar. Ensemble – travailleurs, secteur privé et gouvernement – nous nous sommes fixé un objectif commun. Aujourd'hui, plus aucune menace de dévaluation ne plane, et notre population n'aura pas à assister au spectacle terrifiant de dévaluations en cascades. Car les dévaluations ne touchent pas seulement les devises; elles bouleversent aussi le cours de nos vies et notre qualité de vie.

De même, c'est ensemble que nous avons lutté contre une situation dont nous n'étions pas à l'origine: une pandémie qui a littéralement décimé des pans entiers de nos sociétés, alors que, pendant un siècle, nous avons tout oublié de ce genre de situation. La dernière pandémie en date était la grippe espagnole, et je crois pouvoir affirmer qu'aucun d'entre nous ici présent ne l'a connue. Et même pendant la pandémie, ensemble, nous avons continué de voir, d'entendre et de sentir le peuple: malgré les difficultés, et malgré un programme du Fonds monétaire international, nous avons nommé de plein droit des milliers de fonctionnaires qui exerçaient leurs fonctions depuis trois ans ou plus. Nous avons instauré un salaire minimum quand d'aucuns affirmaient que cela ruinerait notre économie et, deux ou trois ans plus tard, nous sommes toujours debout, comme vous pouvez le voir.

C'est ensemble qu'il nous faut mener les batailles de notre temps. Mon gouvernement et mon pays, la Barbade, sont aujourd'hui prêts à travailler d'arrache-pied, jour et nuit, pour rendre ce monde plus juste. C'est l'urgence absolue. Équité, confiance et responsabilisation: ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions faire bouger les lignes, dans les pays et entre les pays, en ce moment d'inflexion que nous vivons aujourd'hui. Comme nous venons de l'entendre de M. Ruto, nous devons puiser en nous la volonté et la détermination nécessaires, et nous dire que l'objectif que nous visons peut être atteint, puisque d'autres avant nous ont été à la hauteur des défis qui étaient les leurs, à la hauteur de leur époque. Ceux d'entre nous qui ont reçu plus que toute autre génération dans l'histoire ne doivent pas croire qu'il suffit aujourd'hui de gagner du temps jusqu'à ce que quelqu'un change les choses à leur place.

La justice sociale doit nous servir de boussole dans tout ce que nous entreprenons. Nous demandons à nos enfants de traiter les autres avec équité, car nous connaissons les conséquences de l'absence d'équité. C'est mon humble message aujourd'hui: l'équité, ce mot tout simple, doit être le maître-mot. Il en va de l'intérêt de l'humanité.

M. Rashid
Président de l'Iraq
(original arabe)

Le thème de ce sommet – «La justice sociale pour tous» – est aussi noble qu'important. Tant que nous ne prendrons pas à bras le corps la question de la justice sociale dans nos pays, dans nos nations et au sein de nos communautés, nous ne pourrions pas avancer sur la voie du progrès. La justice sociale est essentielle en ce qu'elle permet non seulement d'améliorer le niveau de vie, mais aussi de vivre mieux. Les objectifs de ce sommet dans les domaines humanitaire, culturel, politique et économique, sont ambitieux. J'espère que les résultats

auxquels nous parviendrons, et dont le monde d'aujourd'hui a de plus en plus besoin, seront à la hauteur de ces ambitions.

Partout, l'absence de justice sociale, ou une justice sociale défaillante, est source de problèmes. Des problèmes vieux comme le monde, puisqu'ils ont accompagné la naissance des sociétés et remontent à l'aube de l'humanité. Les guerres, les conflits, les vagues de migration, même les destructions de la nature, ne sont la plupart du temps que des manifestations de l'absence de justice sociale.

Il n'est rien dans la vie de plus odieux que le sentiment d'injustice. Lorsqu'il y a déni de justice sociale, ce sentiment est plus amer encore et fait le lit des guerres et des conflits armés. Ces violences éclatent, dans une société donnée, quand les abus commis par les autorités ou les pouvoirs en place se multiplient et que les libertés disparaissent, que les richesses sont concentrées entre les mains d'une classe dominante qui prospère et que la corruption devient omniprésente. L'histoire, ancienne ou contemporaine, regorge d'exemples de sociétés et d'États opprimés par des dirigeants tyranniques, dans lesquels l'égalité des chances, des droits et des obligations recule, ouvrant la voie à l'aggravation de la violence et des conflits.

Ces conflits surviennent parfois entre pays voisins, lorsque des pays puissants, cédant à des ambitions grandissantes, convoitent les droits, les biens et les richesses de voisins plus faibles, au mépris de toute raison. Ils peuvent également se produire à l'échelle régionale, voire mondiale. Comme vous le savez, l'histoire contemporaine n'est pas avare d'exemples de conflits internationaux qui s'enveniment. Nous sommes aujourd'hui à un moment charnière de l'histoire, qui exige avant tout que nous agissions au service de la justice sociale dans nos sociétés et que nous réduisions les écarts dans ce domaine entre nos sociétés, nos pays et nos régions, ainsi qu'au niveau mondial.

Il nous faut pour cela adopter un comportement de respect mutuel entre individus, entre sociétés et entre pays voisins, en tant que membres d'une grande famille mondiale. Il nous faut exercer avec une rigueur accrue notre sens des responsabilités – et je pense notamment à la responsabilité des plus riches vis-à-vis des plus pauvres – pour qu'advienne la justice et l'égalité des droits. La tâche sera d'autant plus facile si nous travaillons de concert et prenons ensemble des mesures énergiques au niveau international pour définir des plans et des stratégies visant à assurer un développement durable aux niveaux national et mondial, en vue d'accomplir de réelles avancées dans le domaine de la justice sociale.

Depuis des décennies, l'Iraq est meurtri par la guerre, le terrorisme, et une insécurité et une instabilité croissantes qui font reculer, voire anéantissent, la justice sociale. Néanmoins, le gouvernement s'emploie actuellement à mettre en place un régime de protection sociale et des travailleurs qui vise à protéger les citoyens et les familles, en tenant systématiquement compte de ceux-ci dans l'élaboration des plans, stratégies et politiques publiques en faveur de la justice sociale. L'objectif est de créer un système intégré combinant des réseaux de sécurité sociale, des dispositifs d'assurances sociales et des politiques du marché du travail axées sur la protection des plus démunis. L'État promeut par ailleurs le lancement de projets générateurs de revenus destinés aux familles, finance de petits projets et organise des formations visant à renforcer les compétences et les capacités des personnes à faible revenu, des handicapés et des personnes ayant des besoins particuliers. Une nouvelle loi sur la sécurité sociale vient en outre d'être adoptée. Adaptée au contexte actuel et conforme tant aux impératifs constitutionnels qu'à la législation et aux conventions internationales pertinentes, elle devrait permettre l'instauration d'un mode équitable de redistribution des richesses et d'une véritable égalité des chances pour tous.

Nous souscrivons au projet de création d'une Coalition mondiale pour la justice sociale à divers niveaux et nous déclarons prêts à œuvrer au service de ce bel objectif humaniste. Ce faisant, nous tenons à rappeler aux pays qu'il est nécessaire d'emprunter la voie du dialogue, gage de compréhension mutuelle; qu'il est nécessaire, avec l'aide des Nations Unies, de protéger l'environnement, d'enrayer la désertification et de garantir une répartition équitable de l'eau entre pays riverains. Nous insistons par ailleurs sur la nécessité de travailler à deux niveaux pour renforcer la justice sociale. Il faut agir au niveau international, en engageant une action commune pour permettre l'avènement de la justice entre les populations, mais aussi au niveau local, en donnant aux pays pauvres la possibilité de faire advenir la justice sociale pour leurs propres citoyens, ce qui permettra de réduire les disparités économiques, sociales et culturelles dans les pays, de renforcer la sécurité et la stabilité mondiales et de protéger l'environnement.

Je souhaite plein succès aux travaux que nous allons entreprendre ensemble pour créer un monde plus juste, protéger la paix et préserver la dignité humaine.

M. Dlamini

Premier ministre de l'Eswatini

(original anglais)

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations de Sa Majesté le Roi Mswati III, Ingwenyama du peuple d'Eswatini, au nom de qui j'ai le privilège et l'honneur de prononcer aujourd'hui ce discours.

Le Royaume d'Eswatini se félicite de l'initiative visant à renforcer les partenariats et à améliorer la collaboration et la coopération entre l'OIT et ses mandants tripartites, d'une part, et l'ensemble du système multilatéral des Nations Unies et ses partenaires, d'autre part, afin de favoriser la cohérence des politiques pour parvenir à la justice sociale pour tous.

L'Eswatini partage l'idée que la cohérence de l'action des différents acteurs multilatéraux est un objectif clé de cette initiative pour ce qui est de lutter contre les inégalités en protégeant les droits des travailleurs et en accordant une attention particulière aux personnes marginalisées et les plus vulnérables. À ce titre, la Coalition mondiale pour la justice sociale devrait s'articuler autour des objectifs stratégiques énoncés dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et des sept domaines thématiques définis dans la Résolution concernant les inégalités et le monde du travail, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 109^e session, en 2021. La Coalition offre une approche centrée sur l'humain pour combattre l'augmentation des inégalités et des troubles sociaux dans le cadre du multilatéralisme. Nous nous félicitons donc de l'inclusion de thèmes tels que la lutte contre les inégalités, la discrimination et l'exclusion, et la violence et le harcèlement, qui sont essentiels si l'on souhaite parvenir à la justice sociale.

La Coalition devrait chercher à promouvoir les normes de l'OIT ainsi que le dialogue social, qui est la spécificité et l'atout de l'OIT par rapport au reste du système multilatéral. Il est vrai que la quête de justice sociale va au-delà du monde du travail. Elle passe aussi par une progression vers un meilleur développement humain et plus de dignité et doit mettre l'accent sur les droits de l'homme, l'égalité des genres et l'inclusivité. La Coalition doit concentrer ses efforts sur des activités dont les effets se feront sentir directement au niveau national, promouvoir l'emploi grâce à la création d'emplois, en apportant notamment un soutien aux micro, petites et moyennes entreprises, et se pencher sur la question du chômage des jeunes et de l'autonomisation économique des femmes.

La Coalition devrait adopter une philosophie centrée sur l'humain qui vise à améliorer le bien-être, à aider les groupes vulnérables, à accroître la cohésion sociale et à favoriser le développement. Elle devrait aussi protéger efficacement les droits des travailleurs en renforçant la coordination multilatérale afin de s'attaquer aux problèmes auxquels se heurte le monde du travail à l'échelle mondiale. La Coalition devrait renforcer le soutien aux initiatives visant à garantir la sécurité des salaires, à mieux mettre en œuvre les droits au travail dans tous les secteurs et dans les entreprises de toutes tailles, à renforcer les mesures de soutien aux travailleurs, aux communautés et aux entreprises qui sont en phase de transition du fait du changement climatique, à proposer des débouchés de qualité pour les femmes et les filles sur le marché du travail et l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale, et à élaborer des programmes et des cadres propices à la lutte contre diverses formes d'inégalités.

Nous notons que la Coalition est aussi l'occasion de renforcer le rôle de l'OIT dans la mise en œuvre de l'initiative *Notre programme commun* du Secrétaire général de l'ONU. Ce programme met particulièrement l'accent sur les jeunes, l'avenir et les biens publics mondiaux, sur un système des Nations Unies adapté aux enjeux à venir et sur le multilatéralisme en réseau.

La Coalition s'attachera à lutter contre les inégalités croissantes au sein des pays et entre eux et à faire progresser la justice sociale. Nous insistons sur le point soulevé à maintes reprises par l'Afrique et d'autres régions, qui est également inscrit dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, à savoir que le succès de la Coalition passera par une pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance de l'OIT, la cohérence des politiques au sein du système multilatéral, un tripartisme fort et une solidarité mondiale.

Selon la Déclaration du centenaire, adoptée par la Conférence en 2019, «la justice sociale peut être consacrée dans toutes les régions du monde et [...] la contribution pleine et entière des mandants de l'OIT à cet effort ne pourra être assurée que s'ils participent pleinement, sur un pied d'égalité et démocratiquement, à sa gouvernance tripartite». Étant à la tête de la Coalition mondiale, l'OIT doit incarner les idéaux de la gouvernance démocratique afin de pouvoir susciter des discussions qui contribuent à faire reculer et à éliminer les inégalités au sein des pays et entre eux.

Par conséquent, le fait que le processus de ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT adopté en 1986 demeure inachevé entrave les efforts visant à conférer à l'Organisation un statut avantageux parmi les autres institutions de même nature, en particulier eu égard au prestige que lui vaut son attachement à l'égalité, l'équité et la justice sociale. Nous appelons tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'instrument d'amendement.

Nous savons que des consultations sont toujours en cours sur un certain nombre de questions clés concernant la gouvernance, les ressources et le secrétariat de la Coalition, ainsi que d'autres aspects pratiques. Ces consultations devraient également porter sur les risques de chevauchements ou de doublons entre les activités de la Coalition et les mécanismes de l'ONU existants, tels que les examens nationaux volontaires et la Foire de l'investissement en faveur des ODD, qui contribuent à leur tour au forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social.

Pour conclure, nous adhérons à la vision du Directeur général d'une coalition réunissant le plus grand nombre possible d'acteurs pertinents issus de gouvernements, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, d'organisations internationales, d'entités du système multilatéral, y compris les institutions financières internationales, et d'autres parties

prenantes. La participation de tous ces acteurs sera un puissant symbole de la solidarité mondiale, qui nous paraît être un élément essentiel de la Coalition.

À présent, permettez-moi de rappeler les propos qu'avait prononcés Sa Majesté le Roi Mswati III devant cette auguste assemblée en juin 2019: «L'Eswatini, pays Membre dont l'identité repose sur de solides traditions culturelles, adhère aux meilleures pratiques de travail tout en alliant la tradition à la modernité afin d'assurer la pérennité de nos valeurs pour le bienfait des générations futures.»

C'est en poursuivant nos efforts pour accroître la cohérence des politiques et promouvoir la collaboration en faveur de la justice sociale que nous pourrions mieux intégrer le tripartisme et le dialogue social dans la coopération multilatérale ainsi que dans les pratiques et les cultures nationales. Ces évolutions doivent tenir compte des contextes nationaux et ne peuvent pas être considérées comme universellement applicables.

Ces réserves faites, le Royaume d'Eswatini approuve l'action menée par le Directeur général en faveur d'une cohérence multilatérale au moyen de la création d'une Coalition mondiale pour la justice sociale.

Jeudi 15 juin 2023, 10 h 40

Président: M. bin Samikh Al Marri

Le Président

(original anglais)

Je vous propose maintenant de regarder une vidéo dans laquelle des jeunes du monde entier partagent leur vision de la justice sociale. À la suite de cette projection, nous aurons tous le privilège d'assister aux débats de la troisième table ronde de haut niveau tenue dans le cadre de ce sommet. Elle aura pour thème: «L'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes».

À cet effet, j'ai le plaisir de confier la présidence de la suite de cette séance à M^{me} Sharanjit Leyl, modératrice de conférences internationales, présentatrice, et amie de l'OIT, afin qu'elle anime les débats de la table ronde dès la fin de la vidéo.

(Une vidéo est projetée.)

Table ronde de haut niveau sur le thème «L'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes» – Résumé

Modératrice

- M^{me} Sharanjit Leyl

Intervenants

- M. Hubertus Heil, ministre fédéral du Travail et des Affaires sociales, Allemagne
- M^{me} Tanzila Narbaeva, Présidente du Sénat, Ouzbékistan
- M^{me} Rosa Santos Fernández, Directrice des relations professionnelles, de l'emploi et de la diversité, Confédération espagnole des organisations d'employeurs (CEOE)
- M^{me} Leída Marcela León, Alliance syndicale indépendante, République bolivarienne du Venezuela
- M^{me} Ligia Noronha, sous-secrétaire générale, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- M. Robert Powell, Représentant spécial auprès des Nations Unies, Fonds monétaire international (FMI)

La modératrice explique que la table ronde portera sur l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes et présentera les engagements pris par le système multilatéral et par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour faire face aux nombreux défis en matière de justice sociale.

Se référant à la pandémie de COVID-19 et à la nécessité d'une reprise centrée sur l'humain, la modératrice demande à M. Heil et à M^{me} Narbaeva comment les gouvernements, en collaboration avec les partenaires sociaux, pourraient s'orienter vers un nouveau paradigme et investir davantage dans la création d'emplois décents et dans des mesures de protection sociale afin de promouvoir des transitions justes pour tous.

M^{me} Narbaeva souligne que l'Ouzbékistan est un jeune État en développement doté d'une politique à forte orientation sociale visant à assurer la protection sociale de la population. Avec ses plus de 36 millions d'habitants, dont 60 pour cent de jeunes, l'Ouzbékistan est le plus grand pays d'Asie centrale et a fait de la création d'emplois décents et de la protection sociale pour tous l'une de ses principales priorités. Le pays a procédé à une réforme complète de sa politique en s'appuyant sur ses nouvelles constitution et stratégie nationale. Dans ce cadre, il s'est attaqué à des problèmes sociaux tels que le travail des enfants et le travail forcé et a adopté plus de 40 textes normatifs, avec l'appui continu de l'OIT. Les priorités actuelles du gouvernement sont la protection sociale, l'emploi des jeunes et l'égalité des genres. Les politiques et les priorités que le gouvernement a établies en matière de justice sociale et de développement sont pleinement conformes aux objectifs de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes. Ce serait donc un immense honneur pour l'Ouzbékistan de rejoindre l'Accélérateur mondial en tant que pays pionnier, car ce mécanisme est à la fois ambitieux et nécessaire, non seulement pour l'Ouzbékistan mais aussi pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

M. Heil rappelle quelques-uns des moyens mis en œuvre par le gouvernement allemand pour créer des emplois décents et favoriser la protection sociale, notamment en renforçant la négociation collective pour des transitions justes, en collaborant avec les partenaires sociaux en vue de constituer une main-d'œuvre qualifiée, en renforçant et modernisant l'État-providence et en promouvant la sécurité et la santé au travail, y compris la santé mentale. Il souligne l'importance d'adopter une approche multilatérale, en particulier de s'attacher conjointement à forger des accords commerciaux équitables et avantageux pour tous sur le plan économique, et précise que la justice sociale est au cœur de toute transition juste. L'Allemagne a promulgué une nouvelle loi sur le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement, qui met en avant la responsabilité conjointe de l'État et du secteur privé en matière de travail décent. Le devoir de diligence n'est pas simplement une responsabilité dont doivent s'acquitter les entreprises. Il est crucial pour combattre efficacement le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes et faire face à la crise climatique. La contribution de l'Allemagne à l'Accélérateur mondial est double et se manifeste par un soutien politique, apporté en particulier pendant la présidence allemande du Groupe des Sept (G7), et un soutien financier. De manière plus générale, l'Allemagne estime que l'Accélérateur mondial et la Coalition mondiale pour la justice sociale sont essentiels pour renforcer la coopération multilatérale, notamment avec le FMI, l'OIT, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale, l'objectif étant d'adopter une approche intégrée de la justice sociale et des transitions justes. Il ne peut y avoir de transition économiquement réussie sans justice sociale.

La modératrice revient sur la nécessité, évoquée par M. Heil, de collaborer avec d'autres organismes et demande à M^{me} Noronha ce que fait le PNUE pour favoriser des politiques coordonnées visant à promouvoir l'emploi décent et la protection sociale universelle.

M^{me} Noronha souligne que nombre des questions qui se posent sont interdépendantes, et qu'il ne peut y avoir de justice sociale si les injustices environnementales et économiques ne sont pas prises en compte. La diminution du capital naturel, qui est essentiel pour l'emploi et la sécurité, et les inégalités en matière de consommation imposent d'envisager la justice sociale à la lumière des ressources naturelles et des injustices environnementales. La mise en place de politiques coordonnées repose sur cinq éléments clés. Il faut d'abord changer de discours économique et se détourner du «tout pour quelques-uns» pour s'interroger sur les moyens de faire avancer les choses au bénéfice de tous. Il convient à cette fin de modifier le discours sur les femmes et les autres groupes vulnérables, qui doivent être considérés non plus comme des victimes des transitions, mais comme des acteurs du changement. Deuxièmement, il est nécessaire de comprendre comment les choix de consommation et de production influent sur l'économie ainsi que les liens qui existent entre les considérations environnementales et sociales, en tenant compte des aspirations des pays en développement en matière de consommation. Troisièmement, il faut transformer les institutions pour permettre l'expression et l'action collectives, y compris au sein du système des Nations Unies. Des ressources doivent être investies dans les infrastructures qui donnent accès à des capacités (structures éducatives, par exemple), ainsi que dans les infrastructures connectées et protégées (transports et économie numérique, par exemple) afin d'appuyer l'expression collective et la résilience écologique. Quatrièmement, les pratiques économiques et de développement doivent soutenir les économies circulaires, aller au-delà des considérations liées aux taux d'actualisation et au PIB, traiter la question de l'allocation des fonds et du capital et mettre les politiques budgétaires et fiscales au service de la flexibilité de l'emploi et de la sécurité sociale. Enfin, à la lumière des travaux de Mariana Mazzucato, il convient en cette période d'après-COVID d'intégrer le concept de valeur publique aux stratégies industrielles afin de permettre un partage des risques et des bénéfices à tous les niveaux.

La modératrice s'enquiert auprès de M. Powell de la façon dont le FMI aide les pays disposant d'une marge de manœuvre budgétaire limitée à maintenir les dépenses sociales nécessaires pour garantir une croissance inclusive, des transitions justes et la justice sociale.

M. Powell souligne que le FMI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de veiller à la stabilité financière et monétaire et de favoriser une croissance durable à long terme, aide ses membres à œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le FMI a conscience que la croissance doit être inclusive, que l'inflation porte préjudice aux pauvres et que les inégalités, notamment les inégalités de genre, peuvent nuire à la croissance et à la stabilité. Il est crucial de disposer de politiques visant à protéger les populations pauvres et vulnérables, en particulier en période de crise. Pendant la pandémie, le FMI a accru ses décaissements et développé ses activités de conseil en vue de protéger les populations vulnérables qui souffraient le plus. Il a dispensé des conseils en matière de surveillance et de choix des politiques, notamment sur l'analyse des inégalités et des questions de genre, ainsi que sur le renforcement des capacités aux fins de la réalisation des ODD et de la prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire, de la mobilisation des recettes nationales via une fiscalité progressive – essentielle pour tous les pays œuvrant à la réalisation des ODD – et de l'inclusion financière. En outre, il a consenti des prêts pour maintenir les dépenses sociales, en particulier dans les pays en phase de rééquilibrage budgétaire.

La modératrice demande ensuite aux partenaires sociaux comment des politiques coordonnées en matière d'emploi et de protection sociale peuvent contribuer à des transitions justes, et quel rôle peut jouer le dialogue social inclusif.

M^{me} León souligne que le mouvement syndical international considère que la transition juste et l'évolution des modèles de consommation et de production ont des effets sur l'emploi et la protection sociale et sont des facteurs déterminants qui incitent à rejoindre la Coalition mondiale pour la justice sociale. Il est capital que les pays respectent la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012. En Amérique latine, dans un contexte marqué par le travail précaire et la discrimination, une plateforme de développement a été mise en place avec les syndicats pour aborder les dimensions environnementales, politiques et sociales. La réalisation de l'ODD 8, l'extension de la protection sociale et la promotion du dialogue social inclusif sont essentiels pour atteindre la justice sociale. L'oratrice souligne l'importance du dialogue social, de l'Accélérateur mondial et de la Coalition mondiale pour remédier aux pertes d'emplois et au manque de protection sociale. Dans les Amériques, les syndicats ne sont généralement pas consultés sur les engagements des pays en matière de réduction des émissions et les questions relatives à l'avenir du travail dans les différents secteurs. Le forum de dialogue social instauré il y a deux ans pour examiner les questions touchant au monde du travail constitue un exemple de bonne pratique venue de la République bolivarienne du Venezuela. De plus, les syndicats participent à un dialogue politique, sous la médiation de la Norvège. La protection sociale universelle est d'une importance vitale, car la tendance à la privatisation de la sécurité sociale suscite l'inquiétude. Enfin, l'Amérique latine étant la région la plus touchée par les transitions, l'engagement politique et la coopération multilatérale sont essentiels pour faire en sorte que les investissements génèrent des dividendes socio-économiques et fassent reculer la pauvreté.

M^{me} Santos Fernández indique que la transition juste est une occasion que doivent saisir les entreprises et les individus, mais qu'elle comporte des risques, en particulier lorsque la situation politique est difficile et marquée par une polarisation accrue. La plupart des entreprises dans le monde étant des micro ou petites entreprises, il est important d'établir un

équilibre stable entre la protection de l'emploi et la création d'un environnement favorable à la survie et à la croissance des petites entreprises, comme l'a souligné la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste, d'autant plus que 80 pour cent des emplois dans le monde sont fournis par le secteur privé. En Espagne, 16 accords tripartites ont été conclus pour améliorer les conditions de travail et en même temps renforcer la compétitivité des entreprises, ces deux aspects étant essentiels pour obtenir des résultats durables, comme le sont les politiques actives de l'emploi qui visent à renforcer les compétences des travailleurs dans un contexte marqué par les défis numérique, écologique, démographique et social. Il ne peut y avoir de croissance économique sans progrès social, et inversement. Cet équilibre est garanti par le tripartisme, principal outil de gouvernance de l'OIT. Le risque de déséquilibre existe et conduirait à la disparition de petites entreprises, en plus de nuire à l'emploi. Les deux démarches doivent donc appuyer le tripartisme. En Espagne, un accord de grande ampleur sur l'emploi et la négociation collective a été conclu et court jusqu'en 2026. Il a pour objet de combattre l'inflation et de jeter les bases d'un plan d'action axé sur l'augmentation des salaires, la stimulation de l'emploi et la hausse du pouvoir d'achat, et a permis de conclure plus de 120 conventions collectives en l'espace d'un mois. La négociation collective et la collaboration entre les travailleurs et les employeurs sont essentielles pour garantir que les transitions sont justes.

La modératrice souligne la nécessité de l'équilibre pour réaliser des réformes durables, et demande à M^{me} Noronha comment le PNUE collabore avec d'autres organisations internationales pour progresser vers des économies plus vertes.

M^{me} Noronha souligne que, depuis plus de dix ans, le PNUE travaille avec le BIT et d'autres organismes à la mise en œuvre, dans 28 pays, du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, qui vise à instaurer des économies durables et à créer des emplois verts, l'accent étant mis sur l'intégration des politiques de l'emploi et des politiques environnementales. Le partenariat a permis d'obtenir de très bons résultats, sur le plan tant écologique qu'économique, et de tirer des enseignements précieux qui pourront être appliqués dans le cadre de l'Accélérateur mondial. Le Pacte relatif aux emplois verts pour les jeunes, lancé plus récemment en partenariat avec l'OIT et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a pour but de perfectionner les compétences des jeunes, de concrétiser le principe d'équité intergénérationnelle et de faciliter l'accès des jeunes à la formation, à l'éducation et à l'entrepreneuriat en vue de les préparer à une transition juste et verte. Une autre initiative est axée sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier celles qui dépendent des minéraux essentiels aux transitions énergétique et numérique – lesquels sont souvent situés dans des zones géographiques spécifiques et peuvent représenter un fardeau pour les populations locales. Il s'agit, dans ce contexte, de trouver les moyens d'assurer aux technologies à faible émission de carbone l'accès à ces chaînes d'approvisionnement. Les organismes des Nations Unies collaborent étroitement afin de promouvoir la réalisation de cet objectif, qui est aligné sur ceux de l'Accélérateur mondial. Tout comme l'appui apporté aux cadres nationaux de financement, ces initiatives constituent l'un des piliers des partenariats conclus par le PNUE au service d'économies plus vertes.

La modératrice demande à M. Powell si, selon lui, le système multilatéral, en particulier le FMI, pourrait agir de façon plus décisive pour garantir la justice sociale à tous.

M. Powell insiste sur le rôle primordial de la collaboration entre les institutions multilatérales, en particulier les institutions spécialisées. À une époque où l'on craint une fragmentation géopolitique ou une «mondialisation inversée» dont les pauvres feraient les frais, de nombreux biens publics mondiaux (comme la lutte contre le changement climatique, la promotion d'une numérisation centrée sur l'humain, la préparation aux pandémies, le

commerce, la lutte contre les crises alimentaires ou encore la coordination de la fiscalité) nécessitent l'action concertée de ces institutions. Pendant la pandémie, le FMI a travaillé étroitement avec le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé. Il coopère avec la Banque mondiale sur des questions climatiques et, l'année précédente, il a collaboré avec l'OIT dans le cadre de projets pilotes sur les retraites et la sécurité sociale mis en œuvre en Ouzbékistan, en Iraq, au Togo et au Mozambique. Les projets de ce type sont utiles aux deux parties et facilitent l'instauration d'un dialogue entre les employeurs, les syndicats et le FMI. Une action multilatérale est nécessaire pour adapter les stratégies de gestion de la dette. Il faut également renforcer les banques multilatérales de développement, dans l'optique, éventuellement, d'utiliser leurs ressources plus efficacement au service de la lutte contre le changement climatique. En définitive, une collaboration ciblée entre les institutions est essentielle.

La modératrice invite M. Kamara, ministre de l'Emploi et de la Protection sociale de la Côte d'Ivoire, à expliquer comment il est possible de favoriser l'inclusion des jeunes.

M. Kamara affirme que la justice sociale permet une distribution juste et équitable des ressources, qui est au cœur de la politique mise en œuvre par le Président de la Côte d'Ivoire. Le gouvernement a ainsi élaboré un programme pour faire face aux changements structurels et faciliter l'accès des plus vulnérables aux soins de santé et à l'électricité.

La modératrice demande aux intervenants pourquoi il est important de coordonner les politiques de l'emploi et les politiques de protection sociale pour favoriser des transitions justes et, plus précisément, de quelle manière l'Accélérateur mondial pourrait apporter un appui aux pays.

M^{me} Santos Fernández souligne que l'Accélérateur mondial et la Coalition mondiale qu'il est proposé de créer sont essentiels pour parvenir à l'objectif commun, qui est de faire progresser le nombre d'emplois décents et d'élargir la protection sociale dans un monde interdépendant, notamment pour mieux protéger des millions de travailleurs. En plus d'élargir la protection sociale, il est nécessaire de garantir la durabilité des entreprises et de renforcer leur capacité de survivre et de prospérer dans un environnement en constante mutation. L'action menée pour atteindre les objectifs communs repose sur un certain nombre de piliers fondamentaux tels que le tripartisme, la coopération entre secteur public et secteur privé, la formation et la nécessité de reconnaître pleinement la contribution des entreprises à la sécurité sociale. Il est essentiel de lutter contre l'informalité à l'échelle mondiale, car un niveau élevé d'informalité a des incidences sur les acteurs du secteur formel qui contribuent à la sécurité sociale. Il est donc fondamental de veiller à ce que le financement de la protection sociale soit bien équilibré afin d'éviter que les entreprises n'en supportent excessivement la charge, ce qui pourrait nuire à l'emploi. En ce qui concerne le principe de diligence raisonnable, l'oratrice indique qu'il est nécessaire de renforcer les marchés du travail au moyen de politiques actives de l'emploi, et souligne que les réformes des systèmes de retraite reposant sur une augmentation des charges patronales peuvent avoir des répercussions négatives sur les entreprises, en particulier les micro et petites entreprises.

M^{me} Narbaeva estime que l'Accélérateur mondial aura des effets positifs pour la création d'emplois décents et l'élargissement de la protection sociale en Ouzbékistan, qui s'est doté de politiques ambitieuses, visant notamment à promouvoir l'emploi des jeunes – l'objectif étant de créer 2 millions d'emplois décents dans les cinq années à venir –, à améliorer l'environnement des entreprises, à favoriser le développement des compétences des travailleurs et des employeurs et à renforcer la protection sociale et l'égalité des genres. La transition doit être systémique. Il faut donc favoriser une mise en œuvre coordonnée des

politiques, coopérer étroitement avec les partenaires sociaux, attirer le soutien des institutions financières internationales et des autres organisations internationales, et faire participer la société civile et les médias, conformément à l'approche sur laquelle repose l'Accélérateur mondial. L'oratrice réaffirme qu'un dialogue social véritable est nécessaire pour que le pays puisse atteindre ses objectifs ambitieux et ajuster ses stratégies et ses plans d'action à un environnement en constante évolution.

M. Heil affirme que le cas de l'Ouzbékistan est un bon exemple, car les politiques intégrées qui y ont été mises en œuvre avec l'appui du BIT ont contribué à éliminer le travail des enfants dans l'agriculture cotonnière. L'orateur explique que, lors d'une visite récente effectuée en Côte d'Ivoire et au Ghana avec le Directeur général du Bureau, il a pu constater la pollution issue des déchets de l'industrie textile des pays du Nord, mais aussi les perspectives offertes par une population jeune, dont la moyenne d'âge est de 18 ans (contre 49 ans en Allemagne). Se référant à l'Accélérateur mondial, il souligne l'importance du commerce équitable, du travail décent, du respect des normes fondamentales du travail de l'OIT et des normes de durabilité environnementale, du devoir de diligence, au titre duquel le secteur privé doit s'acquitter de ses responsabilités, ainsi que de la coopération au sein du système multilatéral et avec les partenaires sociaux. L'un des enseignements que l'Allemagne a tirés de la pandémie et des répercussions de la guerre contre l'Ukraine est qu'il est essentiel d'étendre la protection sociale et de renforcer le dialogue social et les partenariats pour faire face aux retombées de telles crises. Il est donc primordial d'accroître l'appui au dialogue social dans tous les pays afin d'aider les employeurs et les travailleurs à trouver des solutions réalistes. Par exemple, il est indispensable que les adultes aient des salaires équitables et une protection sociale si l'on veut lutter contre le travail des enfants. L'Allemagne s'est engagée à soutenir l'Accélérateur mondial et la Coalition mondiale sur le plan financier et sur le plan politique. L'orateur se réjouit que le multilatéralisme ait été mentionné comme étant un outil essentiel pour résoudre ces problèmes et qu'une approche fondée sur une mission commune ait été mise en place dans le cadre de l'Accélérateur mondial.

Pour clore la table ronde, **la modératrice** demande à chacun des intervenants d'indiquer quel est, à son avis, l'engagement ou la mesure le plus susceptible de faire avancer la quête de justice sociale.

M^{me} Noronha affirme que, dans le cadre de la Coalition mondiale, il importe avant tout de renforcer les capacités afin de réduire les asymétries de pouvoir.

M^{me} Santos Fernández explique que les employeurs sont déterminés à faire avancer la justice sociale. Il est particulièrement important d'éviter que la coopération entre le secteur public et le secteur privé ne pèse sur les entreprises.

M^{me} Narbaeva est d'avis qu'il faudrait accélérer le dialogue social, travailler avec différents partenaires, faire en sorte que des financements soient apportés en temps utile, renouveler les stratégies de financement, tenir compte des niveaux de développement et associer des organisations internationales autres que l'OIT à ce mouvement mondial.

M. Heil approuve les mesures évoquées par les autres intervenants. Par ailleurs, il souligne l'importance de salaires minima suffisants et de salaires équitables, fixés au moyen de la négociation collective et dans le cadre d'un partenariat social, et la nécessité d'investir dans les jeunes, dans leur formation et dans leur éducation.

M^{me} León affirme que le mouvement syndical continuera de promouvoir l'Accélérateur mondial et la Coalition mondiale et de se battre pour le travail décent, la protection sociale et un monde plus juste, et qu'il faut veiller à ce que la voix des travailleurs soit entendue.

M. Powell insiste sur la nécessité de redoubler d'efforts pour mobiliser des recettes nationales, car de nombreux pays en ont besoin pour financer les politiques relevant de leur programme de justice sociale. Par ailleurs, il est important de mettre en place un cadre d'action publique propice à une tarification du carbone à même de couvrir les besoins de financement liés à la transition verte, afin d'encourager les investissements verts et la transition écologique.

Résumant ce qui a été dit par les intervenants, **la modératrice** souligne que, pour parvenir à la justice sociale, il est fondamental de renforcer la collaboration entre tous les organismes multilatéraux, ainsi qu'entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. La Coalition mondiale pour la justice sociale fournira une plateforme qui permettra de mener à bien cette collaboration.

(La séance est levée à 12 h 50.)

Jeudi 15 juin 2023, 15 h 10

Président: M. bin Samikh Al Marri

Le Président

(original anglais)

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la dernière séance du Sommet sur le monde du travail de la 111^e session de la Conférence internationale du Travail.

Nous commencerons par la quatrième table ronde de haut niveau dont le thème est le suivant: «Commerce, emploi et développement durable: faire progresser les droits de l'homme et les droits au travail».

À cet effet, j'ai le plaisir de confier de nouveau la présidence à M^{me} Sharanjit Leyl, afin qu'elle anime les débats de la table ronde.

Nous aurons ensuite l'honneur d'accueillir notre dernier éminent invité, qui prendra part à nos délibérations.

Table ronde de haut niveau sur le thème «Commerce, emploi et développement durable: faire progresser les droits de l'homme et les droits au travail» – Résumé

Modératrice

- M^{me} Sharanjit Leyl

Intervenants

- M. Younes Sekkouri, ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Maroc
- M^{me} Thea Lee, sous-secrétaire adjointe aux affaires internationales, États-Unis d'Amérique
- M. Cas Coovadia, directeur exécutif, Business Unity South Africa (BUSA)
- M^{me} Michele O'Neil, présidente, Conseil australien des syndicats (ACTU)
- M^{me} Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale, Organisation mondiale du commerce (OMC)
- M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- M^{me} Rebeca Grynspan, secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- M^{me} Pamela Coke-Hamilton, directrice exécutive, Centre du commerce international (CCI)

La modératrice ouvre le débat en demandant aux intervenants quelles sont les approches prometteuses qui contribuent à développer la dimension sociale du commerce, notamment dans le cadre d'accords commerciaux et d'investissement de nature à faire progresser le respect des droits au travail et des droits de l'homme ainsi que le travail décent. Elle invite les participants à réfléchir sur ce qui, d'après leur expérience, a donné de bons résultats.

M^{me} Lee déclare que la discussion entre les organisations internationales réunies ici pour débattre de la dimension sociale du commerce avec les partenaires sociaux et les gouvernements est importante et fera date. Elle explique que le recours au commerce et à l'investissement pour faire progresser le respect des droits au travail, des droits de l'homme et le travail décent consiste à utiliser le commerce comme levier pour modifier les conditions de la concurrence mondiale, promouvoir une prospérité qui profite aussi aux travailleurs et créer des opportunités équitables, entre autres objectifs. Les États-Unis s'attachent à mener une politique commerciale centrée sur les travailleurs qui encourage le nivellement par le haut et soit conçue, élaborée et mise en œuvre avec la participation des partenaires sociaux. À titre d'exemple, l'oratrice cite l'accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), dont les dispositions en matière de travail sont les plus exigeantes jamais intégrées dans un accord commercial, en ce qu'elles portent sur tous les principes et droits fondamentaux au travail, la protection des migrants, et des engagements communs en matière de lutte contre l'importation de biens produits par le travail forcé. Le mécanisme de règlement des différends prévu par l'accord a permis de mener à bien des interventions ciblées dans des entreprises visées par des allégations de violations des droits des travailleurs. L'oratrice salue le partenariat avec le gouvernement du Mexique et la détermination avec laquelle celui-ci s'est engagé dans cet

accord, preuve que l'incorporation, dans un accord commercial, de dispositions consacrées aux conditions de travail peut renforcer la responsabilité et la transparence.

M^{me} O'Neil fait observer que l'on ne peut pas parler des approches prometteuses pour le commerce et la justice sociale sans se pencher sur les méthodes qui ont échoué. Elle affirme que, dans son pays, certains accords commerciaux ont coûté leur emploi à des milliers de travailleurs ou les ont fait basculer dans l'économie informelle, avec pour corollaire une réduction des droits au travail et des garanties fondamentales en matière de sécurité. Elle rappelle la tragédie du Rana Plaza, qui est emblématique des effets d'une compétitivité fondée uniquement sur les bas salaires. L'oratrice insiste sur la nécessité impérative d'élaborer de nouvelles règles commerciales fondées sur la justice et l'équité qui protègent les populations, les travailleurs et les communautés contre le nivellement par le bas. À cet égard, elle cite à titre d'exemple de mesure encourageante la récente décision prise par l'Australie de ne plus prévoir de mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États dans les nouveaux accords commerciaux. En effet, des entreprises avaient utilisé ces mécanismes pour miner les politiques publiques, notamment dans le domaine de la santé.

M. Türk constate que, trop souvent, les questions économiques et sociales sont déconnectées des questions relatives aux droits de l'homme. De la même manière, on a tendance à oublier que le mouvement de défense des droits de l'homme trouve son origine dans le mouvement syndical. L'orateur se réfère aux articles 22 à 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui incluent expressément, dans la définition des droits économiques, sociaux et culturels, les droits au travail tels qu'ils sont consacrés par les normes internationales du travail. D'après son expérience, les mesures visant à attirer et à retenir les investissements donnent lieu à des compromis, qui conduisent notamment à reléguer les droits de l'homme au second plan, or les obligations en la matière doivent être prises en considération dans la politique économique et lors de l'élaboration des accords commerciaux et des accords d'investissement. L'orateur distingue deux questions centrales: l'inclusivité, à savoir la prise en compte des effets potentiels des décisions économiques, en particulier sur les groupes vulnérables; et la responsabilisation des États et des entreprises. Le HCDH travaille sur le concept d'économie des droits de l'homme, qui consiste entre autres à envisager les décisions relatives au commerce et à l'investissement sous l'angle de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Cela pourrait, dans certains cas, mener à une renégociation des accords existants afin de promouvoir une répartition plus équitable des richesses.

La modératrice rappelle que de nombreux groupes défavorisés, notamment les femmes, sont souvent employés dans l'économie informelle ou dans des petites et moyennes entreprises (PME), qui se heurtent elles-mêmes à de nombreuses difficultés en ce qui concerne la compétitivité et l'accès au marché. Elle souhaiterait avoir l'éclairage des intervenants sur cette question.

M^{me} Okonjo-Iweala rappelle que la mission de l'OMC, telle qu'elle est définie dans le préambule de l'Accord de Marrakech, est de relever les niveaux de vie, de créer des emplois et de soutenir le développement durable, mission dont tout l'enjeu réside dans le travail et les personnes. C'est cette vocation première, que beaucoup ont oubliée au fil du temps, qu'elle souhaite raviver au sein de l'Organisation. Selon l'oratrice, le système commercial multilatéral a d'une manière générale répondu aux attentes, puisqu'il a notamment permis à un milliard de personnes de s'extraire de la pauvreté. Depuis toujours, dans le commerce, il y a des gagnants et des perdants. C'est pourquoi les accords commerciaux sont censés être assortis d'une politique active du marché du travail et d'autres mesures sociales visant à ce que les travailleurs ne soient pas laissés pour compte. Or, le plus souvent, cela n'est pas le cas et les dépenses sociales restent très faibles. Néanmoins, c'est une erreur d'en rejeter toute la faute

sur le commerce, alors que l'absence de politiques adéquates, à laquelle il aurait fallu remédier depuis longtemps, est aussi responsable. Il faut trouver une solution en faveur des laissés-pour-compte, notamment les micro, petites et moyennes entreprises, qui emploient 95 pour cent de la main-d'œuvre à travers le monde. La transformation numérique et la restructuration de la chaîne d'approvisionnement offrent la possibilité d'attirer les chaînes d'approvisionnement vers les régions et les pays restés à la traîne lors de la première vague de la mondialisation – que l'OMC a coutume d'appeler la «re-mondialisation» – et de s'attaquer aux obstacles liés aux coûts du commerce. À cette fin, des règles claires doivent encadrer le commerce numérique, faute de quoi les micro, petites et moyennes entreprises ne pourront jamais être compétitives.

M. Sekkouri estime que les organisations multilatérales doivent continuer à s'efforcer de faire bouger les lignes entre les volets purement technique et normatif et ce qui relève des politiques. Il reconnaît que les gouvernements ont souvent eu fort à faire pour élaborer des politiques conciliant les exigences de la société et celles du marché. Il ajoute que, dans son pays, plus de 75 pour cent de la main-d'œuvre totale est employée par des PME. Selon lui, trois points problématiques nécessitent des réformes: premièrement, la numérisation et ses coûts, y compris leur répartition entre les gouvernements et les entreprises; deuxièmement, les compétences, sachant que les PME ne disposent que de ressources limitées pour investir dans l'actualisation et le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre; et troisièmement, la nécessité de créer des liens entre les PME et des entreprises plus importantes par le commerce. Enfin, l'orateur insiste sur l'importance du dialogue social et de la négociation collective.

M. Coovadia, abordant des questions plus générales, souligne que plusieurs transitions récentes liées au COVID-19, à l'intelligence artificielle et à la numérisation ont fait comprendre aux entreprises de son pays qu'elles devaient réfléchir d'urgence aux moyens d'assurer leur viabilité à long terme, laquelle supposait de tenir compte des droits de l'homme et de favoriser l'établissement de liens constructifs entre le capital et le travail, l'objectif étant d'œuvrer collectivement à la prospérité des entreprises et de la société. Le commerce ne se résume pas à la circulation des biens et des services, mais concerne aussi la circulation des personnes, raison pour laquelle la question des droits de l'homme doit occuper une place centrale. Pour ce qui est des PME, l'orateur explique que les gouvernements doivent établir un cadre réglementaire, y compris des politiques du marché du travail, qui favorise la croissance des PME et leur donne les moyens de se procurer de la main-d'œuvre et de la conserver. Il demande instamment aux entreprises d'intégrer les PME dans leurs chaînes d'approvisionnement et d'investir dans leur développement et dans le perfectionnement des compétences de leurs effectifs.

M^{me} Coke-Hamilton dit que, comme les précédents intervenants, elle est d'avis que le débat sur le commerce et le travail a beaucoup progressé. Selon elle, le commerce a de tout temps permis d'établir des liens et n'a jamais été incompatible avec le développement ou les droits de l'homme. Les choses se compliquent à partir du moment où l'on considère que les règles commerciales l'emportent sur le développement, alors que le commerce doit être au service du développement humain. À propos des PME, qui sont les plus susceptibles de faire appel à des groupes marginalisés, dont font partie les femmes, elle observe que la numérisation constitue le principal changement à l'œuvre à l'heure actuelle. L'oratrice décrit l'action menée par le CCI pour aider les entreprises à se lancer dans le numérique pour être compétitives, accéder aux marchés et intégrer les chaînes d'approvisionnement régionales, tout en appelant l'attention sur le problème de l'accessibilité financière. Elle évoque la transition écologique et le soutien que la communauté internationale doit apporter aux entreprises afin de les aider à se conformer aux exigences en la matière.

La modératrice demande à M^{me} Grynspan en quoi la mise en place d'un dispositif de notation ESG (environnement, société, gouvernance) est indispensable pour parvenir à la justice sociale.

M^{me} Grynspan dit partager l'avis des précédents intervenants selon lesquels le commerce doit faire partie intégrante de toute stratégie de développement, au même titre que les politiques actives du marché du travail et les politiques industrielles. Elle relève qu'il importe de favoriser un système commercial équitable dont les règles respectent les stratégies de développement de chaque pays, plutôt que d'imposer des règles de manière unilatérale. En ce qui concerne le dispositif ESG, l'oratrice fait valoir qu'il a donné un certain nombre de résultats positifs, dont la réduction de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et une plus grande transparence des structures de rémunération, et qu'il pourrait contribuer à modifier les comportements dans le secteur privé. L'oratrice précise que les dimensions environnementale, sociétale et de gouvernance doivent être véritablement et correctement mesurées, et que des exigences trop complexes à cet égard peuvent être difficiles à respecter pour les PME. Une autre difficulté réside dans l'application des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance aux décisions de financement, qui pourrait avoir des effets négatifs dans les pays en développement. L'oratrice estime qu'il est nécessaire de donner aux pays en développement les moyens de se conformer aux exigences pertinentes dans ce domaine.

La modératrice demande aux intervenants d'exposer plus en détail les principaux défis et possibilités que supposent les transformations à l'œuvre dans les échanges et dans le monde du travail, et de préciser en quoi un commerce inclusif peut faire progresser le développement durable.

M^{me} Okonjo-Iweala mentionne plusieurs défis liés aux multiples crises en cours, notamment les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement et la guerre en Ukraine. Elle évoque la nécessité de déconcentrer et de diversifier les chaînes d'approvisionnement, ce qui permettrait selon elle de renforcer la résilience en intégrant à ces chaînes des pays qui en étaient auparavant exclus, et met en lumière les possibilités qu'offrent le commerce numérique et la numérisation, en particulier pour les femmes, les jeunes et les micro, petites et moyennes entreprises. Les services en ligne pourraient être mis à profit pour améliorer l'inclusivité, notamment au moyen d'une réduction de la fracture numérique.

M. Türk se dit convaincu que des échanges encadrés par une approche économique centrée sur l'humain et tenant compte des droits de l'homme pourraient être un puissant vecteur de transformation. Cela suppose de sortir du paradigme actuel et de remettre en question l'architecture financière internationale telle qu'elle existe aujourd'hui. Les difficultés de financement des dépenses sociales auxquelles les pays en développement se heurtent du fait du remboursement de leur dette sont un élément important dont il faut tenir compte. Les documents fondateurs du système des Nations Unies pourraient servir de base à la réorientation du cadre multilatéral actuel.

La modératrice demande de quelle façon le dialogue social peut contribuer à faire en sorte que les échanges et les investissements internationaux profitent à tous les membres de la société.

M. Sekkouri dit que le dialogue social devrait être repensé à la lumière des nouveaux défis auxquels le monde doit faire face. Les partenaires tripartites doivent s'entendre sur les enjeux du dialogue social et dépasser le cadre strict de la négociation. Au Maroc, le gouvernement, qui a fait du dialogue social une cause nationale commune, a signé un nouvel accord avec les travailleurs et les employeurs qui vise à structurer le dialogue social autour des expériences vécues, l'objectif étant d'apporter des solutions à des problèmes concrets et de

résoudre les conflits sociaux. L'accord a contribué à déterminer les domaines prioritaires dans lesquels des réformes devaient être menées et des ressources allouées, à savoir l'éducation et les systèmes de santé.

M^{me} Lee dit que son gouvernement est très attaché au système commercial multilatéral mais qu'il ne nie pas pour autant les résultats qui peuvent être obtenus par le bilatéralisme. Le processus du dialogue social est important non seulement pour élaborer des politiques à l'appui d'une croissance équitable et inclusive, mais également pour les mettre en œuvre. L'oratrice donne l'exemple du Honduras, qui a constitué une commission tripartite chargée d'examiner les problématiques liées au travail, dont les réunions à intervalles réguliers permettent un dialogue suivi.

M^{me} O'Neil affirme que le commerce n'est pas le seul facteur à l'origine du creusement constant des inégalités que l'on observe à l'heure actuelle, mais qu'il y contribue. Pour les travailleurs et les syndicats, le concept de commerce équitable renvoie à la création d'emplois décents et de qualité, à la lutte contre les inégalités, à la promotion d'un environnement plus durable et à la prise en compte des droits au travail. Le dialogue social est essentiel pour la réalisation de ces objectifs. Tel que le conçoit l'OIT, le dialogue social repose sur la capacité à faire respecter les droits – en particulier la capacité des travailleurs à s'exprimer collectivement. L'oratrice insiste sur le fait que les syndicats devraient jouer un rôle clé dans les négociations commerciales, qui devraient être menées de façon transparente.

M. Coovadia fait observer que son pays prend le dialogue social très au sérieux. Du point de vue des entreprises, dans son expérience, le dialogue social est plus productif quand il est assorti d'objectifs concrets et de délais. Il souligne que les gouvernements doivent jouer un rôle dans ce dialogue et écouter avant de prendre des décisions.

La modératrice demande aux intervenants ce qu'ils pensent des synergies au niveau multilatéral.

M^{me} Grynspan évoque la nécessité de rassembler les organisations pour garantir la collaboration à tous les niveaux et insiste sur les synergies qui peuvent être créées entre les organisations. Elle estime que l'affaiblissement des syndicats et du dialogue social contribue à l'aggravation des inégalités, qui sont causées par l'asymétrie des rapports de force. Le dialogue social et les règles commerciales sont nécessaires pour s'attaquer à ces inégalités.

M. Türk souligne la nécessité d'allier les différents domaines de gouvernance – politiques économiques, politiques commerciales, mouvements sociaux –, les droits humains devant être une composante transversale à prendre en considération quel que soit le sujet traité. Il dit espérer qu'un dialogue stratégique à cet égard aura lieu avec l'OIT et invite toutes les organisations, les États Membres, les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile à réaffirmer leur engagement en faveur des droits humains.

M^{me} Coke-Hamilton explique que le CCI travaille étroitement avec ses deux institutions de rattachement, l'OMC et la CNUCED, y compris sur les questions relatives à l'égalité des genres, et qu'il maintient aussi un partenariat important avec l'OIT, consistant notamment à collecter des données sur les fractures sociales, numériques et commerciales.

M^{me} Okonjo-Iweala indique que l'OMC collabore étroitement avec le CCI pour remédier aux problèmes d'offre que les règles commerciales ne permettent pas de régler. Elle évoque la collaboration de l'OMC avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres organisations internationales, et insiste sur la création d'un nouvel organe consultatif auprès de son cabinet, qui compte parmi ses membres des représentants de syndicats et de la société civile.

La modératrice conclut en demandant aux intervenants ce qui leur semble manquer pour obtenir que le dialogue social, le commerce et la croissance soient inclusifs.

M^{me} Grynspar souligne combien la confiance entre les pays et les secteurs est nécessaire, tout comme le fait d'échanger des points de vue et de jeter des ponts entre les uns et les autres sans pour autant occulter la diversité des perspectives.

M^{me} Coke-Hamilton dit qu'il faut des approches ambitieuses et stratégiques, en particulier en matière d'égalité des genres et d'inclusion, or elle constate un manque de volonté pour ce qui est d'intégrer l'égalité des genres aux politiques et aux lois nationales.

M. Coovadia évoque la nécessité de faire face aux problèmes géopolitiques plus globaux, ainsi qu'à leur impact notable sur le commerce et sur le dialogue social.

M^{me} Lee insiste sur le besoin de cohérence et sur la nécessité de faire en sorte que la réflexion sur les droits des travailleurs ne soit pas reléguée au second plan.

M^{me} O'Neil déclare que les travailleurs doivent être entendus et avoir leur mot à dire, mais qu'il faut aussi changer les règles commerciales.

M^{me} Okonjo-Iweala dit pour résumer que ce qu'il manque, ce sont une plateforme commune, de la confiance et de la patience.

La modératrice remercie les intervenants de leurs contributions.

Déclaration de haut niveau

M. Correia e Silva

Premier ministre de Cabo Verde

(original portugais)

(L'orateur commence en anglais.)

Je tiens à vous remercier pour l'invitation à participer à ce sommet de haut niveau, d'autant que celui-ci porte sur un thème pertinent et éminemment important: la justice sociale pour tous.

(L'orateur poursuit en portugais.)

Le fait que des millions de personnes dans le monde vivent actuellement dans la pauvreté, en deçà du seuil de la dignité humaine, justifie que l'on accorde à la justice sociale une place plus centrale, tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale. Nous partageons la conviction de l'Organisation internationale du Travail quant à la nécessité d'un programme d'action mondial qui soit axé sur la justice sociale.

Le niveau élevé de la pauvreté et des inégalités, et l'absence de perspectives pour des millions d'enfants et de jeunes sont une réelle menace mondiale qui favorise l'instabilité, les migrations, le populisme et l'extrémisme.

Des facteurs comme le commerce international, la diversification des économies et les risques et conditions associés au financement du développement et du secteur privé, en particulier pour les pays en développement, rythment la croissance des économies, notamment dans les pays les moins développés. Or les objectifs en matière de justice sociale sont tributaires de l'économie.

D'autres facteurs, tels que la stabilité, une bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, influent sur le climat de confiance et l'entrepreneuriat individuel, social et

économique, tant au niveau des citoyens qu'au niveau des entreprises. Là encore, la justice sociale ne peut progresser sans un environnement politique, économique et social propice.

La gestion de ces facteurs exige non seulement la mise en œuvre d'un programme d'action mondial axé sur la justice sociale, mais aussi l'engagement résolu de chaque pays à agir sur les différentes variables internes qui déterminent la justice sociale, telles que la stabilité, une bonne gouvernance, un faible niveau de corruption et la liberté économique, ainsi que les politiques monétaires et budgétaires, les politiques sur les revenus et les prix, les politiques actives de l'emploi, les politiques relatives à la sécurité sociale et à la protection sociale, et les politiques visant à améliorer l'accès à l'éducation, à la santé et aux biens essentiels tels qu'un logement avec eau courante, installations sanitaires et électricité.

La question de la justice sociale se pose avec une acuité particulière pour les travailleurs pauvres, qui ne gagnent pas suffisamment leur vie pour subvenir aux besoins essentiels de leur famille et mener une vie décente. Il en va de même pour ceux dont les conditions de travail et le revenu sont précaires, en particulier les travailleurs informels des secteurs du commerce, de l'agriculture et de la pêche, ainsi que pour les chômeurs, notamment les jeunes. Toutes ces situations conduisent à la pauvreté et à une hausse des inégalités.

Voilà pourquoi je concentrerai mon allocution d'aujourd'hui sur les politiques visant à réduire la pauvreté absolue et à éliminer l'extrême pauvreté, et à vous présenter la voie suivie par Cabo Verde.

Cabo Verde est sur le bon chemin dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Si l'on fixe le seuil de pauvreté à un revenu de 2,15 dollars É.-U. par jour, l'extrême pauvreté a chuté de 28,2 pour cent à 14,6 pour cent entre 2015 et 2022. D'après des données de 2020, 51,4 pour cent de la population est couverte par une protection sociale.

Notre ambition est surtout d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire de manière significative la pauvreté absolue d'ici à 2026. La stratégie de réduction de la pauvreté absolue et d'élimination de l'extrême pauvreté repose sur une approche intégrée et coordonnée combinant des politiques relatives à une croissance économique durable, des politiques actives de l'emploi, des politiques d'inclusion et de protection sociale, des politiques relatives à l'égalité et à l'équité de genre et des politiques en faveur de la cohésion territoriale. Il s'agit non pas d'assister la population, mais de donner aux familles vivant dans la pauvreté les moyens économiques et sociaux nécessaires pour qu'elles puissent accéder à l'autonomie et s'extraire par elles-mêmes de la pauvreté.

Cabo Verde a mis en œuvre un certain nombre de politiques relatives à une croissance économique durable destinées à accroître les possibilités d'emploi décent dans un environnement où l'inflation est faible – abstraction faite, évidemment, de la flambée de l'inflation que le monde connaît actuellement en conséquence de la guerre en Ukraine.

Nous avons mené des politiques actives de l'emploi visant l'autonomisation, en particulier des jeunes et des femmes, par l'intermédiaire d'un train de mesures dans divers domaines: formation professionnelle accessible à tous et certification des professions, entrepreneuriat et inclusion productive, ou encore qualification, organisation et formalisation des activités informelles afin d'accroître les revenus et d'ouvrir l'accès à la sécurité sociale.

Nous avons également mis en œuvre des politiques d'inclusion et de protection sociale, par exemple des politiques en faveur de l'autonomisation sociale par l'éducation. Nous avons généralisé l'enseignement préscolaire pour les enfants de 4 et 5 ans et assurons la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire. Une autre illustration de notre action concerne le revenu social d'inclusion qui a été mis en place à l'intention des familles pauvres, mesure

temporaire dont le but est de faire en sorte que chacun ait un revenu jusqu'à ce qu'il trouve un travail. Nous avons aussi un système de retraite non contributif pour les personnes âgées ayant travaillé pour l'État. Nous garantissons aux plus démunis un accès à la santé, à une assistance médicale et à des médicaments. Nous avons mis en place des politiques du logement prévoyant la rénovation des habitations, l'accès à l'eau courante et à l'assainissement, ainsi que des aides à la consommation d'eau et d'énergie grâce à un tarif social, car nous savons parfaitement que la pauvreté se loge dans l'intimité des foyers.

Nos politiques d'égalité et d'équité de genre visent à réduire l'écart entre les possibilités respectivement offertes aux femmes et aux hommes, et à mieux tirer profit du capital humain.

Nous avons aussi adopté des politiques en faveur de la cohésion territoriale pour lutter contre les inégalités régionales d'ordre économique ou social et créer des possibilités de développement dans l'ensemble des régions du pays.

Nous avons instauré un registre social unique, de sorte que les politiques sociales en matière de revenu, d'inclusion productive, d'éducation, de santé, de soin et de logement soient fondées sur des règles et des indicateurs qui ciblent les familles les plus pauvres et soient alignées sur les objectifs de réduction de la pauvreté absolue et d'élimination de l'extrême pauvreté. C'est grâce à ces politiques que nous entendons atteindre les deux objectifs que nous nous sommes fixés d'ici à 2026 et, ainsi, contribuer à une plus grande justice sociale.

Permettez-moi de réaffirmer une fois encore que nous pouvons, et même devons, éliminer l'extrême pauvreté et réduire la pauvreté absolue et les inégalités – j'en ai la conviction. Cela aura des conséquences positives pour la dignité humaine, la sécurité, la productivité de l'économie, la liberté et la démocratie. La coopération pour le développement et les conditions de financement accordées aux pays les moins développés, dans le secteur public comme dans le secteur privé, jouent un rôle absolument essentiel: conjuguées aux efforts déployés par les pays, elles nous permettront d'engager les transformations nécessaires pour parvenir à une plus grande justice sociale pour tous.

Clôture du Sommet sur le monde du travail

Le Président (original anglais)

Le Sommet sur le monde du travail de cette année touche à sa fin. Avant de clore, je voudrais donner la parole au Directeur général du BIT qui souhaite formuler quelques observations finales.

M. Hounqbo Directeur général du Bureau international du Travail et Secrétaire général de la Conférence

Permettez-moi de vous remercier sincèrement pour les messages très inspirants, les priorités et la vision que vous avez partagés au cours de ce sommet. Vos contributions ont été, et demeurent d'ailleurs, essentielles pour façonner notre compréhension collective des enjeux liés à la justice sociale et, surtout, pour définir la voie à suivre dans les semaines et mois à venir.

Il y a plusieurs points et plusieurs réflexions qui ont été mis sur la table et je n'en jugerai pas, mais qu'il me soit permis de revenir sur certains points en particulier.

Premièrement, je commencerai par le fait que, en plaçant la justice sociale au cœur de notre agenda, nous répondrons aux attentes légitimes des populations et renforcerons notre engagement envers un ordre mondial plus équitable et plus inclusif. C'est là un point qui me semble être ressorti, que ce soit à travers les interventions des chefs d'État et de gouvernement ou durant les tables rondes.

Les inégalités croissantes, la pauvreté persistante, l'informalité, les disparités d'opportunités, voilà bien des défis complexes qui exigent une solidarité renouvelée et une action concertée et coordonnée de toute la communauté internationale. D'ailleurs, je crois que ma collègue, Winnie Byanyima, Directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida l'a parfaitement illustré lors de son intervention à l'une des tables rondes. L'accès aux opportunités ne peut se faire sans une ambition forte en faveur de l'éducation, de la formation, la formation tout au long de la vie bien entendu, et du développement des compétences particulièrement en faveur des femmes, des jeunes et des populations les plus vulnérables. Cela a été aussi souligné lors de la table ronde hier après-midi, par l'ensemble des participants, avec deux exemples très parlants, et présentés notamment, si j'ai bonne mémoire, par la représentante des employeurs, Sonya Janahi de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn.

Le deuxième point sur lequel je voudrais revenir, bien que cela paraisse peut-être presque être une tautologie – mais il faut insister – c'est le fait que nous devons agir ensemble. Nous devons agir de façon cohérente, et nous devons agir de façon complémentaire. Les problèmes sociaux et économiques auxquels nous sommes confrontés sont interconnectés et transcendent les frontières nationales. Il est donc essentiel que nous renforçons notre coopération et notre coordination afin de maximiser l'impact des différentes actions entreprises et à entreprendre.

L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes a souvent été cité en exemple lors de la table ronde tenue ce matin avec un plaidoyer sans faille par plusieurs gouvernements, et je retiens notamment celui du ministre fédéral du Travail et des Affaires sociales de l'Allemagne, M. Heil, et de la Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan, M^{me} Tanzila Narbaeva, qui sont revenus de façon très poignante sur ce point.

Ma troisième réflexion, c'est qu'il est crucial de structurer notre action. Il nous faut plaider cette cause ensemble aux niveaux national, régional et mondial. Cette nécessité a particulièrement été mise en lumière lors de la table ronde qui vient de se terminer. Elle est au croisement des agendas du commerce, des agendas de l'emploi, de l'accès aux droits pour un développement inclusif et durable et juste. Il était aussi très intéressant de prendre bien en compte l'intervention liminaire de M^{me} Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce.

Je dois dire aussi qu'il est rassurant de constater qu'à tout moment, partout et surtout sur chaque sujet, le dialogue social apparaît non seulement comme notre marque de fabrique collective, mais aussi comme une garantie de succès. Je pense en effet que c'est rassurant, mais le contraire aurait été presque fatal, que la plupart des acteurs soient revenus sur l'importance justement du dialogue social dans tout ce que nous allons mettre en œuvre pour faire avancer la cause de la justice sociale. Naturellement, c'est sans surprise que le représentant des travailleurs, M. Plamen Dimitrov, est revenu de façon assez précise sur ce point.

En conclusion, je voulais sincèrement vous exprimer toute ma gratitude pour votre participation. Cela a été deux jours, je ne dirais pas longs, mais assez intenses et la présence toujours assidue de vous toutes et vous tous est très sincèrement appréciée. Dès la fin du mois

de juillet, d'ici un mois et demi, le Bureau va procéder à une autre consultation tripartite, mais nous allons aussi organiser des séances de travail avec les collègues des agences du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods pour commencer à tracer le chemin, à décliner les thématiques sur lesquelles nous allons mettre l'accent, en plus du plaidoyer que nous portons tous, et je sais pouvoir compter sur vous pour que nous puissions maintenir cette dynamique du plaidoyer qui ne fait que commencer. Cela va nous amener à présenter un document et un rapport au Conseil d'administration du mois de novembre prochain pour exposer les différentes thématiques que nous comptons aborder, et ce dans le cadre de la mise en œuvre du budget qui a été approuvé hier.

Le Président (original anglais)

Merci infiniment, Monsieur Hounbo, pour vos remarques sur ce sommet si enrichissant et passionnant. J'adresse également mes remerciements les plus sincères à tous les représentants des trois groupes de mandants qui nous ont fait part de leurs préoccupations et de leurs aspirations, mais aussi de leurs idées sur la manière de parvenir à une plus grande justice sociale dans un monde en proie à de multiples crises. Ce fut un privilège pour moi d'assister à vos échanges. Il ne fait aucun doute que les points de vue exprimés au cours de ce sommet nous guideront dans les efforts que nous déploieront collectivement pour bâtir un monde du travail assurant un travail décent et la justice sociale pour tous. Je déclare à présent clos le Sommet sur le monde du travail de 2023, consacré à la justice sociale pour tous.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)